Aperçu du fonds

Série standard,
Série privilégiée 1,
Série partenaire,
Série privilégiée partenaire,
Série constellation

Polices de fonds distincts

Rendement du fonds au 31 décembre 2024

Version numérique accessible à l'adresse Canadalife.com/noticesexplicatives

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie est l'unique émettrice de la police de rente individuelle à capital variable décrite dans la notice explicative.

Le présent Aperçu du fonds fait partie intégrante de la notice explicative. La notice explicative et l'Aperçu du fonds doivent tous deux avoir été reçus.

Toute partie de votre cotisation affectée à un fonds distinct est investie aux risques du propriétaire de la police et sa valeur peut augmenter ou diminuer

F70-0618 – 5/25

Aperçu du fonds

Le présent Aperçu du fonds fait partie intégrante de la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Chaque *Aperçu du fonds* individuel porte sur un fonds distinct offert dans le cadre de la police de rente individuelle à capital variable. Vous pouvez choisir d'investir dans un fonds ou dans plusieurs fonds de la notice explicative.

L'*Aperçu du fonds* individuel décrit les principales caractéristiques de chaque fonds distinct, notamment son degré de risque, son rendement passé, sa pertinence pour le client, ses garanties, ainsi que les frais qui peuvent s'appliquer.

L'*Aperçu du fonds* individuel n'est pas complet sans les énoncés figurant sous les rubriques *Que se passe-t-il si je change d'idée?* et *Renseignements*.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire versée à l'égard de la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous avez reçu l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
255 avenue Dufferin
London ON N6A 4K1

Site Web : **canadavie.com**

Courriel : **isp_customer_care@canadalife.com**

Téléphone : **1 888 252-1847**

Table des matières

Aperçu du fonds 1

Frais de gestion de placement 6

Rabais sur les frais de gestion de placement 15

Portefeuilles gérés en fonction du risque 20

Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 20
Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 23
Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 26

Fonds de répartition de l'actif 29

Répartition prudent 29
Répartition modéré 32
Répartition équilibré 35
Répartition accéléré 38
Répartition énergique 41
Portefeuille FNB indiciel prudent 44
Portefeuille FNB indiciel équilibré 47
Portefeuille FNB indiciel de croissance 50

Portefeuille Visio 53

Portefeuille de revenu Visio 53
Portefeuille de revenu Visio II 56
Portefeuille équilibré Visio 59
Portefeuille de croissance Visio 62

Solutions de fonds gérées 65

Croissance prudent géré par l'équipe principale 65
Modéré géré par l'équipe principale 68
Croissance modéré Plus géré par l'équipe principale 71
Équilibré géré par l'équipe principale 74
Croissance équilibré Plus géré par l'équipe principale 77
Portefeuille durable prudent 80
Portefeuille durable équilibré 83
Portefeuille durable de croissance 86

Fonds de trésorerie et équivalents 89

Épargne à intérêt élevé 89
Marché monétaire 92

Fonds à revenu fixe 95

Répartition de revenu fixe diversifié 95
Obligations canadiennes de base 98
Obligations tactiques canadiennes 101
Obligations canadiennes de base Plus 104
Obligations à court terme 107
Obligations de sociétés canadiennes 109

Revenu à taux variable . . . 112
Durable d'obligations mondiales . . . 115
Revenu fixe nord-américain à rendement élevé . . . 118
Obligations mondiales de base Plus . . . 121
Obligations mondiales multisectorielles . . . 124
Revenu fixe multisectoriel mondial . . . 127
Revenu fixe sans contraintes . . . 130

Fonds équilibrés . . . 133

Revenu fixe canadien équilibré . . . 133
Revenu stratégique . . . 136
Croissance équilibrée canadienne . . . 139
Équilibré d'actions canadiennes . . . 142
Équilibré de valeur canadienne . . . 145
Équilibré neutre canadien . . . 148
Équilibré d'excellence canadienne . . . 151
Revenu stratégique mondial . . . 154
Portefeuille Fidelity Revenu mondial . . . 157
Portefeuille Fidelity Équilibre mondial . . . 160
Équilibré de valeur mondiale . . . 163
Mondial équilibré . . . 166
Équilibré d'occasions mondiales de croissance . . . 169
Équilibré mondial de croissance . . . 172

Fonds d'actions canadiennes . . . 175

Actions canadiennes à faible volatilité . . . 175
Dividendes canadiens de base . . . 178
Dividendes principalement canadiens . . . 181
Dividendes canadiens . . . 184
Dividendes et revenus canadiens . . . 187
Croissance canadienne . . . 190
Actions canadiennes . . . 193
Actions de valeur canadiennes . . . 196
Croissance principalement canadienne . . . 199
Valeur principalement canadienne . . . 202
Fidelity Frontière Nord® . . . 205
Actions fondamentales canadiennes . . . 208
Petites et moyennes capitalisations canadiennes . . . 211

Fonds spécialisés et alternatifs canadiens . . . 214

Immobilier . . . 214

Fonds d'actions étrangères . . . 217

Actions mondiales à faible volatilité . . . 217
Dividendes mondiaux . . . 220
Dividendes et revenus mondiaux . . . 223
Actions mondiales toutes capitalisations . . . 226
Fondateurs d'actions mondiales . . . 229
Actions étrangères . . . 232
Durable d'actions mondiales . . . 235

Actions mondiales . . . 238
Actions mondiales Fidelity . . . 241
Occasions mondiales de croissance. . . . 244
Actions mondiales de croissance . . . 247
Croissance petites et moyennes capitalisations mondiales . . . 250
Dividendes américains. . . . 253
Croissance des États-Unis . . . 256
Valeur américain . . . 259
Croissance toutes capitalisations américaines . . . 262
Actions américaines ESG . . . 265
Actions américaines de transition vers de faibles émissions de carbone . . . 268
Valeur américaine. . . . 271
Fidelity Discipline Actions® Amérique . . . 274
Concentré d'actions américaines . . . 277
Croissance moyennes capitalisations américaines . . . 280
Valeur internationale. . . . 283
Concentré d'actions internationales . . . 286
Actions internationales . . . 289
Croissance internationale . . . 292

Fonds spécialisés et alternatifs étrangers . . . 295

Actifs réels diversifiés . . . 295
Fidelity Étoile du Nord® . . . 298
Actions de marchés émergents . . . 301
Actions à grande capitalisation de marchés émergents. . . . 304
Concentré d'actions de marchés émergents . . . 307
Durable d'actions de marchés émergents . . . 310
Mondiales d'infrastructures. . . . 313
Science et technologie. . . . 316
Ressources mondiales . . . 319

Aperçu du fonds – Constellation . . . 323

Fonds de trésorerie et équivalents . . . 324

Marché monétaire . . . 324

Fonds à revenu fixe . . . 326

Obligations canadiennes de base . . . 326
Obligations canadiennes de base Plus . . . 328
Durable d'obligations mondiales . . . 330
Obligations mondiales de base Plus . . . 332
Obligations mondiales multisectorielles. . . . 334

Fonds d'actions canadiennes. . . . 336

Croissance canadienne . . . 336
Actions fondamentales canadiennes . . . 338

Fonds d'actions étrangères . . . 340

Valeur américain . . . 340
Concentré d'actions américaines . . . 342

Actions américaines ESG 344
Croissance toutes capitalisations américaines 346
Actions internationales 348
Valeur internationale 350
Concentré d'actions internationales 352

Fonds spécialisés et alternatifs étrangers 354

Actions à grande capitalisation de marchés émergents 354
Concentré d'actions de marchés émergents 356
Durable d'actions de marchés émergents 358
Mondial tactique 360

Frais de gestion de placement

Nous avons le droit de rectifier les frais de gestion de placement en tout temps. Si nous les augmentons et que vous êtes détenteur d'unités du fonds au moment donné, nous vous fournirons un préavis écrit de 60 jours avant l'exécution du changement. Pour de plus amples renseignements, consultez la rubrique *Changements fondamentaux apportés aux fonds distincts*.

Fonds distincts de série standard et de série privilégiée 1

Nom du fonds distinct	**Série standard** **Option avec frais d'acquisition** **Option avec frais d'acquisition différés** **Option avec reprise de commission**			**Série privilégiée 1** **Option avec frais d'acquisition** **Option avec frais d'acquisition différés** **Option avec reprise de commission**		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Portefeuilles gérés en fonction du risque						
Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque	1,70 %	1,95 %	s. o.	1,50 %	1,60 %	s. o.
Portefeuille équilibré géré en fonction du risque	2,10 %	2,35 %	s. o.	1,95 %	2,05 %	s. o.
Portefeuille de croissance géré en fonction du risque	2,20 %	2,45 %	s. o.	2,05 %	2,15 %	s. o.
Fonds de répartition de l'actif						
Répartition prudent	2,00 %	2,25 %	2,45 %	1,80 %	1,90 %	2,00 %
Répartition modéré	2,05 %	2,30 %	2,50 %	1,90 %	2,00 %	2,15 %
Répartition équilibré	2,15 %	2,40 %	2,65 %	2,00 %	2,10 %	2,25 %
Répartition accéléré	2,25 %	2,50 %	2,80 %	2,10 %	2,20 %	2,45 %
Répartition énergique	2,35 %	2,70 %	2,95 %	2,15 %	2,25 %	2,60 %
Portefeuille FNB indiciel prudent	1,60 %	1,85 %	2,05 %	1,40 %	1,50 %	1,60 %
Portefeuille FNB indiciel équilibré	1,95 %	2,20 %	2,45 %	1,80 %	1,90 %	2,05 %
Portefeuille FNB indiciel de croissance	2,00 %	2,25 %	2,55 %	1,85 %	1,95 %	2,20 %
Portefeuille Visio						
Portefeuille de revenu Visio	2,00 %	2,20 %	2,30 %	1,75 %	1,85 %	1,95 %
Portefeuille de revenu Visio II	2,00 %	2,20 %	2,30 %	1,75 %	1,85 %	1,95 %
Portefeuille équilibré Visio	2,15 %	2,40 %	2,60 %	1,90 %	2,00 %	2,15 %
Portefeuille de croissance Visio	2,25 %	2,50 %	2,85 %	2,05 %	2,15 %	2,40 %
Solutions de fonds gérées						
Croissance prudent géré par l'équipe principale	2,04 %	2,09 %	2,22 %	1,65 %	1,70 %	1,85 %
Modéré géré par l'équipe principale	2,13 %	2,18 %	2,32 %	1,70 %	1,75 %	1,90 %
Croissance modéré Plus géré par l'équipe principale	2,23 %	2,28 %	2,42 %	1,75 %	1,80 %	1,95 %
Équilibré géré par l'équipe principale	2,32 %	2,37 %	2,51 %	1,80 %	1,85 %	2,00 %
Croissance équilibré Plus géré par l'équipe principale	2,42 %	2,47 %	2,61 %	1,90 %	1,95 %	2,10 %
Portefeuille durable prudent	1,75 %	2,00 %	2,20 %	1,55 %	1,65 %	1,75 %
Portefeuille durable équilibré	2,15 %	2,40 %	2,65 %	2,00 %	2,10 %	2,25 %

Nom du fonds distinct	Série standard Option avec frais d'acquisition Option avec frais d'acquisition différés Option avec reprise de commission			Série privilégiée 1 Option avec frais d'acquisition Option avec frais d'acquisition différés Option avec reprise de commission		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Portefeuille durable de croissance	2,25 %	2,50 %	2,80 %	2,10 %	2,20 %	2,45 %
Fonds de trésorerie et équivalents						
Épargne à intérêt élevé	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %
Marché monétaire	1,05 %	1,05 %	1,09 %	0,75 %	0,80 %	0,85 %
Fonds à revenu fixe						
Répartition de revenu fixe diversifié	1,75 %	1,85 %	2,05 %	1,25 %	1,30 %	1,40 %
Obligations canadiennes de base	1,60 %	1,65 %	1,70 %	1,10 %	1,15 %	1,25 %
Obligations tactiques canadiennes	1,60 %	1,70 %	1,80 %	1,10 %	1,15 %	1,25 %
Obligations canadiennes de base Plus	1,60 %	1,70 %	s. o.	1,10 %	1,15 %	s. o.
Obligations à court terme	1,40 %	1,45 %	1,55 %	1,10 %	1,15 %	1,25 %
Obligations de sociétés canadiennes	1,80 %	1,90 %	2,05 %	1,30 %	1,40 %	1,55 %
Revenu à taux variable	1,85 %	1,95 %	2,10 %	1,35 %	1,45 %	1,60 %
Durable d'obligations mondiales	1,90 %	2,05 %	s. o.	1,60 %	1,70 %	s. o
Revenu fixe nord-américain à rendement élevé	1,85 %	2,10 %	2,25 %	1,50 %	1,60 %	1,75 %
Obligations mondiales de base Plus	1,90 %	2,05 %	s. o.	1,60 %	1,70 %	s. o.
Obligations mondiales multisectorielles	1,90 %	2,05 %	s. o.	1,60 %	1,70 %	s. o.
Revenu fixe multisectoriel mondial	1,95 %	2,10 %	s. o.	1,65 %	1,80 %	s. o.
Revenu fixe sans contraintes	1,90 %	2,00 %	2,15 %	1,40 %	1,50 %	1,65 %
Fonds équilibrés						
Revenu fixe canadien équilibré	1,80 %	1,85 %	1,90 %	1,65 %	1,70 %	1,75 %
Revenu stratégique	2,15 %	2,44 %	2,50 %	1,85 %	2,00 %	2,20 %
Croissance équilibrée canadienne	2,15 %	2,30 %	2,44 %	1,80 %	1,95 %	2,15 %
Équilibré d'actions canadiennes	2,20 %	2,24 %	2,39 %	1,90 %	2,05 %	2,25 %
Équilibré de valeur canadienne	2,25 %	2,45 %	2,59 %	1,95 %	2,10 %	2,30 %
Équilibré neutre canadien	2,25 %	2,52 %	2,66 %	1,95 %	2,10 %	2,30 %
Équilibré d'excellence canadienne	2,40 %	2,54 %	2,69 %	1,95 %	2,10 %	2,30 %
Revenu stratégique mondial	2,15 %	2,35 %	2,50 %	1,95 %	2,10 %	2,30 %
Portefeuille Fidelity Revenu mondial	2,25 %	2,50 %	s. o.	1,95 %	2,20 %	s. o.
Portefeuille Fidelity Équilibre mondial	2,35 %	2,60 %	s. o.	2,10 %	2,35 %	s. o.
Équilibré de valeur mondiale	2,35 %	2,60 %	s. o.	2,05 %	2,30 %	s. o.
Mondial équilibré	2,30 %	2,50 %	2,64 %	2,10 %	2,25 %	2,45 %
Équilibré d'occasions mondiales de croissance	2,35 %	2,60 %	s. o.	2,05 %	2,30 %	s. o.
Équilibré mondial de croissance	2,30 %	2,55 %	s. o.	2,05 %	2,30 %	s. o.

Nom du fonds distinct	Série standard Option avec frais d'acquisition Option avec frais d'acquisition différés Option avec reprise de commission			Série privilégiée 1 Option avec frais d'acquisition Option avec frais d'acquisition différés Option avec reprise de commission		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Fonds d'actions canadiennes						
Actions canadiennes à faible volatilité	2,25 %	2,45 %	2,75 %	1,85 %	2,05 %	2,35 %
Dividendes canadiens de base	2,20 %	2,35 %	2,65 %	1,80 %	2,00 %	2,30 %
Dividendes principalement canadiens	2,20 %	2,30 %	2,63 %	1,80 %	2,00 %	2,30 %
Dividendes canadiens	2,30 %	2,45 %	2,78 %	1,95 %	2,15 %	2,45 %
Dividendes et revenus canadiens	2,45 %	2,55 %	2,92 %	2,05 %	2,25 %	2,55 %
Croissance canadienne	2,25 %	2,40 %	s. o.	1,85 %	2,05 %	s. o.
Actions canadiennes	2,25 %	2,45 %	2,75 %	1,85 %	2,05 %	2,35 %
Actions de valeur canadiennes	2,25 %	2,40 %	2,73 %	1,85 %	2,05 %	2,35 %
Croissance principalement canadienne	2,45 %	2,55 %	2,92 %	2,05 %	2,25 %	2,55 %
Valeur principalement canadienne	2,35 %	2,54 %	2,88 %	2,00 %	2,20 %	2,50 %
Fidelity Frontière Nord®	2,60 %	2,90 %	3,15 %	2,25 %	2,45 %	2,75 %
Actions fondamentales canadiennes	2,25 %	2,50 %	s. o.	2,00 %	2,25 %	s. o.
Petites et moyennes capitalisations canadiennes	2,35 %	2,55 %	2,93 %	1,95 %	2,15 %	2,50 %
Fonds spécialisés canadiens et autres fonds						
Immobilier	2,60 %	2,69 %	3,09 %	2,20 %	2,35 %	2,70 %
Fonds d'actions étrangères						
Actions mondiales à faible volatilité	2,45 %	2,59 %	2,93 %	2,05 %	2,25 %	2,55 %
Dividendes mondiaux	2,40 %	2,55 %	2,80 %	2,00 %	2,25 %	2,55 %
Dividendes et revenus mondiaux	2,55 %	2,75 %	3,10 %	2,15 %	2,45 %	2,85 %
Actions mondiales toutes capitalisations	2,40 %	2,55 %	2,80 %	2,00 %	2,30 %	2,65 %
Fondateurs d'actions mondiales	2,35 %	2,65 %	s. o.	2,05 %	2,35 %	s. o.
Actions étrangères	2,50 %	2,65 %	3,12 %	2,10 %	2,40 %	2,80 %
Durable d'actions mondiales	2,55 %	2,80 %	s. o.	2,20 %	2,45 %	s. o.
Actions mondiales	2,55 %	2,85 %	s. o.	2,25 %	2,55 %	s. o.
Actions mondiales Fidelity	2,75 %	3,00 %	3,30 %	2,40 %	2,70 %	3,10 %
Occasions mondiales de croissance	2,56 %	2,75 %	3,13 %	2,15 %	2,45 %	2,85 %
Actions mondiales de croissance	2,60 %	2,90 %	s. o.	2,30 %	2,60 %	s. o.
Croissance petites et moyennes capitalisations mondiales	2,50 %	2,90 %	s. o.	2,20 %	2,60 %	s. o.
Dividendes américains	2,25 %	2,45 %	2,70 %	1,85 %	2,10 %	2,45 %
Croissance des États-Unis	2,30 %	2,50 %	2,75 %	1,90 %	2,15 %	2,50 %

Nom du fonds distinct	Série standard Option avec frais d'acquisition Option avec frais d'acquisition différés Option avec reprise de commission			Série privilégiée 1 Option avec frais d'acquisition Option avec frais d'acquisition différés Option avec reprise de commission		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Valeur américain	2,35 %	2,60 %	s. o.	2,15 %	2,40 %	s. o.
Croissance toutes capitalisations américaines	2,50 %	2,65 %	2,90 %	2,05 %	2,30 %	2,70 %
Actions américaines ESG	2,35 %	2,60 %	s. o.	2,05 %	2,30 %	s. o.
Actions américaines de transition vers de faibles émissions de carbone	2,35 %	2,60 %	s. o.	2,05 %	2,30 %	s. o.
Valeur américaine	2,40 %	2,60 %	2,90 %	2,00 %	2,25 %	2,60 %
Fidelity Discipline Actions® Amérique	2,65 %	3,00 %	3,30 %	2,30 %	2,55 %	2,90 %
Concentré d'actions américaines	2,35 %	2,60 %	s. o.	2,15 %	2,40 %	s. o.
Croissance moyennes capitalisations américaines	2,40 %	2,70 %	3,09 %	1,95 %	2,20 %	2,60 %
Valeur internationale	2,40 %	2,65 %	s. o.	2,15 %	2,40 %	s. o.
Concentré d'actions internationales	2,45 %	2,75 %	s. o.	2,20 %	2,50 %	s. o.
Actions internationales	2,45 %	2,65 %	3,03 %	2,10 %	2,40 %	2,80 %
Croissance internationale	2,60 %	2,84 %	3,22 %	2,15 %	2,50 %	2,95 %
Fonds spécialisés étrangers et autres fonds						
Actifs réels diversifiés	2,45 %	2,75 %	s. o.	2,25 %	2,50 %	s. o.
Fidelity Étoile du Nord®	2,70 %	3,00 %	3,30 %	2,40 %	2,70 %	3,10 %
Actions de marchés émergents	2,80 %	3,00 %	3,30 %.	2,15 %	2,55 %	2,95 %
Actions à grande capitalisation de marchés émergents	2,75 %	3,05 5	s. o.	2,40 %	2,70 %	s. o.
Concentré d'actions de marchés émergents	2,95 %	3,25 %	s. o.	2,60 %	2,90 %	s. o.
Durable d'actions de marchés émergents	2,85 %	3,20 %	s. o.	2,55 %	2,85 %	s. o.
Mondiales d'infrastructures	2,50 %	2,80 %	3,10 %	2,10 %	2,40 %	2,80 %
Science et technologie	2,55 %	2,67 %	3,22 %	2,10 %	2,40 %	2,90 %
Ressources mondiales	2,60 %	2,80 %	3,15 %	2,20 %	2,35 %	2,70 %

Fonds distincts de série Partenaire et de série privilégiée Partenaire

Nom du fonds distinct	Série Partenaire Option avec frais d'acquisition			Série privilégiée Partenaire Option avec frais d'acquisition		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Portefeuilles gérés en fonction du risque						
Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque	0,95 %	1,20 %	s. o.	0,75 %	0,85 %	s. o.
Portefeuille équilibré géré en fonction du risque	1,10 %	1,35 %	s. o.	0,95 %	1,05 %	s. o.
Portefeuille de croissance géré en fonction du risque	1,20 %	1,45 %	s. o.	1,05 %	1,15 %	s. o.
Fonds de répartition de l'actif						
Répartition prudent	1,00 %	1,25 %	1,45 %	0,80 %	0,90 %	1,00 %
Répartition modéré	1,05 %	1,30 %	1,50 %	0,90 %	1,00 %	1,15 %
Répartition équilibré	1,15 %	1,40 %	1,65 %	1,00 %	1,10 %	1,25 %
Répartition accéléré	1,25 %	1,50 %	1,80 %	1,10 %	1,20 %	1,45 %
Répartition énergique	1,35 %	1,70 %	1,95 %	1,15 %	1,25 %	1,60 %
Portefeuille FNB indiciel prudent	0,85 %	1,10 %	1,30 %	0,65 %	0,75 %	0,85 %
Portefeuille FNB indiciel équilibré	0,95 %	1,20 %	1,45 %	0,80 %	0,90 %	1,05 %
Portefeuille FNB indiciel de croissance	1,00 %	1,25 %	1,55 %	0,85 %	0,95 %	1,20 %
Portefeuille Visio						
Portefeuille de revenu Visio	1,00 %	1,20 %	1,30 %	0,75 %	0,85 %	0,95 %
Portefeuille de revenu Visio II	1,00 %	1,20 %	1,30 %	0,75 %	0,85 %	0,95 %
Portefeuille équilibré Visio	1,15 %	1,40 %	1,60 %	0,90 %	1,00 %	1,15 %
Portefeuille de croissance Visio	1,25 %	1,50 %	1,85 %	1,05 %	1,15 %	1,40 %
Solutions de fonds gérées						
Croissance prudent géré par l'équipe principale	1,04 %	1,09 %	1,22 %	0,65 %	0,70 %	0,85 %
Modéré géré par l'équipe principale	1,13 %	1,18 %	1,32 %	0,70 %	0,75 %	0,90 %
Croissance modéré Plus géré par l'équipe principale	1,23 %	1,28 %	1,42 %	0,75 %	0,80 %	0,95 %
Équilibré géré par l'équipe principale	1,32 %	1,37 %	1,51 %	0,80 %	0,85 %	1,00 %
Croissance équilibré Plus géré par l'équipe principale	1,42 %	1,47 %	1,61 %	0,90 %	0,95 %	1,10 %
Portefeuille durable prudent	1,00 %	1,25 %	1,45 %	0,80 %	0,90 %	1,00 %
Portefeuille durable équilibré	1,15 %	1,40 %	1,65 %	1,00 %	1,10 %	1,25 %
Portefeuille durable de croissance	1,25 %	1,50 %	1,80 %	1,10 %	1,20 %	1,45 %
Fonds de trésorerie et équivalents						
Épargne à intérêt élevé	0,80 %	0,80 %	0,80 %	0,80 %	0,80 %	0,80 %
Marché monétaire	0,80 %	0,80 %	0,84 %	0,50 %	0,55 %	0,60 %
Fonds à revenu fixe						
Répartition de revenu fixe diversifié	1,25 %	1,35 %	1,55 %	0,75 %	0,80 %	0,90 %
Obligations canadiennes de base	1,10 %	1,15 %	1,20 %	0,60 %	0,65 %	0,75 %
Obligations tactiques canadiennes	1,10 %	1,20 %	1,30 %	0,60 %	0,65 %	0,75 %

Nom du fonds distinct	Série Partenaire Option avec frais d'acquisition			Série privilégiée Partenaire Option avec frais d'acquisition		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Obligations canadiennes de base Plus	1,10 %	1,20 %	s. o.	0,60 %	0,65 %	s. o.
Obligations à court terme	0,90 %	0,95 %	1,05 %	0,60 %	0,65 %	0,75 %
Obligations de sociétés canadiennes	1,30 %	1,40 %	1,55 %	0,80 %	0,90 %	1,05 %
Revenu à taux variable	1,35 %	1,45 %	1,60 %	0,85 %	0,95 %	1,10 %
Durable d'obligations mondiales	1,40 %	1,55 %	s. o.	1,10 %	1,20 %	s. o.
Revenu fixe nord-américain à rendement élevé	1,35 %	1,60 %	1,75 %	1,00 %	1,10 %	1,25 %
Obligations mondiales de base Plus	1,40 %	1,55 %	s. o.	1,10 %	1,20 %	s. o.
Obligations mondiales multisectorielles	1,40 %	1,55 %	s. o.	1,10 %	1,20 %	s. o.
Revenu fixe multisectoriel mondial	1,45 %	1,60 %	s. o.	1,15 %	1,30 %	s. o.
Revenu fixe sans contraintes	1,40 %	1,50 %	1,65 %	0,90 %	1,00 %	1,15 %
Fonds équilibrés						
Revenu fixe canadien équilibré	0,80 %	0,85 %	0,90 %	0,65 %	0,70 %	0,75 %
Revenu stratégique	1,15 %	1,44 %	1,50 %	0,85 %	1,00 %	1,20 %
Croissance équilibrée canadienne	1,15 %	1,30 %	1,44 %	0,80 %	0,95 %	1,15 %
Équilibré d'actions canadiennes	1,20 %	1,24 %	1,39 %	0,90 %	1,05 %	1,25 %
Équilibré de valeur canadienne	1,25 %	1,45 %	1,59 %	0,95 %	1,10 %	1,30 %
Équilibré neutre canadien	1,25 %	1,52 %	1,66 %	0,95 %	1,10 %	1,30 %
Équilibré d'excellence canadienne	1,40 %	1,54 %	1,69 %	0,95 %	1,10 %	1,30 %
Revenu stratégique mondial	1,15 %	1,35 %	1,50 %	0,95 %	1,10 %	1,30 %
Portefeuille Fidelity Revenu mondial	1,25 %	1,50 %	s. o.	0,95 %	1,20 %	s. o.
Portefeuille Fidelity Équilibre mondial	1,35 %	1,60 %	s. o.	1,10 %	1,35 %	s. o.
Équilibré de valeur mondiale	1,35 %	1,60 %	s. o.	1,05 %	1,30 %	s. o.
Mondial équilibré	1,30 %	1,50 %	1,64 %	1,10 %	1,25 %	1,45 %
Équilibré d'occasions mondiales de croissance	1,35 %	1,60 %	s. o.	1,05 %	1,30 %	s. o.
Équilibré mondial de croissance	1,30 %	1,55 %	s. o.	1,05 %	1,30 %	s. o.
Fonds d'actions canadiennes						
Actions canadiennes à faible volatilité	1,25 %	1,45 %	1,75 %	0,85 %	1,05 %	1,35 %
Dividendes canadiens de base	1,20 %	1,35 %	1,65 %	0,80 %	1,00 %	1,30 %
Dividendes principalement canadiens	1,20 %	1,30 %	1,63 %	0,80 %	1,00 %	1,30 %
Dividendes canadiens	1,30 %	1,45 %	1,78 %	0,95 %	1,15 %	1,45 %
Dividendes et revenus canadiens	1,45 %	1,55 %	1,92 %	1,95 %	1,25 %	1,55 %
Croissance canadienne	1,25 %	1,40 %	s. o.	0,85 %	1,05 %	s. o.
Actions canadiennes	1,25 %	1,45 %	1,75 %	0,85 %	1,05 %	1,35 %
Actions de valeur canadiennes	1,25 %	1,40 %	1,73 %	0,85 %	1,05 %	1,35 %
Croissance principalement canadienne	1,45 %	1,55 %	1,92 %	1,05 %	1,25 %	1,55 %

Nom du fonds distinct	Série Partenaire Option avec frais d'acquisition			Série privilégiée Partenaire Option avec frais d'acquisition		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Valeur principalement canadienne	1,35 %	1,54 %	1,88 %	1,00 %	1,20 %	1,50 %
Fidelity Frontière Nord®	1,60 %	1,90 %	2,15 %	1,25 %	1,45 %	1,75 %
Actions fondamentales canadiennes	1,25 %	1,50 %	s. o.	1,00 %	1,25 %	s. o.
Petites et moyennes capitalisations canadiennes	1,35 %	1,55 %	1,93 %	0,95 %	1,15 %	1,50 %
Fonds spécialisés canadiens et autres fonds						
Immobilier	1,60 %	1,69 %	2,09 %	1,20 %	1,35 %	1,70 %
Fonds d'actions étrangères						
Actions mondiales à faible volatilité	1,45 %	1,59 %	1,93 %	1,05 %	1,25 %	1,55 %
Dividendes mondiaux	1,40 %	1,55 %	1,80 %	1,00 %	1,25 %	1,55 %
Dividendes et revenus mondiaux	1,55 %	1,75 %	2,10 %	1,15 %	1,45 %	1,85 %
Actions mondiales toutes capitalisations	1,40 %	1,55 %	1,80 %	1,00 %	1,30 %	1,65 %
Fondateurs d'actions mondiales	1,35 %	1,65 %	s. o.	1,05 %	1,35 %	s. o.
Actions étrangères	1,50 %	1,65 %	2,12 %	1,10 %	1,40 %	1,80 %
Durable d'actions mondiales	1,55 %	1,80 %	s. o.	1,20 %	1,45 %	s. o.
Actions mondiales	1,55 %	1,85 %	s. o.	1,25 %	1,55 %	s. o.
Actions mondiales Fidelity	1,75 %	2,00 %	2,30 %	1,40 %	1,70 %	2,10 %
Occasions mondiales de croissance	1,56 %	1,75 %	2,13 %	1,15 %	1,45 %	1,85 %
Actions mondiales de croissance	1,60 %	1,90 %	s. o.	1,30 %	1,60 %	s. o.
Croissance petites et moyennes capitalisations mondiales	1,50 %	1,90 %	s. o.	1,20 %	1,60 %	s. o.
Dividendes américains	1,25 %	1,45 %	1,70 %	0,85 %	1,10 %	1,45 %
Croissance des États-Unis	1,30 %	1,50 %	1,75 %	0,90 %	1,15 %	1,50 %
Actions américaines Parcours	1,35 %	1,60 %	s. o.	1,15 %	1,40 %	s. o.
Croissance toutes capitalisations américaines	1,50 %	1,65 %	1,90 %	1,05 %	1,30 %	1,70 %
Actions américaines ESG	1,35 %	1,60 %	s. o.	1,05 %	1,30 %	s. o.
Actions américaines de transition vers de faibles émissions de carbone	1,35 %	1,60 %	s. o.	1,05 %	1,30 %	s. o.
Valeur américaine	1,40 %	1,60 %	1,90 %	1,00 %	1,25 %	1,60 %
Fidelity Discipline Actions® Amérique	1,65 %	2,00 %	2,30 %	1,30 %	1,55 %	1,90 %
Concentré d'actions américaines	1,35 %	1,60 %	s. o.	1,15 %	1,40 %	s. o.
Croissance moyennes capitalisations américaines	1,40 %	1,70 %	2,09 %	0,95 %	1,20 %	1,60 %
Valeur internationale	1,40 %	1,65 %	s. o.	1,15 %	1,40 %	s. o.
Concentré d'actions internationales	1,45 %	1,75 %	s. o.	1,20 %	1,50 %	s. o.
Actions internationales	1,45 %	1,65 %	2,03 %	1,10 %	1,40 %	1,80 %
Croissance internationale	1,60 %	1,84 %	2,22 %	1,15 %	1,50 %	1,95 %

Nom du fonds distinct	Série Partenaire Option avec frais d'acquisition			Série privilégiée Partenaire Option avec frais d'acquisition		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Fonds spécialisés étrangers et autres fonds						
Actifs réels diversifiés	1,45 %	1,75 %	s. o.	1,25 %	1,50 %	s. o.
Fidelity Étoile du Nord®	1,70 %	2,00 %	2,30 %	1,40 %	1,70 %	2,10 %
Actions de marchés émergents	1,80 %	2,00 %	2,30 %	1,15 %	1,55 %	1,95 %
Actions à grande capitalisation de marchés émergents	1,75 %	2,05 %	s. o.	1,40 %	1,70 %	s. o.
Concentré d'actions de marchés émergents	1,95 %	2,25 %	s. o.	1,60 %	1,90 %	s. o.
Durable d'actions de marchés émergents	1,85 %	2,20 %	s. o.	1,55 %	1,85 %	s. o.
Mondiales d'infrastructures	1,50 %	1,80 %	2,10 %	1,10 %	1,40 %	1,80 %
Science et technologie	1,55 %	1,67 %	2,22 %	1,10 %	1,40 %	1,90 %
Ressources mondiales	1,60 %	1,80 %	2,15 %	1,20 %	1,35 %	1,70 %

Fonds distincts de série Constellation

Nom du fonds distinct	Série Constellation Option avec frais d'acquisition		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Fonds de trésorerie et équivalents			
Marché monétaire	0,90 %	0,90 %	0,95 %
Fonds à revenu fixe			
Obligations canadiennes de base	1,20 %	1,30 %	1,35 %
Obligations canadiennes de base Plus	1,20 %	1,30 %	1,35 %.
Durable d'obligations mondiales	1,50 %	1,65 %	s. o.
Obligations mondiales de base Plus	1,50 %	1,65 %	1,80 %
Obligations mondiales multisectorielles	1,50 %	1,65 %	1,80 %
Fonds d'actions canadiennes			
Croissance canadienne	1,30 %	1,60 %	1,90 %
Actions fondamentales canadiennes	1,30 %	1,60 %	1,90 %
Fonds d'actions étrangères			
Valeur américain	1,45 %	1,80 %	2,05 %
Concentré d'actions américaines	1,45 %	1,80 %	2,05 %
Actions américaines ESG	1,45 %	1,80 %	s. o.
Croissance toutes capitalisations américaines	1,45 %	1,80 %	2,05 %
Actions internationales	1,50 %	1,85 %	2,15 %
Valeur internationale	1,50 %	1,85 %	2,15 %
Concentré d'actions internationales	1,50 %	1,85 %	2,15 %
Fonds spécialisés étrangers et autres fonds			
Actions à grande capitalisation de marchés émergents	2,10 %	2,40 %	2,70 %
Concentré d'actions de marchés émergents	2,10 %	2,40 %	2,70 %
Durable d'actions de marchés émergents	2,10 %	2,40 %	s. o.
Mondial tactique	1,50 %	1,85 %	2,10 %

Rabais sur les frais de gestion de placement

Un rabais sur les frais de gestion de placement s'applique automatiquement une fois certaines conditions satisfaites. Les critères d'admissibilité, indiqués ci-après, varient selon la série que vous détenez : série standard, série Partenaire, série privilégiée 1, série privilégiée Partenaire ou série Constellation.

Vous recevez le rabais sur les frais de gestion de placement lorsque vous y devenez admissible. Ce rabais est appliqué s'il excède le seuil minimal établi dans nos règles administratives alors en vigueur. Si le montant du rabais est inférieur au seuil, le rabais continuera de courir jusqu'à la prochaine date de versement des rabais sur les frais.

Le rabais sur les frais de gestion de placement est calculé quotidiennement et attribué sous forme d'unités additionnelles à chaque fonds distinct applicable à la fin de chaque trimestre, ou lorsqu'une substitution ou un rachat complet a lieu. Il ne vous sera pas versé en espèces et n'inclura pas de rabais sur les taxes perçues et remises au gouvernement. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la rubrique *Considérations fiscales*. Lorsque les unités additionnelles sont affectées à l'option avec frais d'acquisition différés, vous n'aurez pas à payer de frais de rachat lorsque vous demanderez le rachat de ces unités plus tard. Ni les garanties applicables à l'échéance et à la prestation de décès ni les valeurs aux termes de l'option de garantie de revenu viager ne seront augmentées par cette attribution d'unités additionnelles.

Nous pouvons augmenter ou réduire les montants indiqués ci-après, modifier la définition des avoirs admissibles ou autrement modifier ou éliminer l'attribution de rabais sur les frais de gestion de placement, à notre seule discrétion et sans vous en aviser au préalable.

Les critères pour chacune des séries sont définis dans les sections suivantes.

Série standard et série Partenaire

Si vous investissez dans des fonds de la série standard ou de la série Partenaire, vous devez détenir plus de 100 000 $ d'avoirs admissibles pour obtenir un rabais sur les frais de gestion de placement. Aux fins de l'application de ce rabais, le propriétaire de police principal des avoirs admissibles doit être le même. Les avoirs admissibles peuvent inclure les polices détenues conjointement (par vous, votre conjoint, vos parents ou vos enfants résidant à la même adresse). Les polices détenues conjointement sont uniquement incluses lorsque les consentements nécessaires ont été obtenus conformément à nos pratiques administratives alors en vigueur. Les actifs de polices détenues conjointement peuvent faire l'objet d'un seul regroupement. Demandez à votre conseiller de vous fournir de plus amples précisions. Si nous déterminons que vous êtes admissible à un rabais sur les frais de gestion de placement, nous calculerons ce dernier conformément à la procédure décrite dans nos règles administratives alors en vigueur. La procédure actuelle est présentée ci-dessous.

D'abord, nous calculerons la valeur de tous vos avoirs admissibles. Nous calculerons ensuite le pourcentage de la valeur de vos avoirs admissibles se situant dans chacune des tranches suivantes :

Tranche	Inclut cette portion de vos avoirs admissibles
1	La première tranche de 100 000 $ (c.-à-d. la valeur de 0 $ à 100 000 $)
2	La valeur restante (c.-à-d. la valeur excédant 100 000 $)

Enfin, pour chaque fonds que vous détenez, nous déterminerons le rabais sur les frais de gestion de placement applicable. Pour chaque tranche, nous multiplierons le pourcentage de la valeur quotidienne de vos avoirs admissibles dans cette tranche par l'équivalent quotidien du rabais sur les frais de gestion de placement indiqué dans le tableau ci-dessous qui s'applique à cette tranche pour les fonds que vous détenez. Le rabais sur les frais de gestion de placement correspond à la somme des montants ainsi calculés.

Fonds	Valeur marchande totale des avoirs admissibles Tranche 1 (moins de 100 000 $)	Valeur marchande totale des avoirs admissibles Tranche 2 (égale ou supérieure à 100 000 $)
Tous les fonds (sauf les fonds indiqués ci-dessous)	néant	0,20 %
Obligations à court terme	néant	0,10 %
Épargne à intérêt élevé	néant	néant
Marché monétaire	néant	néant

Exemple :

Supposons que vous détenez les fonds distincts suivants :

Fonds	Valeur marchande ($)
Marché monétaire	40 000
Obligations à court terme	80 000
Équilibré d'excellence canadienne	280 000
Avoirs admissibles totaux	400 000

Dans ce cas, la valeur de vos avoirs serait répartie entre les tranches comme suit :

Tranche	Montant	% du total
1	100 000 $	25 %
2	300 000 $	75 %
Total	400 000 $	100 %

Les 25 % de vos avoirs admissibles totaux qui se situent dans la tranche 1 seront exclus du calcul de votre rabais sur les frais de gestion de placement. Les 75 % de vos avoirs admissibles totaux qui se situent dans la tranche 2 figurent dans la colonne du pourcentage des avoirs admissibles totaux (A) ci-dessous.

Les valeurs du taux du rabais sur les frais de gestion de placement pour la tranche 2 (B) dans le tableau ci-dessous correspondent aux taux précis pour chaque fonds dans le tableau précédant cet exemple.

Le rabais sur les frais de gestion de placement est calculé comme suit :

Fonds	Pourcentage des avoirs admissibles totaux se situant dans la tranche 2 (A)	Taux du rabais sur les frais de gestion de placement pour la tranche 2 (B)	Taux du rabais sur les frais de gestion de placement (C) = (A) x (B)
Marché monétaire	75 %	néant	néant
Obligations à court terme	75 %	0,10 %	0,075 %
Équilibré d'excellence canadienne	75 %	0,20 %	0,15 %

À la fin du trimestre, si le montant du rabais est supérieur au seuil minimal, il sera automatiquement attribué sous forme d'unités additionnelles de chaque fonds distinct.

Série Constellation

En ce qui concerne la série Constellation, vous devez détenir au moins 100 000 $ dans un ou plusieurs produits de placement approuvés (produits admissibles) pour avoir droit à un rabais sur le frais de gestion de placement. Consultez la rubrique *Produits admissibles* pour connaître les produits admissibles et les propriétaires admissibles.

Le montant du rabais sur les frais de gestion de placement est fondé sur les tranches d'avoirs, conformément au tableau ci-dessous.

Fonds	Avoirs totaux						
	Tranche 1 25 000 $ à 99 999 $	Tranche 2 100 000 $ à 249 999 $	Tranche 3 250 000 $ à 499 999 $	Tranche 4 500 000 $ à 999 999 $	Tranche 5 1 000 000 $ à 2 499 999 $	Tranche 6 2 500 000 $ à 4 999 999 $	Tranche 7 5 000 000 $ et plus
Tous les fonds	néant	0,10 %	0,20 %	0,30 %	0,35 %	0,40 %	0,45 %

Exemple :

Supposons que vous détenez les fonds distincts suivants :

Fonds	Avoirs totaux ($)
Obligations canadiennes de base	750 000
Obligations mondiales de base Plus	1 500 000
Total de l’actif du ménage	2 250 000

Dans ce cas, votre rabais serait établi selon le taux de la tranche 5, comme suit :

Fonds	Taux de rabais (%)
Obligations canadiennes de base	0,35
Obligations mondiales de base Plus	0,35

À la fin du trimestre, le montant du rabais sera automatiquement attribué sous forme d’unités supplémentaires de chaque fonds distinct.

Autre exemple :

Supposons que vous détenez les fonds distincts suivants :

Fonds	Avoirs totaux ($)
Obligations mondiales multisectorielles	500 000
Actions fondamentales canadiennes	1 000 000
Concentré d'actions américaines	1 500 000
Total de l’actif du ménage	3 000 000

Dans ce cas, votre rabais serait établi selon le taux de la tranche 6, comme suit :

Fonds	Taux de rabais (%)
Obligations mondiales multisectorielles	0,40
Actions fondamentales canadiennes	0,40
Concentré d'actions américaines	0,40

À la fin du trimestre, le montant du rabais sera automatiquement attribué sous forme d’unités supplémentaires de chaque fonds distinct.

Série privilégiée 1 et série privilégiée Partenaire

En ce qui concerne la série privilégiée 1 et la série privilégiée Partenaire, vous devez détenir au moins 1 000 000 $ dans un ou plusieurs produits de placement approuvés (produit admissible) pour obtenir un rabais sur les frais de gestion de placement. Consultez la rubrique *Produits admissibles* pour connaître les produits admissibles et les propriétaires admissibles

Le montant du rabais sur les frais de gestion de placement est fondé sur les tranches d'avoirs, conformément au tableau ci-dessous.

Fonds	**Avoirs totaux**					
	Tranche 1 0 $ à 499 999 $	Tranche 2 500 000 $ à 999 999 $	Tranche 3 1 000 000 $ à 2 499 999 $	Tranche 4 2 500 000 $ à 4 999 999 $	Tranche 5 5 000 000 $ à 9 999 999 $	Tranche 6 10 000 000 $ et plus
Tous les fonds (sauf les fonds indiqués ci-dessous)	néant	néant	néant	0,05%	0,10 %	0,20 %
Épargne à intérêt élevé	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Fonds du marché monétaire et fonds à revenu fixe (voir le tableau des frais de gestion de placement ci-dessus)	néant	néant	0,05 %	0,10%	0,15 %	0,15 %

Exemple :

Supposons que vous détenez les fonds distincts suivants :

Fonds	**Avoirs totaux ($)**
Obligations canadiennes de base	1 000 000
Répartition prudent	500 000
Total de l'actif du ménage	1 500 000

Dans ce cas, votre rabais serait établi selon les taux de la tranche 3 comme suit :

Fonds	**Taux du rabais (%)**
Obligations canadiennes de base	0,05
Répartition prudent	néant

À la fin du trimestre, le montant du rabais serait automatiquement attribué sous forme d'unités additionnelles de chaque fonds distinct.

Autre exemple :

Supposons que vous détenez les fonds distincts suivants :

Fonds	**Avoirs totaux ($)**
Obligations canadiennes de base	1 000 000
Répartition prudent	500 000
Actions de valeur canadiennes	2 000 000
Total de l'actif du ménage	3 500 000

Dans ce cas, votre rabais serait établi selon les taux de la tranche 4 comme suit :

Fonds	**Taux du rabais** (%)
Obligations canadiennes de base	0,10
Répartition prudent	0,05
Actions de valeur canadiennes	0,05

À la fin du trimestre, le montant du rabais serait automatiquement attribué sous forme d'unités additionnelles de chaque fonds distinct.

Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 04 novembre 2020
Date de création du fonds : 04 novembre 2020
Gestionnaire : Irish Life Investment Managers Limited

Valeur totale du fonds : 105 174 136 $
Taux de rotation du portefeuille : 12,12 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,13	10,98	1 395 662	2,41	10,85	3 191 878
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	1,89	11,09	851 533	2,00	11,04	2 743 753
Partenaire : option AFA [2]	1,29	11,37	113 483	1,57	11,24	405 761
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,05	11,48	90 425	1,16	11,43	508 877

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans un portefeuille de placements partout dans le monde avec pour but premier la production de revenu accompagnée d'un certain potentiel d'appréciation du capital tout en cherchant à réduire la volatilité du portefeuille. Le fonds peut investir dans d'autres fonds de placement ou directement dans des actions, des fonds négociés en bourse, des instruments dérivés, des instruments à revenu fixe et d'autres titres producteurs de revenu.

Dix principaux placements	% de l'actif
Revenu fixe (ILIM)	36,07
Réduction du risque Canada Vie	17,94
Obligations mondiales multisectorielles	10,00
Revenu fixe multisectoriel mondial	6,01
Marché monétaire	5,01
FNB indiciel d'actions canadiennes	4,50
Croissance canadienne	3,50
Mondial tactique	2,49
Actions mondiales à faible volatilité	2,49
FNB indiciel obl marchés dév ex É-U	2,01
Total	90,02
Nombre total des placements :	**15**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	56,54
Actions étrangères	22,95
Liquidités et équivalents	8,13
Actions canadiennes	7,71
Autres	4,61

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 04 novembre 2020 détiendrait 1 098,03 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,28 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

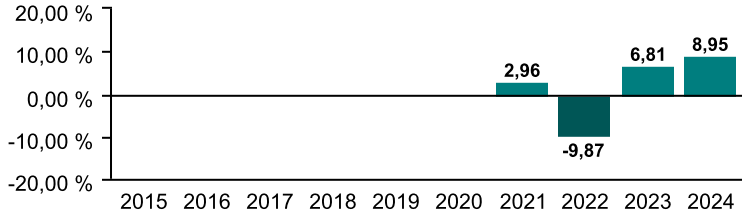

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

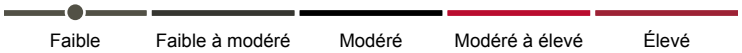

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui recherche un potentiel de revenu ainsi qu'un certain potentiel de croissance et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,13	1,89	1,29	1,05	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,41	2,00	1,57	1,16	0,11	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille équilibré géré en fonction du risque

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 04 novembre 2020
Date de création du fonds : 04 novembre 2020
Gestionnaire : Irish Life Investment Managers Limited

Valeur totale du fonds : 187 536 622 $
Taux de rotation du portefeuille : 7,18 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,56	11,89	1 742 674	2,83	11,76	4 134 902
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,37	11,99	1 363 639	2,48	11,93	4 288 049
Partenaire : option AFA [2]	1,44	12,45	297 101	1,72	12,31	365 199
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,26	12,55	378 637	1,37	12,49	342 217

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans un portefeuille de placements partout dans le monde avec pour but l'équilibre entre le revenu et l'appréciation du capital tout en cherchant à réduire la volatilité du portefeuille. Le fonds peut investir dans d'autres fonds de placement ou directement dans des actions, des fonds négociés en bourse, des instruments dérivés, des instruments à revenu fixe et d'autres titres producteurs de revenu.

Dix principaux placements	% de l'actif
Réduction du risque Canada Vie	23,31
Revenu fixe (ILIM)	17,96
Obligations mondiales multisectorielles	9,99
Croissance canadienne	6,93
FNB indiciel d'actions canadiennes	6,93
Revenu fixe multisectoriel mondial	5,99
FNB indiciel obl marchés dév ex É-U	4,16
Mondial tactique	4,00
Actions mondiales à faible volatilité	3,97
Marché monétaire	3,02
Total	86,26
Nombre total des placements :	**16**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	37,24
Actions étrangères	33,64
Actions canadiennes	13,28
Liquidités et équivalents	8,20
Autres	7,60

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 04 novembre 2020 détiendrait 1 189,22 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 4,26 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

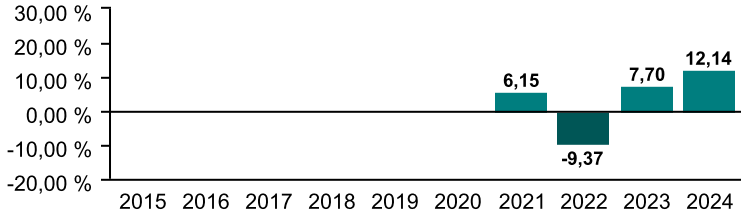

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

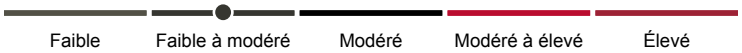

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui recherche un équilibre entre le revenu et l'appréciation du capital et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Portefeuille équilibré géré en fonction du risque

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,56	2,37	1,44	1,26	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,83	2,48	1,72	1,37	0,11	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Portefeuille équilibré géré en fonction du risque

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille de croissance géré en fonction du risque

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 04 novembre 2020
Date de création du fonds : 04 novembre 2020
Gestionnaire : Irish Life Investment Managers Limited

Valeur totale du fonds : 66 924 486 $
Taux de rotation du portefeuille : 9,08 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,68	13,09	559 026	2,95	12,94	1 043 104
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,49	13,19	682 051	2,60	13,13	1 006 478
Partenaire : option AFA [2]	1,57	13,70	44 218	1,84	13,55	51 551
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,38	13,81	171 826	1,49	13,75	51 286

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans un portefeuille de placements partout dans le monde avec pour but premier l'appréciation du capital accompagnée d'un certain potentiel de revenu tout en cherchant à réduire la volatilité du portefeuille. Le fonds peut investir dans d'autres fonds de placement ou directement dans des actions, des fonds négociés en bourse, des instruments dérivés, des instruments à revenu fixe et d'autres titres producteurs de revenu.

Dix principaux placements	% de l'actif
Réduction du risque Canada Vie	23,19
Croissance canadienne	8,41
Obligations mondiales multisectorielles	8,04
FNB indiciel d'actions canadiennes	7,40
FNB de marchés émergents	6,99
Fondateurs d'actions mondiales	6,92
Croissance toutes capitalisations américaines	6,13
FNB indiciel obl marchés dév ex É-U	5,35
Mondial tactique	4,99
Actions mondiales à faible volatilité	4,97
Total	82,39
Nombre total des placements :	**16**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	50,98
Actions canadiennes	15,45
Revenu fixe	13,96
Autres	12,50
Liquidités et équivalents	7,12

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 04 novembre 2020 détiendrait 1 308,89 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 6,69 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

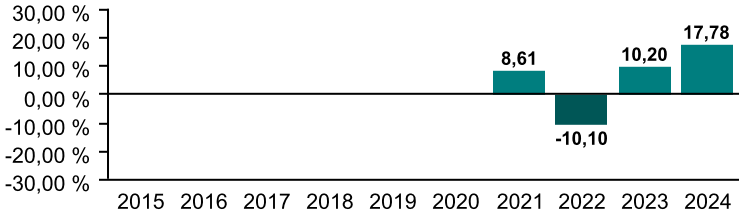

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

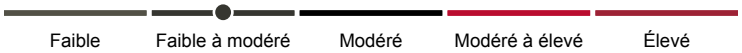

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui recherche un potentiel d'appréciation du capital et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Portefeuille de croissance géré en fonction du risque

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,68	2,49	1,57	1,38	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,95	2,60	1,84	1,49	0,11	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Portefeuille de croissance géré en fonction du risque

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Répartition prudent

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 21 novembre 2003
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 671 147 940 $
Taux de rotation du portefeuille : 43,65 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,43	14,41	6 652 309	2,71	14,09	22 349 798	2,93	13,74	579 301
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,19	14,13	3 409 729	2,30	13,94	8 669 673	2,41	13,72	454 342
Partenaire : option AFA [2]	1,32	12,21	242 893	1,60	11,99	1 032 189	1,82	11,82	2 179
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,08	12,40	175 098	1,19	12,31	297 068	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, mais il a également recours à des actions canadiennes et étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 70 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 30 pour cent à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Revenu fixe canadien de base	25,61
Obligations tactiques canadiennes	21,39
Immobilier	6,64
Revenu fixe sans contraintes	4,35
Obligations étrangères	3,24
Obligations mondiales multisectorielles	3,20
Actions de valeur canadiennes	2,99
Dividendes canadiens de base	2,99
Dividendes américains	2,98
Croissance canadienne	2,98
Total	76,37
Nombre total des placements :	**23**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	60,12
Actions étrangères	20,49
Actions canadiennes	8,75
Immobilier	6,64
Liquidités et équivalents	2,86
Autres	1,22

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 207,23 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 1,90 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

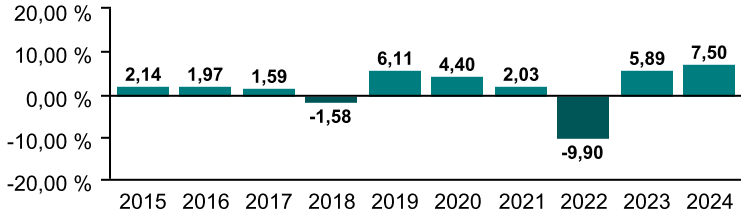

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

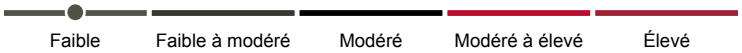

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 30 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible.

Répartition prudent

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,43	2,19	1,32	1,08	s.o.	s.o.	0,50
75 / 100	2,71	2,30	1,60	1,19	0,11	s.o.	0,50
100 / 100	2,93	2,41	1,82	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Répartition prudent

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Répartition modéré

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 21 novembre 2003
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 732 698 521 $
Taux de rotation du portefeuille : 38,10 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,48	16,33	5 276 229	2,76	15,95	20 268 217	2,98	15,57	525 732
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,30	15,87	4 063 054	2,41	15,66	8 888 235	2,58	15,30	392 610
Partenaire : option AFA [2]	1,37	12,73	249 249	1,65	12,50	1 297 893	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,19	12,88	583 893	1,30	12,79	560 065	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, mais il a également recours à des actions canadiennes et étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 60 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 40 pour cent à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations tactiques canadiennes	20,42
Revenu fixe canadien de base	18,69
Immobilier	7,62
Dividendes américains	4,11
Dividendes canadiens de base	4,08
Actions de valeur canadiennes	4,08
Croissance canadienne	4,07
Occasions mondiales de croissance	4,05
Actions de valeur des États-Unis	4,05
Marchés émergents (Putnam)	3,13
Total	74,30
Nombre total des placements :	**23**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	48,97
Actions étrangères	28,09
Actions canadiennes	11,87
Immobilier	7,62
Liquidités et équivalents	2,38
Autres	1,15

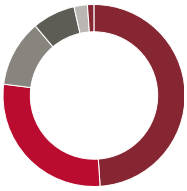

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 298,22 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,64 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

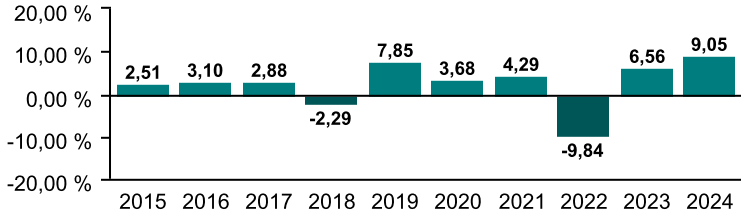

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

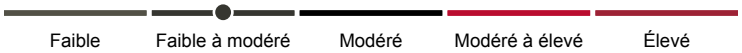

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 40 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Répartition modéré

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,48	2,30	1,37	1,19	s.o.	s.o.	0,70
75 / 100	2,76	2,41	1,65	1,30	0,11	s.o.	0,70
100 / 100	2,98	2,58	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Répartition modéré

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Répartition équilibré

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 21 novembre 2003
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 1 299 102 258 $
Taux de rotation du portefeuille : 30,41 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,58	20,07	8 900 495	2,86	19,61	27 275 005	3,14	19,01	856 037
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,40	18,96	5 853 514	2,51	18,71	12 902 313	2,68	18,32	579 630
Partenaire : option AFA [2]	1,48	13,42	687 003	1,76	13,18	1 723 069	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,30	13,58	214 010	1,41	13,48	749 468	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes et étrangères, mais il a également recours à des titres à revenu fixe. En matière de composition, il vise à consacrer 40 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 60 pour cent à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations tactiques canadiennes	18,55
Revenu fixe canadien de base	11,61
Immobilier	7,53
Actions de valeur des États-Unis	5,09
Actions de valeur canadiennes	4,92
Dividendes canadiens de base	4,91
Croissance toutes capitalisations américaines	4,82
Croissance canadienne	4,71
Dividendes américains	4,27
Occasions mondiales de croissance	4,23
Total	70,64
Nombre total des placements :	**22**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	37,77
Revenu fixe	35,95
Actions canadiennes	15,83
Immobilier	7,53
Liquidités et équivalents	1,94
Autres	1,05

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 440,88 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 3,72 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

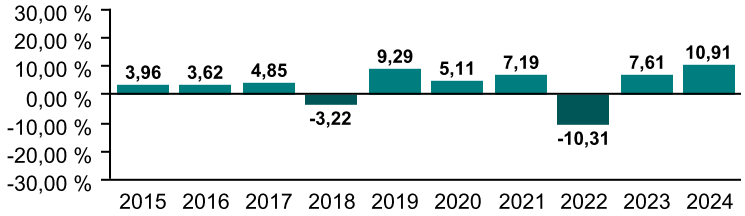

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

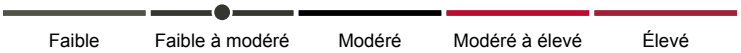

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 40 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Répartition équilibré

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,58	2,40	1,48	1,30	s.o.	s.o.	0,80
75 / 100	2,86	2,51	1,76	1,41	0,11	s.o.	0,80
100 / 100	3,14	2,68	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Répartition équilibré

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Répartition accéléré

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 21 novembre 2003
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 376 591 725 $
Taux de rotation du portefeuille : 24,74 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,71	24,29	3 093 462	2,98	23,66	4 545 287	3,32	22,79	352 392
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,52	23,30	1 850 410	2,63	22,98	2 732 274	2,91	22,17	257 540
Partenaire : option AFA [2]	1,60	14,90	253 498	1,87	14,64	169 328	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,41	15,09	345 393	1,52	14,98	217 394	1,80	14,71	5 829

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes et étrangères, mais il a également recours à des titres à revenu fixe. En matière de composition, il vise à consacrer 20 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 80 pour cent à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations tactiques canadiennes	13,25
Immobilier	8,59
Actions de valeur des États-Unis	7,10
Dividendes canadiens de base	6,74
Actions de valeur canadiennes	6,74
Croissance toutes capitalisations américaines	6,55
Croissance canadienne	6,47
Marchés émergents (Putnam)	5,69
Croissance américaine	5,34
Occasions mondiales de croissance	5,11
Total	71,58
Nombre total des placements :	**22**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	50,57
Actions canadiennes	22,23
Revenu fixe	16,43
Immobilier	8,59
Liquidités et équivalents	1,34
Autres	0,92

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 675,72 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,30 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

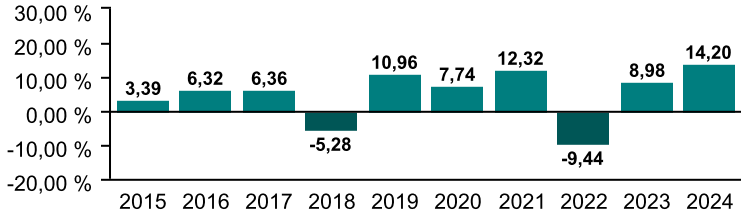

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

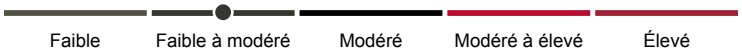

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 20 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Répartition accéléré

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,71	2,52	1,60	1,41	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,98	2,63	1,87	1,52	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,32	2,91	--	1,80	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Répartition accéléré

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Répartition énergique

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 21 novembre 2003
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 250 161 078 $
Taux de rotation du portefeuille : 31,57 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,81	28,33	1 968 953	3,20	27,32	2 377 616	3,48	26,34	126 729
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,58	27,15	1 443 036	2,69	26,77	1 442 566	3,07	25,48	50 240
Partenaire : option AFA [2]	1,71	15,74	308 672	2,09	15,35	98 233	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,47	15,99	409 622	1,58	15,87	53 194	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes et étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 100 pour cent de son actif à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Immobilier	9,56
Actions de valeur des États-Unis	8,52
Actions de valeur canadiennes	8,06
Dividendes canadiens de base	8,05
Croissance toutes capitalisations américaines	7,91
Croissance canadienne	7,74
Marchés émergents (Putnam)	6,82
Dividendes américains	6,56
Croissance américaine	6,24
Occasions mondiales de croissance	5,98
Total	75,44
Nombre total des placements :	**17**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	60,83
Actions canadiennes	26,80
Immobilier	9,56
Liquidités et équivalents	1,26
Revenu fixe	0,91
Autres	0,72

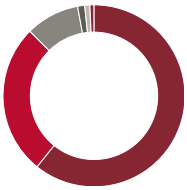

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 846,88 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 6,33 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

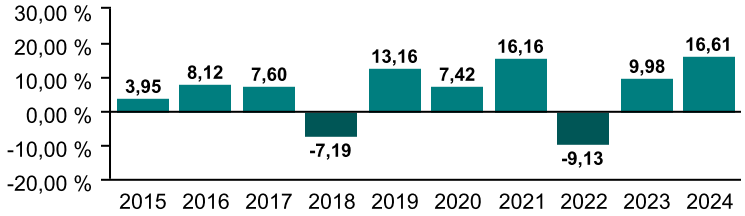

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer 100 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré.

Répartition énergique

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,81	2,58	1,71	1,47	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,20	2,69	2,09	1,58	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,48	3,07	--	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Répartition énergique

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille FNB indiciel prudent

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 24 octobre 2022
Date de création du fonds : 24 octobre 2022
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 15 965 049 $
Taux de rotation du portefeuille : 12,74 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	1,92	11,81	361 065	2,20	11,74	332 752	2,42	11,68	8 304
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	1,69	11,87	130 488	1,80	11,84	331 296	1,92	11,79	32 340
Partenaire : option AFA [2]	1,11	12,02	1 951	1,38	11,95	5 769	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	0,98	12,06	17 240	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, y compris les fonds négociés en bourse, souscrit principalement des titres à revenu fixe mondiaux et des titres de capitaux propres mondiaux. En matière de composition, il vise à consacrer 70 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 30 pour cent à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
FNB d'obligations canadiennes totales	35,18
FNB indiciel obl américaines totales	26,24
FNB indiciel d'act amér à grande capital	11,91
FNB indiciel d'actions canadiennes	8,97
FNB indiciel d'actions internationales	7,46
FNB indiciel ob totales mar dév ex Am N	6,99
FNB indiciel obl marchés émergents	1,76
FNB indiciel actions marchés émergents	1,49
Total	100,00
Nombre total des placements :	**8**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	49,50
Actions étrangères	20,87
Actions canadiennes	15,89
Autres	6,99
Liquidités et équivalents	6,75

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 2 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 24 octobre 2022 détiendrait 1 181,01 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 7,90 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 2 dernières années. Au cours des 2 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 années au cours desquelles la valeur a diminué.

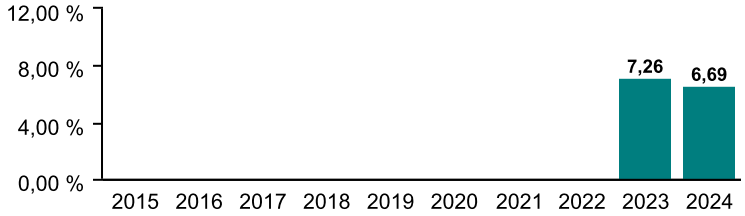

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

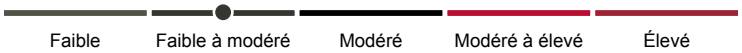

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier de l'accès à un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 30 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Notes

Le 28 octobre 2024, l'évaluation de risque de ce fonds est passée de « faible » à « faible à modéré ». Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Portefeuille FNB indiciel prudent

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	1,92	1,69	1,11	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,20	1,80	1,38	0,98	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,42	1,92	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Portefeuille FNB indiciel prudent

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille FNB indiciel équilibré

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 24 octobre 2022
Date de création du fonds : 24 octobre 2022
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 45 897 365 $
Taux de rotation du portefeuille : 2,72 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,37	12,87	820 007	2,65	12,79	805 394	2,93	12,71	55 906
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,18	12,92	907 619	2,29	12,89	665 821	2,46	12,84	28 086
Partenaire : option AFA [2]	1,25	13,18	23 159	1,53	13,10	39 155	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,06	13,23	22 353	1,17	13,20	1 337	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, y compris les fonds négociés en bourse, souscrit principalement des titres à revenu fixe mondiaux et des titres de capitaux propres mondiaux. En matière de composition, il vise à consacrer 40 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 60 pour cent à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
FNB indiciel d'act amér à grande capital	23,89
FNB d'obligations canadiennes totales	20,08
FNB indiciel d'actions canadiennes	18,00
FNB indiciel d'actions internationales	15,04
FNB indiciel obl américaines totales	15,02
FNB indiciel ob totales mar dév ex Am N	3,99
FNB indiciel actions marchés émergents	2,98
FNB indiciel obl marchés émergents	1,00
Total	100,00
Nombre total des placements :	**8**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	41,94
Revenu fixe	28,27
Actions canadiennes	21,70
Liquidités et équivalents	4,11
Autres	3,99

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 2 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 24 octobre 2022 détiendrait 1 286,52 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 12,21 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 2 dernières années. Au cours des 2 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 années au cours desquelles la valeur a diminué.

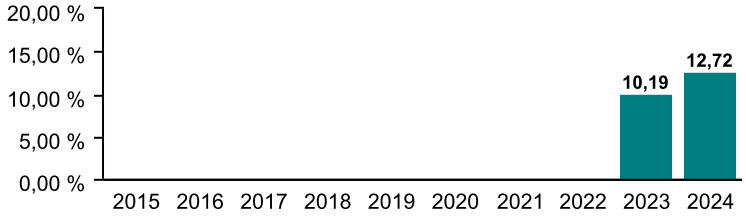

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

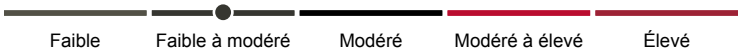

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier de l'accès à un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 40 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Portefeuille FNB indiciel équilibré

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,37	2,18	1,25	1,06	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,65	2,29	1,53	1,17	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,93	2,46	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Portefeuille FNB indiciel équilibré

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille FNB indiciel de croissance

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 24 octobre 2022
Date de création du fonds : 24 octobre 2022
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 22 029 257 $
Taux de rotation du portefeuille : 4,55 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,40	13,67	416 927	2,67	13,59	314 120	3,00	13,49	26 700
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,21	13,72	306 157	2,32	13,69	252 279	2,60	13,61	10 339
Partenaire : option AFA [2]	1,29	14,01	51 560	1,57	13,92	7 071	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,11	14,06	101 612	1,23	14,03	11 292	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, y compris les fonds négociés en bourse, souscrit principalement des titres à revenu fixe mondiaux et des titres de capitaux propres mondiaux. En matière de composition, il vise à consacrer 20 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 80 pour cent à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
FNB indiciel d'act amér à grande capital	31,90
FNB indiciel d'actions canadiennes	23,98
FNB indiciel d'actions internationales	20,02
FNB d'obligations canadiennes totales	10,08
FNB indiciel obl américaines totales	7,53
FNB indiciel actions marchés émergents	3,99
FNB indiciel ob totales mar dév ex Am N	2,00
FNB indiciel obl marchés émergents	0,50
Total	100,00
Nombre total des placements :	**8**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	55,94
Actions canadiennes	25,53
Revenu fixe	14,19
Liquidités et équivalents	2,34
Autres	2,00

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 2 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 24 octobre 2022 détiendrait 1 366,90 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 15,36 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 2 dernières années. Au cours des 2 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 années au cours desquelles la valeur a diminué.

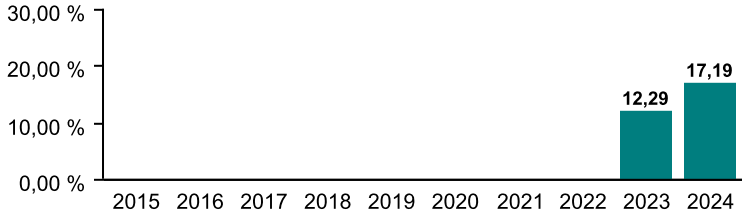

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

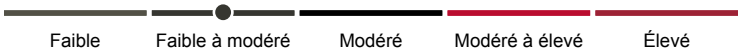

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier de l'accès à un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 20 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Portefeuille FNB indiciel de croissance

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,40	2,21	1,29	1,11	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,67	2,32	1,57	1,23	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,00	2,60	--	--	0,11	0,21	s.o.

Portefeuille FNB indiciel de croissance

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille de revenu Visio

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 21 novembre 2005
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 54 561 768 $
Taux de rotation du portefeuille : 46,97 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,41	13,64	387 358	2,63	13,37	1 846 651	2,74	13,16	123 625
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,11	13,01	168 340	2,22	12,82	540 279	2,34	12,63	36 455
Partenaire : option AFA [2]	1,30	11,36	16 684	1,52	11,20	143 072	1,63	11,14	49
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	1,12	11,49	25 631	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe, mais comprend des actions canadiennes et étrangères par l'intermédiaire du Mandat revenu Visio de Patrimoine privé IPC. En matière de composition, il vise à consacrer de 50 à 70 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et de 30 à 50 pour cent de son actif à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations canadiennes de base Plus II	31,82
Revenu fixe canadien de base	29,22
Revenu fixe sans contraintes	7,45
Immobilier	6,00
Obligations étrangères	3,50
Obligations mondiales multisectorielles	3,50
Obligations à rendement réel	3,00
Dividendes américains	2,79
Dividendes canadiens de base	2,78
Dividendes mondiaux	2,78
Total	92,84
Nombre total des placements :	**15**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	75,90
Actions étrangères	8,45
Immobilier	6,00
Actions canadiennes	5,61
Liquidités et équivalents	3,20
Autres	0,91

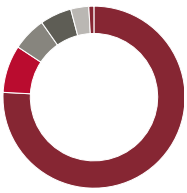

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 128,21 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 1,21 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

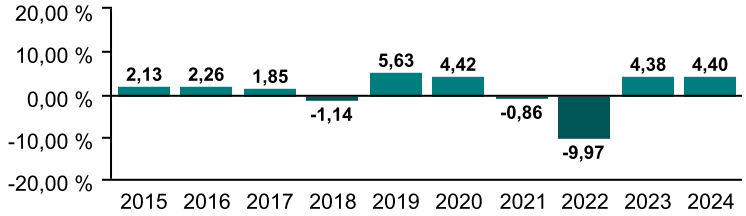

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

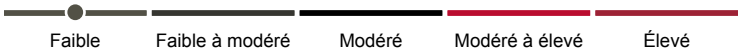

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen et à plus long terme ne souhaitant pas consacrer plus de 30 à 50 pour cent de ses avoirs à des actions et qui est prête à assumer un niveau de risque faible.

Notes

Avant le 16 mai 2025, ce fonds s'appelait le fonds Axé sur le revenu. À compter du 16 mai 2025, ce fonds cherchera à investir dans un seul fonds sous-jacent plutôt que dans plusieurs. Les rendements obtenus avant les dates précitées étaient ceux réalisés au titre de la stratégie de placement antérieure. Les dix principaux placements représentent les placements en date du 31 décembre 2024. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Portefeuille de revenu Visio

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,41	2,11	1,30	--	s.o.	s.o.	0,50
75 / 100	2,63	2,22	1,52	1,12	0,11	s.o.	0,50
100 / 100	2,74	2,34	1,63	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Portefeuille de revenu Visio

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille de revenu Visio II

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 21 novembre 2005
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 42 959 638 $
Taux de rotation du portefeuille : 43,88 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,48	15,27	328 658	2,76	14,93	1 074 853	3,03	14,45	80 708
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,24	14,53	442 347	2,35	14,31	295 841	2,52	14,00	87 255
Partenaire : option AFA [2]	1,37	11,91	5 987	1,65	11,70	71 755	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	1,24	12,01	45 885	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe, mais comprend des actions canadiennes et étrangères par l'intermédiaire du Mandat revenu Visio de Patrimoine privé IPC. En matière de composition, il vise à consacrer de 50 à 70 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et de 30 à 50 pour cent de son actif à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations canadiennes de base Plus II	25,95
Revenu fixe canadien de base	23,80
Immobilier	8,00
Revenu fixe sans contraintes	6,06
Dividendes canadiens de base	5,38
Dividendes mondiaux	5,34
Dividendes américains	5,33
Occasions mondiales de croissance	5,33
Croissance canadienne	4,02
Obligations étrangères	2,85
Total	92,06
Nombre total des placements :	**15**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	61,83
Actions étrangères	16,09
Actions canadiennes	10,61
Immobilier	8,00
Liquidités et équivalents	2,74
Autres	0,81

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 210,80 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 1,93 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

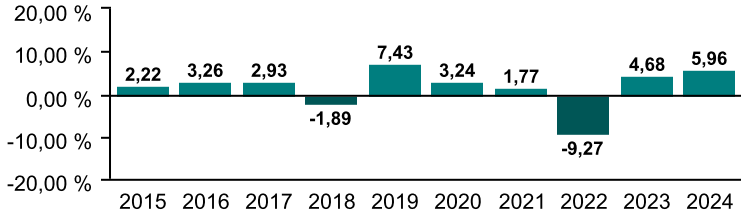

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

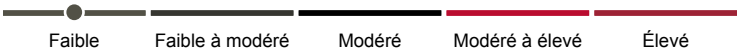

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen et à plus long terme ne souhaitant pas consacrer plus de 30 à 50 pour cent de ses avoirs à des actions et qui est prête à assumer un niveau de risque faible.

Notes

Avant le 16 mai 2025, ce fonds s'appelait le fonds Croissance du revenu. À compter du 16 mai 2025, ce fonds cherchera à investir dans un seul fonds sous-jacent plutôt que dans plusieurs, et le niveau de risque est passé de « faible à modérée » à « faible ». Les rendements obtenus avant les dates précitées étaient ceux réalisés au titre de la stratégie de placement antérieure. Les dix principaux placements représentent les placements en date du 31 décembre 2024. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Portefeuille de revenu Visio II

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,48	2,24	1,37	--	s.o.	s.o.	0,50
75 / 100	2,76	2,35	1,65	1,24	0,11	s.o.	0,50
100 / 100	3,03	2,52	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Portefeuille de revenu Visio II

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille équilibré Visio

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 21 novembre 2005
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 54 631 349 $
Taux de rotation du portefeuille : 35,28 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,60	17,89	260 252	2,87	17,50	1 730 594	3,10	16,98	47 144
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,35	16,83	128 904	2,47	16,61	530 567	2,63	16,27	31 703
Partenaire : option AFA [2]	1,48	12,69	683	1,76	12,46	53 103	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	1,35	12,82	1 632	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe, mais comprend des actions canadiennes et étrangères par l'intermédiaire du Mandat équilibré Visio de Patrimoine privé IPC. En matière de composition, il vise à consacrer de 30 à 50 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et de 50 à 70 pour cent de son actif à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations canadiennes de base Plus II	19,96
Revenu fixe canadien de base	18,92
Immobilier	9,02
Dividendes canadiens de base	8,17
Dividendes mondiaux	8,17
Dividendes américains	8,17
Occasions mondiales de croissance	8,15
Croissance canadienne	6,11
Revenu fixe sans contraintes	4,66
Obligations étrangères	2,20
Total	93,53
Nombre total des placements :	**14**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	47,50
Actions étrangères	24,55
Actions canadiennes	15,98
Immobilier	9,02
Liquidités et équivalents	2,31
Autres	0,73

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 328,86 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,88 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

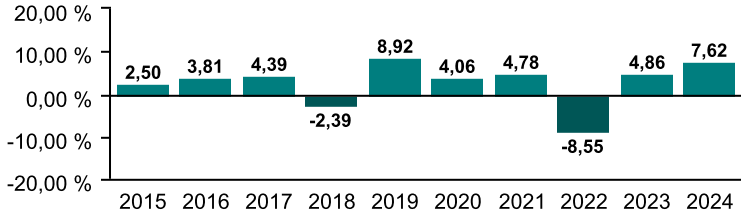

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

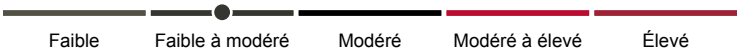

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen et à plus long terme ne souhaitant pas consacrer plus de 50 à 70 pour cent de ses avoirs à des actions et qui est prête à assumer un niveau de risque faible à modéré.

Notes

Avant le 16 mai 2025, ce fonds s'appelait le fonds Croissance du revenu Plus. À compter du 16 mai 2025, ce fonds cherchera à investir dans un seul fonds sous-jacent plutôt que dans plusieurs. Les rendements obtenus avant les dates précitées étaient ceux réalisés au titre de la stratégie de placement antérieure. Les dix principaux placements représentent les placements en date du 31 décembre 2024. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Portefeuille équilibré Visio

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,60	2,35	1,48	--	s.o.	s.o.	0,80
75 / 100	2,87	2,47	1,76	1,35	0,11	s.o.	0,80
100 / 100	3,10	2,63	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Portefeuille équilibré Visio

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille de croissance Visio

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 16 mai 2025
Date de création du fonds : 16 mai 2025
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : --
Taux de rotation du portefeuille : --

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,67	--	--	2,94	--	--	3,33	--	--
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,43	--	--	2,54	--	--	2,81	--	--
Partenaire : option AFA [2]	1,57	--	--	1,84	--	--	2,23	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,32	--	--	1,43	--	--	1,71	--	--

Puisque ce fonds a moins d'un an, tous les ratios des frais de gestion (RFG) sont des estimations. Le RFG réel de 2024 sera disponible à la fin d'avril 2025. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais permanents* ci-dessous.

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions canadiennes et étrangères, mais comprend des titres à revenu fixe par l'intermédiaire du Mandat croissance Visio de Patrimoine privé IPC. En matière de composition, il vise à consacrer de 10 à 30 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et de 70 à 90 pour cent de son actif à des actions.

Dix principaux placements

Comme ce fonds a été lancé en 16 mai 2025, cette information n'est pas encore disponible.

Répartition des placements

Comme ce fonds a été lancé en 16 mai 2025, cette information n'est pas encore disponible.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Ce fonds a été lancé en 16 mai 2025. Les données sur le rendement ne peuvent pas être publiées avant qu'un fonds ait été offert pendant un an.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen et à plus long terme ne souhaitant pas consacrer plus de 70 à 90 pour cent de ses avoirs à des actions et qui est prête à assumer un niveau de risque faible à modéré.

Portefeuille de croissance Visio

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,67	2,43	1,57	1,32	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,94	2,54	1,84	1,43	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,33	2,81	2,23	1,71	0,11	0,21	s.o.

Puisque ce fonds a moins d'un an, tous les ratios des frais de gestion (RFG) sont des estimations. Le RFG réel de 2024 sera disponible à la fin d'avril 2025.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Portefeuille de croissance Visio

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance prudent géré par l'équipe principale

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 69 869 861 $
Taux de rotation du portefeuille : 6,59 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,45	15,96	1 047 134	2,50	15,81	1 640 453	2,65	15,47	93 642
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,00	15,14	520 695	2,05	15,05	819 582	2,22	14,73	100 276
Partenaire : option AFA [2]	1,34	12,34	50 906	1,39	12,30	90 582	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	0,88	12,71	923	0,94	12,66	39 723	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 70 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 30 pour cent à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations canadiennes de base Plus II	70,19
Dividendes principalement canadiens	8,97
Actions canadiennes	4,48
Indice-act. grande cap. can. (Mackenzie)	4,48
Actions EAEO	2,98
Actions mondiales toutes capitalisations	2,97
Indice-actions américain (Mackenzie)	2,97
Actions américaines (Mackenzie)	1,48
Actions de valeur des États-Unis	1,48
Total	100,00
Nombre total des placements :	**9**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	68,46
Actions canadiennes	16,62
Actions étrangères	12,88
Autres	1,20
Liquidités et équivalents	0,83

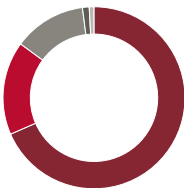

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 235,74 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,14 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

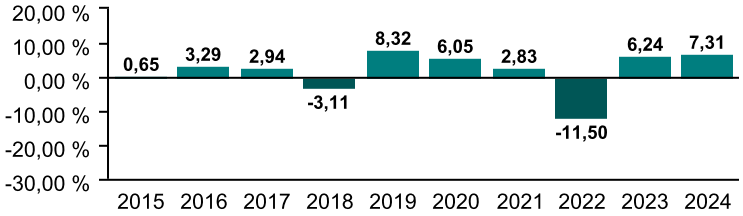

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 30 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Croissance prudent géré par l'équipe principale

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,45	2,00	1,34	0,88	s.o.	s.o.	0,50
75 / 100	2,50	2,05	1,39	0,94	0,11	s.o.	0,50
100 / 100	2,65	2,22	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Croissance prudent géré par l'équipe principale

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Modéré géré par l'équipe principale

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 61 751 207 $
Taux de rotation du portefeuille : 11,30 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,58	17,54	982 809	2,63	17,39	972 035	2,79	16,97	52 397
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,08	16,83	576 523	2,13	16,72	783 083	2,30	16,37	33 640
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	1,51	12,90	26 191	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	0,95	13,37	188 554	1,01	13,32	27 896	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 60 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 40 pour cent à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations canadiennes de base Plus II	60,21
Dividendes principalement canadiens	11,96
Actions canadiennes	5,97
Indice-act. grande cap. can. (Mackenzie)	5,97
Indice-actions américain (Mackenzie)	3,98
Actions EAEO	3,98
Actions mondiales toutes capitalisations	3,97
Actions américaines (Mackenzie)	1,98
Actions de valeur des États-Unis	1,98
Total	100,00
Nombre total des placements :	**9**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	58,76
Actions canadiennes	22,15
Actions étrangères	17,22
Autres	1,08
Liquidités et équivalents	0,78

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 319,89 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,81 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

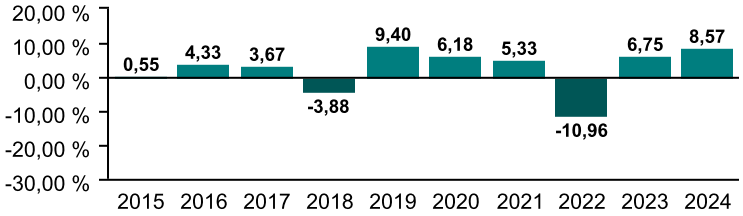

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

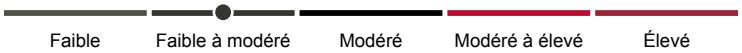

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 40 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Modéré géré par l'équipe principale

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,58	2,08	--	0,95	s.o.	s.o.	0,70
75 / 100	2,63	2,13	1,51	1,01	0,11	s.o.	0,70
100 / 100	2,79	2,30	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Modéré géré par l'équipe principale

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance modéré Plus géré par l'équipe principale

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 47 055 106 $
Taux de rotation du portefeuille : 10,32 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,69	19,18	300 594	2,75	19,01	1 121 327	2,90	18,54	30 728
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,13	18,58	222 130	2,19	18,48	693 551	2,36	18,06	18 365
Partenaire : option AFA [2]	1,56	13,47	249	1,62	13,41	72 867	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,01	13,94	9 874	1,07	13,90	4 465	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 50 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 50 pour cent à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations canadiennes de base Plus II	50,17
Dividendes principalement canadiens	15,02
Indice-act. grande cap. can. (Mackenzie)	7,49
Actions canadiennes	7,48
Actions EAEO	4,97
Actions mondiales toutes capitalisations	4,96
Indice-actions américain (Mackenzie)	4,96
Actions de valeur des États-Unis	2,48
Actions américaines (Mackenzie)	2,47
Total	100,00
Nombre total des placements :	**9**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	49,00
Actions canadiennes	27,79
Actions étrangères	21,51
Autres	0,96
Liquidités et équivalents	0,73

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 399,29 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 3,42 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

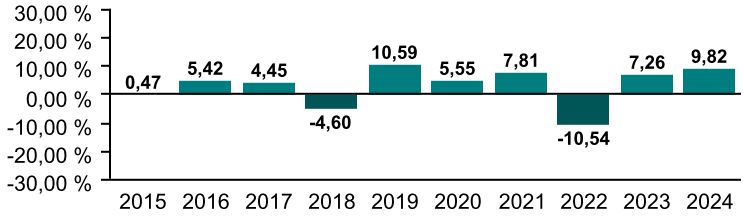

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds constitué en parts égales de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Croissance modéré Plus géré par l'équipe principale

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,69	2,13	1,56	1,01	s.o.	s.o.	0,80
75 / 100	2,75	2,19	1,62	1,07	0,11	s.o.	0,80
100 / 100	2,90	2,36	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Croissance modéré Plus géré par l'équipe principale

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Équilibré géré par l'équipe principale

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 77 302 672 $
Taux de rotation du portefeuille : 7,95 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,76	21,08	594 314	2,81	20,89	1 839 811	2,97	20,40	80 524
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,16	20,55	247 809	2,22	20,42	734 279	2,38	20,00	38 995
Partenaire : option AFA [2]	1,65	14,03	16 574	1,70	13,98	44 258	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,05	14,60	33 634	1,11	14,53	69 372	1,28	14,37	45 208

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes, des actions étrangères et des titres à revenu fixe. En matière de composition, il vise à consacrer 60 pour cent de son actif à des actions et 40 pour cent à des titres à revenu fixe.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations canadiennes de base Plus II	40,32
Dividendes principalement canadiens	17,96
Actions canadiennes	8,95
Indice-act. grande cap. can. (Mackenzie)	8,94
Indice-actions américain (Mackenzie)	5,98
Actions mondiales toutes capitalisations	5,95
Actions EAEO	5,95
Actions de valeur des États-Unis	2,98
Actions américaines (Mackenzie)	2,97
Total	100,00
Nombre total des placements :	**9**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	39,43
Actions canadiennes	33,22
Actions étrangères	25,83
Autres	0,84
Liquidités et équivalents	0,68

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 488,22 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 4,06 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

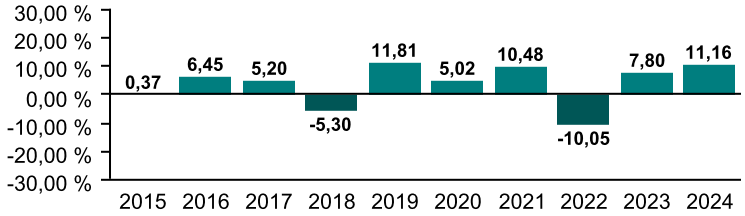

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

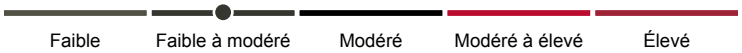

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un fonds constitué de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, qui tient à consacrer au maximum 40 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Équilibré géré par l'équipe principale

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,76	2,16	1,65	1,05	s.o.	s.o.	0,80
75 / 100	2,81	2,22	1,70	1,11	0,11	s.o.	0,80
100 / 100	2,97	2,38	--	1,28	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Équilibré géré par l'équipe principale

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance équilibré Plus géré par l'équipe principale

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 128 615 725 $
Taux de rotation du portefeuille : 5,50 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,89	22,79	648 615	2,94	22,58	3 114 783	3,10	22,14	117 095
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,29	22,38	194 643	2,35	22,25	1 301 766	2,51	21,93	239 704
Partenaire : option AFA [2]	1,77	14,56	13 668	1,83	14,50	73 145	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,17	15,13	6 393	1,20	15,12	224	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes, des actions étrangères et des titres à revenu fixe. En matière de composition, il vise à consacrer 70 pour cent de son actif à des actions et 30 pour cent à des titres à revenu fixe.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations canadiennes de base Plus II	30,27
Dividendes principalement canadiens	20,99
Actions canadiennes	10,45
Indice-act. grande cap. can. (Mackenzie)	10,43
Actions mondiales toutes capitalisations	6,97
Indice-actions américain (Mackenzie)	6,97
Actions EAEO	6,97
Actions de valeur des États-Unis	3,48
Actions américaines (Mackenzie)	3,47
Total	100,00
Nombre total des placements :	**9**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	38,79
Actions étrangères	30,20
Revenu fixe	29,66
Autres	0,72
Liquidités et équivalents	0,63

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 569,27 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 4,61 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

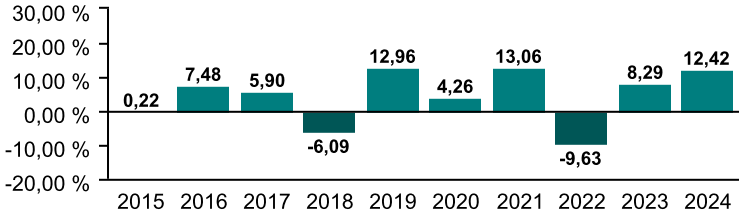

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

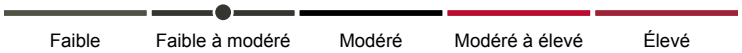

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un fonds constitué de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, qui tient à consacrer au maximum 30 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Croissance équilibré Plus géré par l'équipe principale

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,89	2,29	1,77	1,17	s.o.	s.o.	1,10
75 / 100	2,94	2,35	1,83	1,20	0,11	s.o.	1,10
100 / 100	3,10	2,51	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Croissance équilibré Plus géré par l'équipe principale

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille durable prudent

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 03 décembre 1999
Gestionnaire : JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.

Valeur totale du fonds : 33 126 049 $
Taux de rotation du portefeuille : 12,82 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,18	16,49	193 644	2,46	16,24	533 856	2,68	15,75	22 873
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	1,94	17,55	148 642	2,05	17,22	563 640	2,16	16,80	80 158
Partenaire : option AFA [2]	1,34	12,41	1 593	1,62	12,27	37 550	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,10	12,66	20 358	1,21	12,55	71 361	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe à l'échelle mondiale et des actions de partout dans le monde par l'intermédiaire du fonds commun de placement Portefeuille durable prudent Canada Vie. Le fonds gère les placements selon une approche responsable.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Billet du Trésor des États-Unis, 4,38 %, 2034-05-15	6,47
Billet du Trésor des États-Unis, 3,88 %, 2034-08-15	3,66
Billet du Trésor des États-Unis, 4,63 %, 2031-04-30	2,34
Billet du Trésor des États-Unis, 4,25 %, 2031-06-30	2,26
Secretaría General Del Tesoro Y Política Financiera, 3,55 %, 2033-10-31	1,93
Microsoft Corp.	1,52
NVIDIA Corp.	1,42
Italy, 3,85 %, 2035-02-01	1,38
Federal Home Loan Mortgage Corp Participation Certificates Pool Number SD8245, 4,5 %, 2052-09-01	1,38
Ministry of Finance Japan, 1,5 %, 2043-09-20	1,32
Total	23,66
Nombre total des placements :	**832**

Répartition des placements

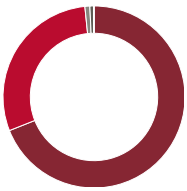

	% de l'actif
Revenu fixe	68,99
Actions étrangères	29,43
Autres	0,86
Liquidités et équivalents	0,72
Actions canadiennes	0,01

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 274,77 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,46 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

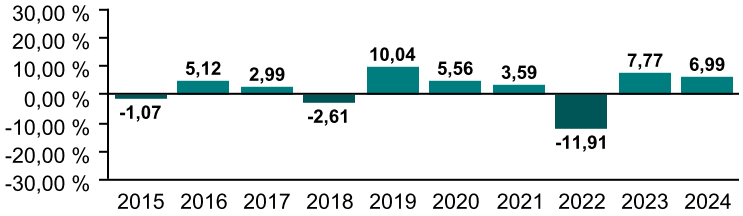

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui souhaite investir dans un portefeuille qui adopte une approche responsable en matière de placement et qui recherche un revenu et un capital à long terme, à moyen ou à long terme, avec une exposition aux obligations et aux actions mondiales et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, les taux d'intérêt et le cours des actions, qui peuvent augmenter ou diminuer en peu de temps, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En novembre 2021, les responsabilités de gestion de portefeuille sont passées de Sentry Investments à JP Morgan Asset Management (Canada) Inc. Depuis novembre 2016, Sentry Investissements Inc. assume la responsabilité de la gestion du portefeuille, qui relevait auparavant de Placements AGF Inc. De plus, l'objectif de placement a changé : il ne s'agissait plus d'investir principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et des actions canadiennes, mais plutôt dans des titres à revenu fixe et des actions de partout dans le monde. Les rendements obtenus avant les dates précitées étaient ceux réalisés par les gestionnaires précédents avec leur objectif de placement propre.

Portefeuille durable prudent

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,18	1,94	1,34	1,10	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,46	2,05	1,62	1,21	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,68	2,16	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Portefeuille durable prudent

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille durable équilibré

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 novembre 1998
Gestionnaire : JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.
Valeur totale du fonds : 130 056 089 $
Taux de rotation du portefeuille : 4,91 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,60	19,22	700 742	2,88	18,67	2 951 504	3,15	18,12	290 597
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,42	18,12	173 076	2,53	17,80	773 835	2,69	17,32	186 189
Partenaire : option AFA [2]	1,49	12,96	2 172	1,77	12,68	107 645	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,31	13,14	79 210	1,42	13,02	268 258	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe à l'échelle mondiale et des actions de partout dans le monde par l'intermédiaire du fonds commun de placement Portefeuille durable équilibré Canada Vie. Le fonds gère les placements selon une approche responsable.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Billet du Trésor des États-Unis, 4,38 %, 2034-05-15	4,61
Billet du Trésor des États-Unis, 3,88 %, 2034-08-15	2,60
Microsoft Corp.	2,55
NVIDIA Corp.	2,38
Amazon.com Inc.	1,93
Apple Inc.	1,70
Billet du Trésor des États-Unis, 4,63 %, 2031-04-30	1,66
Billet du Trésor des États-Unis, 4,25 %, 2031-06-30	1,61
Secretaría General Del Tesoro Y Política Financiera, 3,55 %, 2033-10-31	1,37
Italy, 3,85 %, 2035-02-01	0,98
Total	21,39
Nombre total des placements :	**832**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	49,37
Revenu fixe	49,13
Liquidités et équivalents	0,81
Autres	0,67
Actions canadiennes	0,01

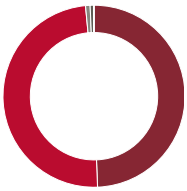

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 327,98 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,88 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

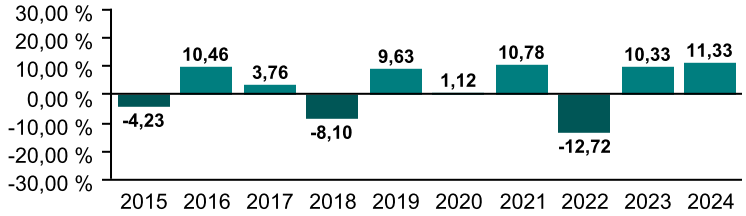

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

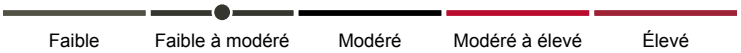

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui souhaite investir dans un portefeuille qui adopte une approche responsable en matière de placement et qui recherche un revenu et un capital à long terme, à moyen ou à long terme, avec une exposition aux obligations et aux actions mondiales et qui est prête à assumer un niveau de risque de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, les taux d'intérêt et le cours des actions, qui peuvent augmenter ou diminuer en peu de temps, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En novembre 2021, les responsabilités de gestion de portefeuille sont passées de Sentry Investments à JP Morgan Asset Management (Canada) Inc. En novembre 2016, Sentry Investissements Inc. a pris en charge la gestion du portefeuille, qui relevait auparavant de Placements AGF Inc. De plus, l'objectif de placement a changé : il ne s'agissait plus d'investir principalement dans des obligations et des actions canadiennes, mais plutôt dans des obligations et des actions de partout dans le monde. Les rendements obtenus avant les dates précitées étaient ceux réalisés par les gestionnaires précédents avec leur objectif de placement propre. Le fonds Portefeuille durable équilibré ne sera plus offert au sein des polices assorties de la garantie de revenu viager (GRV). Toutes les primes existantes peuvent demeurer dans le fonds, sauf si vous décidez de procéder à une substitution pour passer à un fond admissible à la GRV. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Portefeuille durable équilibré

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,60	2,42	1,49	1,31	s.o.	s.o.	0,80
75 / 100	2,88	2,53	1,77	1,42	0,11	s.o.	0,80
100 / 100	3,15	2,69	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Portefeuille durable équilibré

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille durable de croissance

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 novembre 1998
Gestionnaire : JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.
Valeur totale du fonds : 96 041 256 $
Taux de rotation du portefeuille : 7,60 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,73	18,23	402 951	3,01	17,82	1 033 920	3,34	17,29	134 968
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,55	19,17	225 721	2,66	18,85	562 826	2,94	18,26	50 538
Partenaire : option AFA [2]	1,62	14,89	8 965	1,90	14,65	14 494	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,43	15,28	4 028	1,54	15,15	69 938	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe à l'échelle mondiale et des actions de partout dans le monde par l'intermédiaire du fonds commun de placement Portefeuille durable de croissance Canada Vie. Le fonds gère les placements selon une approche responsable.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Microsoft Corp.	4,10
NVIDIA Corp.	3,83
Amazon.com Inc.	3,11
Apple Inc.	2,74
Billet du Trésor des États-Unis, 4,38 %, 2034-05-15	1,83
Mastercard Inc. Cl A	1,56
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd. Reçu de dépositaire américain sponsorisé	1,55
Alphabet Inc. Cl A	1,12
Billet du Trésor des États-Unis, 3,88 %, 2034-08-15	1,04
AbbVie Inc.	0,98
Total	21,85
Nombre total des placements :	**832**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	79,31
Revenu fixe	19,55
Liquidités et équivalents	0,96
Autres	0,15
Actions canadiennes	0,02

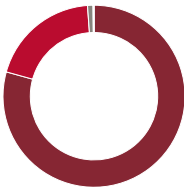

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 467,60 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 3,91 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

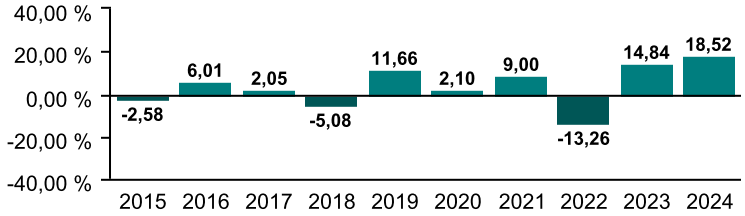

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

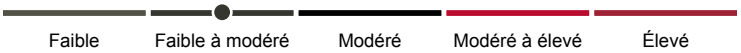

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui souhaite investir dans un portefeuille qui adopte une approche responsable en matière de placement et qui recherche un revenu et un capital à long terme, à moyen ou à long terme, avec une exposition aux obligations et aux actions mondiales et qui est prête à assumer un niveau de risque de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, les taux d'intérêt et le cours des actions, qui peuvent augmenter ou diminuer en peu de temps, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En novembre 2021, les responsabilités de gestion de portefeuille sont passées de Sentry Investments à JP Morgan Asset Management (Canada) Inc. En novembre 2016, Sentry Investissements Inc. a pris en charge la gestion du portefeuille, qui relevait auparavant de Placements AGF Inc. De plus, l'objectif de placement a changé : il ne s'agissait plus d'investir principalement dans des obligations et des actions canadiennes, mais plutôt dans des obligations et des actions de partout dans le monde. Les rendements obtenus avant les dates précitées étaient ceux réalisés par les gestionnaires précédents avec leur objectif de placement propre.

Portefeuille durable de croissance

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,73	2,55	1,62	1,43	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,01	2,66	1,90	1,54	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,34	2,94	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Portefeuille durable de croissance

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Épargne à intérêt élevé

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 10 mai 2024
Date de création du fonds : 10 mai 2024
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 74 605 013 $
Taux de rotation du portefeuille : 19,72 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	1,02	10,20	1 335 060	1,01	10,20	1 721 093	1,02	10,21	223 399
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	1,01	10,20	1 374 851	1,01	10,20	1 587 792	1,02	10,20	31 146
Partenaire : option AFA [2]	0,79	10,22	139 847	0,79	10,22	41 564	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	0,79	10,22	338 642	0,79	10,22	91 659	0,79	10,22	78 712

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds d'épargne à intérêt élevé Counsel (fonds sous-jacent). Le fonds sous-jacent investit principalement dans des comptes de dépôt à intérêt élevé soit directement, soit investissant dans d'autres fonds de placement.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
EQ Bank HISA Account	43,10
BNS Investment Savings Account	42,50
National Bank IPC HISA Account	14,30
Counsel Money Mart	0,10
Total	100,00
Nombre total des placements :	**4**

Répartition des placements	% de l'actif
Autres	100,00

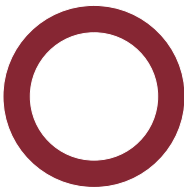

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Ce fonds a été lancé en 10 mai 2024. Les données sur le rendement ne peuvent pas être publiées avant qu'un fonds ait été offert pendant un an.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

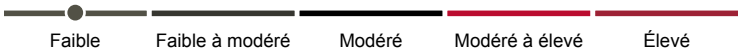

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Une personne qui recherche des options d'épargne à court terme et qui prévoit conserver son placement pendant une courte période.

Notes

La Canada Vie renonce actuellement à une partie des frais pour ce fonds. Toutefois, la Canada Vie n'est aucunement tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut cesser de le faire en tout temps sans préavis. En 2024, la Canada Vie a renoncé à des frais équivalant à 0,33 pour cent. Depuis octobre 2024, Gestion de placements Canada Vie limitée assume la responsabilité de la gestion du portefeuille en tant que sous-conseiller pour le compte de Services de portefeuille Counsel Inc. et est maintenant le gestionnaire du fonds. Les rendements obtenus avant cette date sont ceux réalisés par le gestionnaire de placements précédent. Le 29 octobre 2024, le fonds sous-jacent, auparavant le Fonds d'épargne à intérêt élevé IPC, a été renommé Fonds d'épargne à intérêt élevé Counsel. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Épargne à intérêt élevé

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4) Les options ARC2 ou ARC4 sont uniquement disponibles lorsqu'un programme de substitutions automatiques / les achats périodiques par sommes fixes sont établis, sous réserve de nos règles administratives alors en vigueur.	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	1,02	1,01	0,79	0,79	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	1,01	1,01	0,79	0,79	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	1,02	1,02	--	0,79	0,11	0,05	s.o.

Épargne à intérêt élevé

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Marché monétaire

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 novembre 1998
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 758 676 896 $
Taux de rotation du portefeuille : 25,36 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	1,29	11,07	10 329 495	1,29	11,07	18 069 070	1,32	11,05	1 120 497
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	1,00	11,25	9 666 366	1,06	11,20	17 810 626	1,09	11,13	1 083 030
Partenaire : option AFA [2]	0,91	11,21	242 415	0,90	11,21	550 988	0,72	11,21	28
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	0,69	11,32	866 727	0,72	11,30	669 743	0,70	11,94	14 725

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des instruments écoulés sur le marché monétaire canadien, notamment des papiers commerciaux de qualité et des titres de créance émis à court terme par l'État.

Dix principaux placements	% de l'actif
Banque Canadienne Impériale de Commerce note à taux variable, 2025-02-03	5,44
Banque Royale du Canada, 3,37 %, 2025-09-29	4,89
Banque Nationale du Canada note à taux variable, 2025-01-24	3,17
Vancouver Airport Fuel Facilities Corporation, 2,17 %, 2025-06-23	2,91
Banque Nationale du Canada, 2025-10-20	2,64
John Deere Financial Inc., 2,41 %, 2025-01-14	2,41
MUFG Bank Ltd. 04-23-2025	2,17
407 International Inc., 1,8 %, 2025-05-22	2,00
Toyota Crédit Canada Inc., 2,11 %, 2025-02-26	1,97
Province of Newfoundland and Labrador 01-02-2025	1,91
Total	29,52
Nombre total des placements :	**107**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	91,60
Autres	8,20
Liquidités et équivalents	0,20

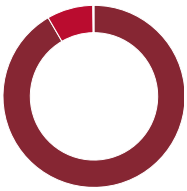

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 100,09 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 0,96 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 10 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 années au cours desquelles la valeur a diminué.

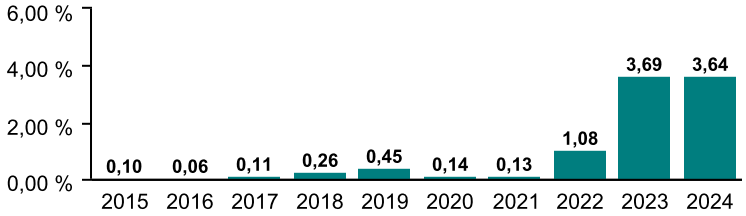

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

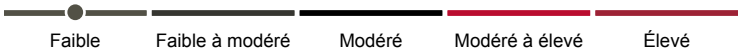

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui vise la sécurité à court terme et qui envisage conserver son placement pendant un court laps de temps.

Notes

La Canada Vie renonce actuellement à une partie des frais pour ce fonds. Toutefois, la Canada Vie n'est aucunement tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut cesser de le faire en tout temps sans préavis. En 2024, la Canada Vie a renoncé à des frais équivalant aux pourcentages suivants aux termes des polices des séries et niveaux de garantie suivants. Série standard : 75/75 – 0,06 %, 75/100 – 0,06 %, 100/100 – 0,07 %; Série privilégiée 1 : 100/100 – 0,02 %; Série Partenaire : 75/75 – 0,16 %, 75/100 – 0,17 %, 100/100 – 0,39 %; Série privilégiée Partenaire : 75/75 – 0,03 %, 75/100 – 0,05 %, 100/100 – 0,13 %.

Marché monétaire

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4) Les options ARC2 ou ARC4 sont uniquement disponibles lorsqu'un programme de substitutions automatiques / les achats périodiques par sommes fixes sont établis, sous réserve de nos règles administratives alors en vigueur.	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	1,29	1,00	0,91	0,69	s.o.	s.o.	0,50
75 / 100	1,29	1,06	0,90	0,72	0,11	s.o.	0,50
100 / 100	1,32	1,09	0,72	0,70	0,11	0,05	s.o.

Marché monétaire

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Répartition de revenu fixe diversifié

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 04 novembre 2019
Date de création du fonds : 04 novembre 2019
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 77 001 304 $
Taux de rotation du portefeuille : 33,33 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,18	9,64	823 118	2,30	9,59	2 381 877	2,52	9,48	36 313
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	1,60	9,93	994 161	1,66	9,91	2 156 674	1,77	9,85	28 025
Partenaire : option AFA [2]	1,62	9,93	53 820	1,73	9,87	319 527	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,04	10,23	111 045	1,09	10,20	182 315	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe canadiens. En matière de composition, il vise à consacrer 100 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations tactiques canadiennes	28,96
Revenu fixe canadien de base	23,96
Obligations de sociétés canadiennes	8,99
Obligations à long terme	7,99
Revenu fixe sans contraintes	6,99
Obligations à court terme	6,99
Obligations étrangères	5,00
Obligations mondiales multisectorielles	5,00
Obligations à rendement réel	3,74
Revenu fixe indexé sur l'inflation mondiale	1,25
Total	98,87
Nombre total des placements :	**11**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	95,16
Liquidités et équivalents	3,40
Autres	1,16
Actions canadiennes	0,16
Actions étrangères	0,11

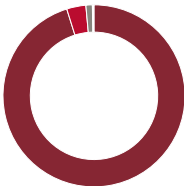

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 5 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 04 novembre 2019 détiendrait 964,22 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de -0,70 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 5 dernières années. Au cours des 5 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

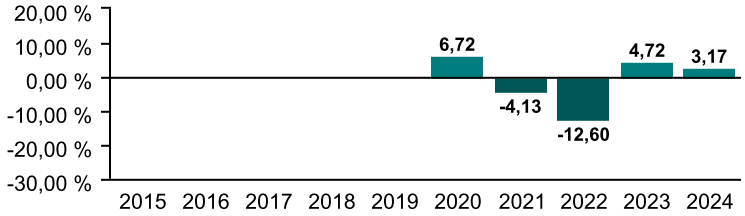

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

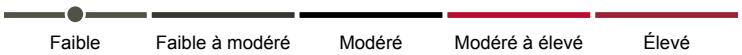

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer 100 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible.

Répartition de revenu fixe diversifié

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,18	1,60	1,62	1,04	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,30	1,66	1,73	1,09	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,52	1,77	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Répartition de revenu fixe diversifié

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations canadiennes de base

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 19 octobre 2015
Date de création du fonds : 19 octobre 2015
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 160 040 047 $
Taux de rotation du portefeuille : 88,85 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	1,99	10,14	1 526 080	2,04	10,09	3 507 824	2,10	10,03	156 944
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	1,41	10,75	1 678 812	1,46	10,69	3 698 552	1,57	10,58	185 341
Partenaire : option AFA [2]	1,42	10,51	120 872	1,48	10,48	319 823	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	0,84	10,91	436 465	0,90	10,87	236 591	1,01	10,79	13 175

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des titres à revenu fixe canadiens, émis par des gouvernements et des sociétés.

Dix principaux placements	% de l'actif
Gouv. du Canada, 3 %, 2034-06-01	6,07
Province de l'Ontario, 4,15 %, 2034-06-02	5,09
Province de l'Ontario, 3,8 %, 2034-12-02	4,91
Fid. Can pour l'hab. No 1, 3,1 %, 2028-06-15	3,02
Gouv. du Canada, 3,25 %, 2034-12-01	2,84
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2055-12-01	2,68
Province de Québec, 4,4 %, 2055-12-01	2,58
Billet du Trésor des États-Unis R.R., 2,13 %, 2054-02-15	2,14
Province de l'Ontario, 4,6 %, 2055-12-02	2,06
Province de Québec, 4,45 %, 2034-09-01	1,97
Total	33,34
Nombre total des placements :	**335**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	93,70
Autres	5,26
Liquidités et équivalents	1,03

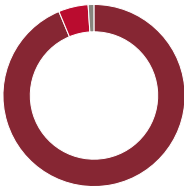

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 9 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 19 octobre 2015 détiendrait 1 013,98 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 0,15 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 9 dernières années. Au cours des 9 dernières années, on note 5 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.

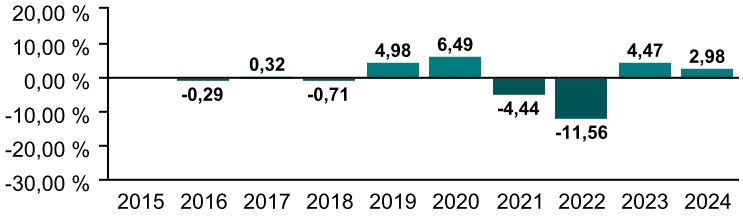

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

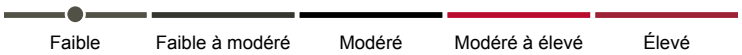

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Obligations canadiennes de base

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	1,99	1,41	1,42	0,84	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,04	1,46	1,48	0,90	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,10	1,57	--	1,01	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Obligations canadiennes de base

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations tactiques canadiennes

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 04 novembre 2019
Date de création du fonds : 04 novembre 2019
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 623 854 087 $
Taux de rotation du portefeuille : 72,66 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	1,95	9,75	212 172	2,06	9,70	868 876	2,17	9,66	45 843
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	1,38	10,06	163 873	1,44	10,04	379 671	1,55	9,98	15 011
Partenaire : option AFA [2]	1,40	10,03	5 916	1,51	9,98	63 607	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	0,83	10,36	1 433	0,88	10,33	21 094	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des titres à revenu fixe canadiens et étrangers, émis par des gouvernements et des sociétés.

Dix principaux placements	% de l'actif
Gouv. du Canada, 3,25 %, 2034-12-01	4,82
Province de l'Ontario, 4,6 %, 2055-12-02	3,73
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2055-12-01	3,73
Province de Québec, 4,4 %, 2055-12-01	3,06
Province de l'Ontario, 3,8 %, 2034-12-02	2,61
Billet du Trésor des États-Unis R.R., 2,13 %, 2054-02-15	2,54
Bons du Trésor des États-Unis R.R., 0,13 %, 2025-04-15	2,45
Gouv. du Canada, 3 %, 2034-06-01	2,45
Province de Québec, 4,45 %, 2034-09-01	1,85
Rogers Communications Inc., 5 %, 2081-12-17	1,63
Total	28,89
Nombre total des placements :	**1348**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	96,92
Autres	2,20
Liquidités et équivalents	0,87
Actions canadiennes	0,01

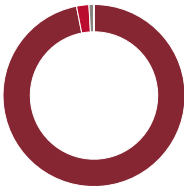

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 5 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 04 novembre 2019 détiendrait 974,50 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de -0,50 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 5 dernières années. Au cours des 5 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

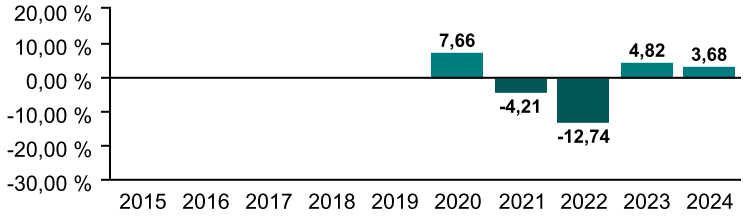

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

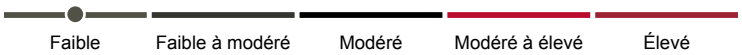

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts, qui désire bénéficier de titres à revenu fixe canadiens et étrangers dans le cadre de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Obligations tactiques canadiennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	1,95	1,38	1,40	0,83	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,06	1,44	1,51	0,88	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,17	1,55	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Obligations tactiques canadiennes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations canadiennes de base Plus

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 17 juin 2019
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 48 754 527 $
Taux de rotation du portefeuille : 10,97 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,00	9,88	310 453	2,11	9,80	688 810
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	1,43	10,10	412 415	1,48	10,05	576 782
Partenaire : option AFA [2]	1,44	10,17	84 397	1,55	10,11	354 313
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	0,87	10,41	307 562	0,92	10,37	589 014

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et étrangers émis par des gouvernements et des sociétés, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Canadien à revenu fixe de base Plus Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Gouv. du Canada, 3 %, 2034-06-01	5,25
Province de Québec, 4,4 %, 2055-12-01	2,95
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2055-12-01	2,82
Province de l'Ontario, 4,15 %, 2034-06-02	2,36
Province de Québec, 4,2 %, 2057-12-01	2,31
Billet du Trésor des États-Unis, 2,13 %, 2054-02-15	2,31
Fid. Can pour l'hab. No 1, 1,25 %, 2026-06-15	1,62
Province de l'Ontario, 3,8 %, 2034-12-02	1,56
TransCanada Trust, 0,05 %, 2077-05-18	1,46
New Zealand, 3,5 %, 2033-04-14	1,45
Total	24,08
Nombre total des placements :	**996**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	94,19
Liquidités et équivalents	4,84
Autres	0,89
Actions canadiennes	0,08

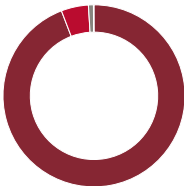

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 5 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 17 juin 2019 détiendrait 987,65 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de -0,22 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 5 dernières années. Au cours des 5 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

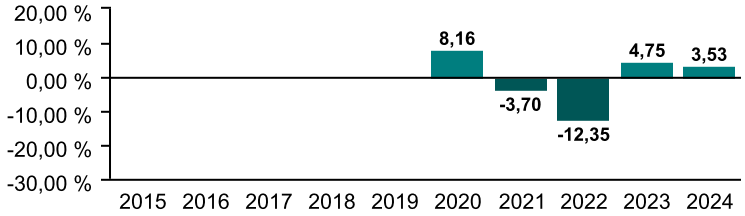

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

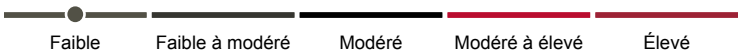

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Obligations canadiennes de base Plus

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,00	1,43	1,44	0,87	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,11	1,48	1,55	0,92	0,11	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie verse une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de l'option de frais d'acquisition.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Obligations canadiennes de base Plus

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations à court terme

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 08 juillet 2013
Date de création du fonds : 08 juillet 2013
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 15 271 868 $
Taux de rotation du portefeuille : 56,17 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Option AFA standard [1]	1,71	10,99	68 568	1,77	10,92	203 984	1,88	10,78	10 916
Option AFA privilégiée 1 [1]	1,37	11,42	106 188	1,42	11,35	210 702	1,53	11,21	8 311
Partenaire : option AFA [2]	1,17	11,21	22 783	1,22	11,17	35 135	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	0,82	11,46	64 085	0,88	11,42	46 090	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des titres à revenu fixe canadiens, émis par des gouvernements et des sociétés, avec une certaine pondération en titres étrangers à revenu fixe.

Dix principaux placements	% de l'actif
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2027-09-01	6,44
Province de Québec, 2,75 %, 2028-09-01	4,71
Gouv. du Canada, 3,25 %, 2028-09-01	3,60
Province de Québec, 2,3 %, 2029-09-01	3,33
La Banque Toronto-Dominion, 3,11 %, 2030-04-22	3,27
Gouv. du Canada, 1,25 %, 2027-03-01	3,12
Fid. Can pour l'hab. No 1, 1,95 %, 2025-12-15	2,92
Province de l'Ontario, 3,4 %, 2028-09-08	2,61
Waste Management of Canada Corp., 2,6 %, 2026-09-23	2,46
Enbridge Inc. note à taux variable, 5,38 %, 2077-09-27	2,45
Total	34,90
Nombre total des placements :	**121**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	97,25
Liquidités et équivalents	2,87
Actions canadiennes	0,03
Autres	-0,15

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 078,27 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 0,76 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.

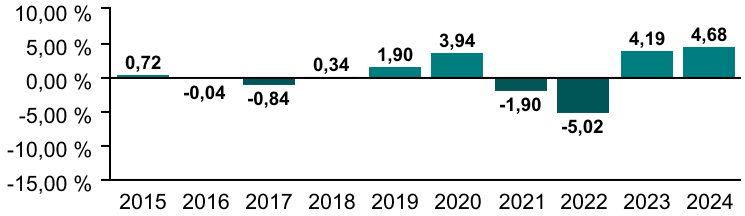

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

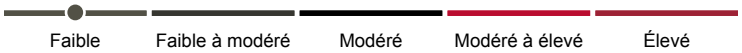

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à court ou à moyen terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Obligations à court terme

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : option AFA	Série privilégiée 1 : option AFA	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	1,71	1,37	1,17	0,82	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	1,77	1,42	1,22	0,88	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	1,88	1,53	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie verse une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de l'option de frais d'acquisition.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations de sociétés canadiennes

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 08 juillet 2013
Date de création du fonds : 08 juillet 2013
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 71 874 185 $
Taux de rotation du portefeuille : 46,37 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,21	11,60	580 688	2,32	11,46	1 054 347	2,49	11,24	148 578
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	1,63	12,37	743 070	1,74	12,22	1 588 994	1,91	11,99	135 794
Partenaire : option AFA [2]	1,64	11,10	99 708	1,76	11,02	100 391	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,07	11,51	249 224	1,18	11,43	186 742	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des titres à revenu fixe canadiens, émis par des sociétés, avec une certaine pondération en titres étrangers à revenu fixe.

Dix principaux placements	% de l'actif
Coast Capital Savings Federal Credit Union, 4,52 %, 2027-10-18	2,82
Intact Financial Corporation, 2,95 %, 2050-12-16	2,15
Banque de Montréal, 5,63 %, 2082-05-26	1,69
407 International Inc., 3,6 %, 2047-05-21	1,57
Rogers Communications Inc., 5,9 %, 2033-09-21	1,56
Algonquin Power & Utilities Corp., 5,25 %, 2082-01-18	1,51
Banque de Montréal, 4,98 %, 2034-07-03	1,45
Cogeco Communications Inc., 2,99 %, 2031-09-22	1,42
Reliance L.P., 5,25 %, 2031-05-15	1,38
ATCO Ltd. note à taux variable, 0,06 %, 2078-11-01	1,22
Total	16,78
Nombre total des placements :	**231**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	95,97
Autres	2,31
Liquidités et équivalents	1,69
Actions canadiennes	0,04

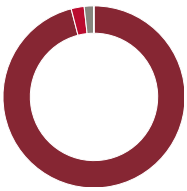

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 104,51 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 1,00 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

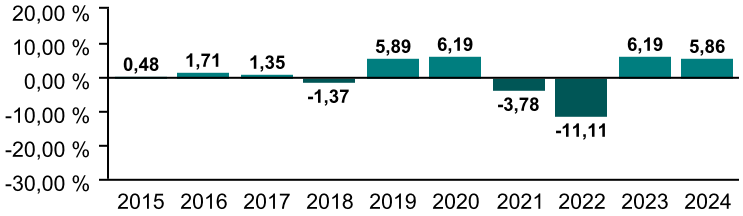

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

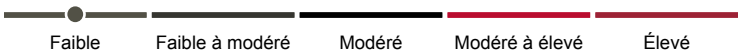

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Obligations de sociétés canadiennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,21	1,63	1,64	1,07	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,32	1,74	1,76	1,18	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,49	1,91	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Obligations de sociétés canadiennes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu à taux variable

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 12 janvier 2015
Date de création du fonds : 12 janvier 2015
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 86 044 718 $
Taux de rotation du portefeuille : 8,98 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,30	13,15	804 093	2,42	13,01	2 073 370	2,58	12,80	123 237
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	1,73	13,93	697 805	1,84	13,78	1 771 005	2,01	13,56	197 357
Partenaire : option AFA [2]	1,75	11,69	9 801	1,86	11,61	177 679	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,17	12,14	75 582	1,28	12,06	189 918	1,45	11,93	4 508

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct souscrit principalement des obligations à taux variable, d'émetteurs situés partout dans le monde, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Revenu à taux variable Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
BMO Floating Rate High Yield ETF	6,93
Timber Servicios Empresariales SA Term Loan B 1st Lien F/R	1,37
Infobip LLC, 2026-09-17	1,28
Kloeckner Pentaplast of America Inc., 2026-02-04	1,20
Northleaf Private Credit II LP MI 15	1,18
Specialty Pharma III Inc., 2026-04-01	1,12
TCP Sunbelt Acquisition Co. Term Loan B 1st Lien Sr F/R	0,95
Nielsen, 2027-10-11	0,91
TMC Buyer, Inc., 2030-11-01	0,91
Amneal Pharmaceuticals LLC, 2028-11-14	0,91
Total	16,75
Nombre total des placements :	**282**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	89,90
Actions canadiennes	8,53
Actions étrangères	1,23
Liquidités et équivalents	0,93
Autres	-0,58

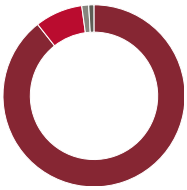

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 9 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 12 janvier 2015 détiendrait 1 315,09 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,79 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 9 dernières années. Au cours des 9 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

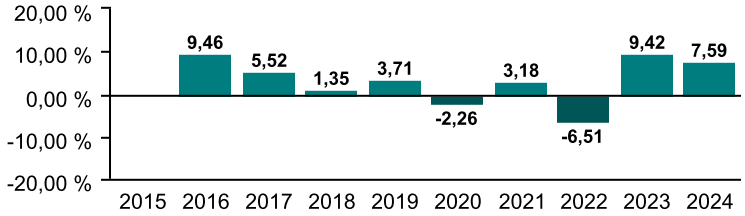

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

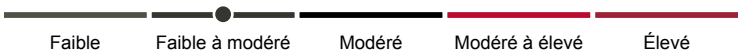

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à court ou à moyen terme, qui est à la recherche d'un revenu en intérêts et de placements dans des obligations étrangères aux termes de son portefeuille et qui est prête à assumer un niveau de risque faible à modéré. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Revenu à taux variable

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,30	1,73	1,75	1,17	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,42	1,84	1,86	1,28	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,58	2,01	--	1,45	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Revenu à taux variable

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Durable d'obligations mondiales

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 23 octobre 2023
Date de création du fonds : 23 octobre 2023
Gestionnaire : JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.

Valeur totale du fonds : 454 121 $
Taux de rotation du portefeuille : 36,91 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,33	9,96	12 437	2,50	9,96	18 248
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	1,97	10,02	6 578	2,08	10,01	2 026
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	1,95	10,03	1 295
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	1,54	10,08	4 165

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe émis par des gouvernements et des sociétés partout dans le monde, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Durable d'obligations mondiales Canada Vie. Le fonds gère les placements selon une approche responsable.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Billet du Trésor des États-Unis, 4,38 %, 2034-05-15	9,53
Billet du Trésor des États-Unis, 3,88 %, 2034-08-15	5,39
Billet du Trésor des États-Unis, 4,63 %, 2031-04-30	3,44
Billet du Trésor des États-Unis, 4,25 %, 2031-06-30	3,33
Secretaría General Del Tesoro Y Política Financiera, 3,55 %, 2033-10-31	2,85
Italy, 3,85 %, 2035-02-01	2,04
Federal Home Loan Mortgage Corp Participation Certificates Pool Number SD8245, 4,5 %, 2052-09-01	2,03
Ministry of Finance Japan, 1,5 %, 2043-09-20	1,95
GNMA II Guaranteed Certificate Multi Issuer - Pool Number - MA8570, 5,5 %, 2053-01-20	1,89
Ministry of Finance Japan, 0,9 %, 2034-09-20	1,70
Total	34,15
Nombre total des placements :	**170**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	101,71
Liquidités et équivalents	0,59
Autres	-2,30

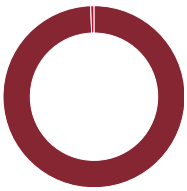

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours de la dernière année pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 23 octobre 2023 détiendrait 995,87 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de -0,35 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours de la dernière année. Au cours de la dernière année, la valeur du fonds a augmenté.

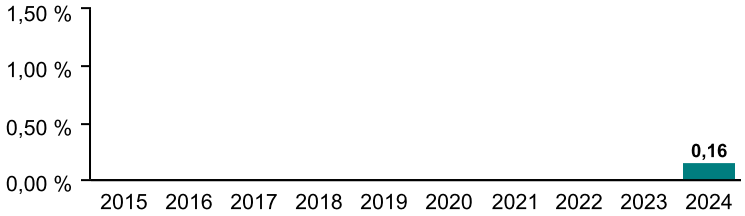

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

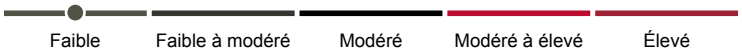

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui souhaite investir dans un fonds qui adopte une approche responsable en matière de placement et qui recherche un revenu et une appréciation du capital, à moyen ou à long terme, avec une exposition aux obligations mondiales et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds souscrit des obligations provenant de partout dans le monde, l'évolution des taux d'intérêt et des taux de change entre les devises a une incidence sur sa valeur.

Durable d'obligations mondiales

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,33	1,97	--	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,50	2,08	1,95	1,54	0,11	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Durable d'obligations mondiales

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu fixe nord-américain à rendement élevé

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 08 juillet 2013
Date de création du fonds : 08 juillet 2013
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 44 111 982 $
Taux de rotation du portefeuille : 13,50 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,31	13,15	350 945	2,59	12,84	917 312	2,76	12,59	151 085
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	1,90	13,88	393 320	2,01	13,72	812 931	2,18	13,45	270 616
Partenaire : option AFA [2]	1,74	11,93	29 180	2,03	11,72	149 490	2,19	11,59	333
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,33	12,27	50 096	1,44	12,17	116 551	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe à rendement élevé émis par des sociétés nord-américaines, par l'intermédiaire du Fonds Mackenzie Obligations de sociétés nord-américaines.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Videotron Ltee, 3,63 %, 2028-06-15	1,06
Keyera Corp. note à taux variable, 6,88 %, 2079-06-13	1,03
Northleaf Private Credit II LP MI 15	1,00
Inter Pipeline Ltd. note à taux variable, 0,07 %, 2079-03-26	0,97
Sagard Credit Partners II LP	0,91
Enbridge Inc., 8,75 %, 2084-01-15	0,91
TransCanada Trust, 0,05 %, 2077-05-18	0,89
Go Daddy Operating Co. LLC, 3,5 %, 2029-03-01	0,83
Rogers Communications Inc., 5,25 %, 2082-03-15	0,81
Enbridge Inc. note à taux variable, 5,37 %, 2077-09-27	0,81
Total	9,22
Nombre total des placements :	**834**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	89,90
Liquidités et équivalents	4,84
Actions canadiennes	2,87
Autres	1,32
Actions étrangères	1,07

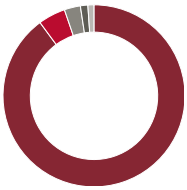

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 240,84 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,18 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

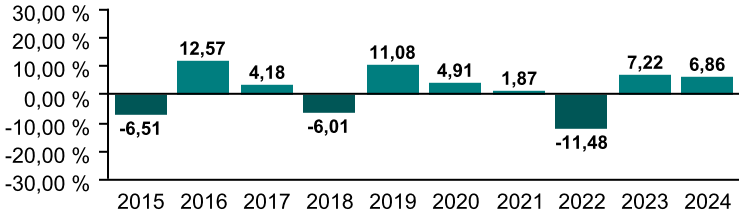

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

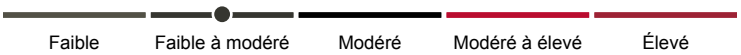

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille et qui est prête à assumer un niveau de risque faible à modéré. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Notes

Avant septembre 2019, le gestionnaire s'appelait Putnam Investments Canada ULC. Les rendements obtenus avant cette date sont ceux réalisés par le gestionnaire de placements précédent.

Revenu fixe nord-américain à rendement élevé

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,31	1,90	1,74	1,33	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,59	2,01	2,03	1,44	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,76	2,18	2,19	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Revenu fixe nord-américain à rendement élevé

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations mondiales de base Plus

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 17 juin 2019
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 14 047 670 $
Taux de rotation du portefeuille : 22,28 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,36	9,55	70 691	2,53	9,44	196 816
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,02	9,72	329 045	2,13	9,65	177 516
Partenaire : option AFA [2]	1,80	9,83	12 259	1,97	9,74	26 105
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,45	10,02	6 208	1,56	9,96	20 522

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe émis par des gouvernements et des sociétés partout dans le monde, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Obligations mondiales de base Plus Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Billet du Trésor des États-Unis, 3,88 %, 2034-08-15	5,73
Billet du Trésor des États-Unis, 4,25 %, 2029-06-30	5,38
Billet du Trésor des États-Unis, 0,13 %, 2032-01-15	4,43
Billet du Trésor des États-Unis, 3,5 %, 2033-02-15	3,76
Billet du Trésor des États-Unis, 3,88 %, 2033-08-15	3,40
Belgium, 2,85 %, 2034-10-22	2,90
HM Treasury, 0,88 %, 2033-07-31	2,73
Secretaria do Tesouro Nacional, 10 %, 2029-01-01	2,63
Billet du Trésor des États-Unis, 1,25 %, 2050-05-15	2,59
Billet du Trésor des États-Unis, 4,38 %, 2034-05-15	2,39
Total	35,94
Nombre total des placements :	**743**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	93,89
Liquidités et équivalents	4,51
Autres	1,22
Actions canadiennes	0,25
Actions étrangères	0,13

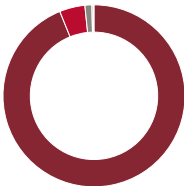

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 5 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 17 juin 2019 détiendrait 955,40 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de -0,82 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 5 dernières années. Au cours des 5 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

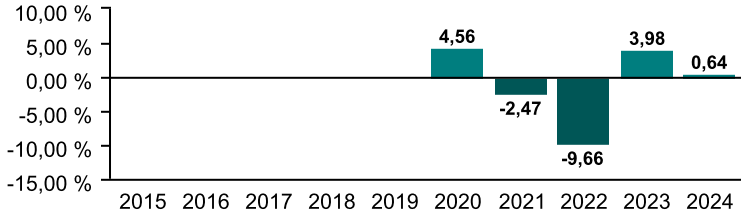

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

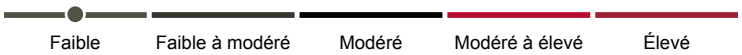

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds souscrit des obligations provenant de partout dans le monde, l'évolution des taux d'intérêt et des taux de change entre les devises a une incidence sur sa valeur.

Obligations mondiales de base Plus

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,36	2,02	1,80	1,45	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,53	2,13	1,97	1,56	0,11	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie verse une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de l'option de frais d'acquisition.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Obligations mondiales de base Plus

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations mondiales multisectorielles

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 17 juin 2019
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : Brandywine Global Investment Management, LLC

Valeur totale du fonds : 305 183 216 $
Taux de rotation du portefeuille : 2,93 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,35	10,35	1 423 216	2,52	10,24	4 187 975
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,01	10,53	2 393 253	2,12	10,47	5 160 466
Partenaire : option AFA [2]	1,79	10,65	170 356	1,96	10,56	480 503
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,45	10,86	608 836	1,56	10,79	830 124

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe émis par des gouvernements et des sociétés partout dans le monde, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Obligations mondiales multisectorielles Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Mexico, 7,5 %, 2033-05-26	2,65
Petroleos Mexicanos, 5,35 %, 2028-02-12	2,44
HM Treasury, 3,75 %, 2053-10-22	2,20
Freddie Mac Stacr Remic Trust, 8,67 %, 2043-11-25	2,08
Secretaria do Tesouro Nacional, 10 %, 2027-01-01	1,68
EchoStar Corp., 10,75 %, 2029-11-30	1,43
Freddie Mac Stacr Remic Trust, 2042-06-25	1,17
Freddie Mac Stacr Remic Trust, 2042-07-25	1,15
Freddie Mac Stacr Remic Trust 2021-Dna5, 2034-01-25	1,07
Argentina, 2030-07-09	1,05
Total	16,92
Nombre total des placements :	**166**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	85,50
Liquidités et équivalents	13,13
Autres	1,37

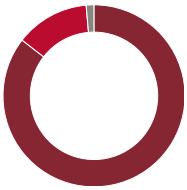

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 5 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 17 juin 2019 détiendrait 1 034,63 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 0,62 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 5 dernières années. Au cours des 5 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

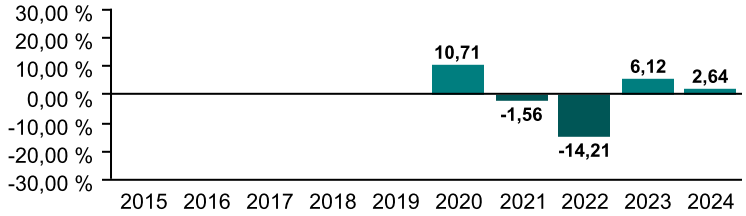

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

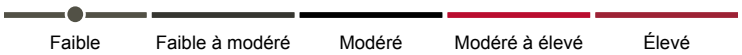

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds souscrit des obligations provenant de partout dans le monde, l'évolution des taux d'intérêt et des taux de change entre les devises a une incidence sur sa valeur.

Obligations mondiales multisectorielles

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,35	2,01	1,79	1,45	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,52	2,12	1,96	1,56	0,11	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie verse une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de l'option de frais d'acquisition.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Obligations mondiales multisectorielles

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu fixe multisectoriel mondial

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 11 mai 2020
Date de création du fonds : 11 mai 2020
Gestionnaire : T. Rowe Price (Canada), Inc.

Valeur totale du fonds : 73 474 986 $
Taux de rotation du portefeuille : 6,92 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,48	9,97	340 452	2,65	9,90	635 104
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,06	10,17	433 582	2,23	10,09	553 248
Partenaire : option AFA [2]	1,92	10,23	41 677	2,09	10,15	51 915
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,50	10,44	64 439	1,67	10,36	63 382

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe étrangers et dans des actions de partout à travers le monde par l'intermédiaire du Fonds en gestion commune d'obligations multisectorielles mondiales T. Rowe Price.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
HM Treasury, bons du trésor, 4,13 %, 2029-07-22	5,81
Malaysia, bons du trésor, 4,5 %, 2030-04-15	2,96
Malaysia, bons du trésor, 4,64 %, 2033-11-07	2,14
Singapore, bons du trésor, 3,38 %, 2034-05-01	1,96
Secretaria do Tesouro Nacional, bons du trésor, 10 %, 2031-01-01	1,93
Indonesia, bons du trésor, 7 %, 2030-09-15	1,79
Gouv. du Canada, bons du trésor, 2025-02-27	1,55
Germany, bons du trésor, 0,12 %, 2033-04-15	1,52
US TREASURY N/B 20241231 4.5% 20311231	1,39
Ministerstvo Financi, bons du trésor, 1,5 %, 2040-04-24	1,13
Total	22,18
Nombre total des placements :	**501**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	80,16
Liquidités et équivalents	20,32
Autres	-0,47

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 11 mai 2020 détiendrait 997,24 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de -0,06 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

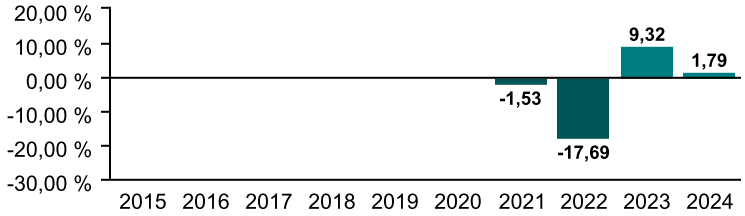

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

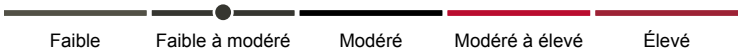

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille et qui est prête à assumer un niveau de risque faible à modéré. Comme le fonds souscrit des obligations provenant de partout dans le monde, l'évolution des taux d'intérêt et des taux de change entre les devises a une incidence sur sa valeur.

Notes

En 2024, la Canada Vie a renoncé à une partie des frais équivalant à 0,07 pour cent pour la série privilégiée 1 et la série privilégiée Partenaire. Toutefois, la Canada Vie n'est aucunement tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut cesser de le faire en tout temps sans préavis.

Revenu fixe multisectoriel mondial

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,48	2,06	1,92	1,50	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,65	2,23	2,09	1,67	0,11	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Revenu fixe multisectoriel mondial

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu fixe sans contraintes

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 19 octobre 2015
Date de création du fonds : 19 octobre 2015
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 182 734 513 $
Taux de rotation du portefeuille : 5,07 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,36	11,69	1 225 971	2,47	11,57	2 624 133	2,64	11,40	109 813
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	1,78	12,34	1 129 648	1,89	12,21	2 399 186	2,06	12,03	216 118
Partenaire : option AFA [2]	1,80	10,80	190 322	1,91	10,73	349 622	2,08	10,62	1 481
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,21	11,22	372 573	1,33	11,14	602 894	1,51	11,06	21 644

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct cherche à procurer un rendement total positif au cours d'un cycle du marché, quelle que soit la conjoncture, en investissant principalement dans les titres à revenu fixe d'émetteurs partout au monde, par l'intermédiaire du Fonds de revenu fixe sans contraintes Mackenzie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Billet du Trésor des États-Unis, 2,13 %, 2054-02-15	2,37
Germany, 2,1 %, 2029-04-12	1,92
Billet du Trésor des États-Unis, 3,5 %, 2033-02-15	1,89
Northleaf Private Credit II LP MI 15	1,57
Secretaria do Tesouro Nacional, 10 %, 2029-01-01	1,51
HM Treasury, 0,88 %, 2033-07-31	1,30
New Zealand, 4,25 %, 2034-05-15	1,25
Enbridge Inc. note à taux variable, 5,37 %, 2077-09-27	1,04
Enbridge Inc., 8,75 %, 2084-01-15	1,04
Indonesia, 6,63 %, 2034-02-15	0,97
Total	14,86
Nombre total des placements :	**1960**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	87,67
Liquidités et équivalents	7,27
Actions canadiennes	2,24
Actions étrangères	1,59
Autres	1,23

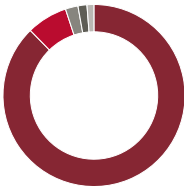

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 9 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 19 octobre 2015 détiendrait 1 168,94 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 1,71 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 9 dernières années. Au cours des 9 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

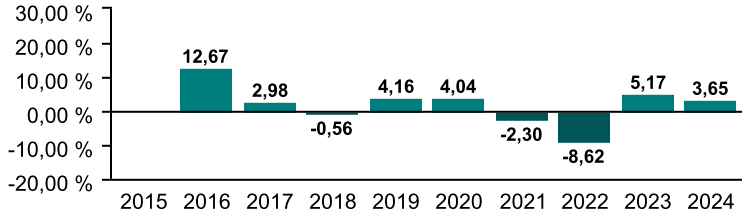

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

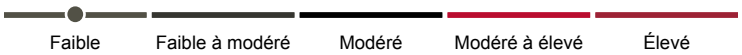

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui recherche un placement pour diversifier un portefeuille classique de placements en titres à revenu fixe et en actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds souscrit des obligations provenant de partout dans le monde, l'évolution des taux d'intérêt et des taux de change entre les devises a une incidence sur sa valeur.

Revenu fixe sans contraintes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,36	1,78	1,80	1,21	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,47	1,89	1,91	1,33	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,64	2,06	2,08	1,51	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Revenu fixe sans contraintes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu fixe canadien équilibré

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 21 novembre 2005
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 325 420 243 $
Taux de rotation du portefeuille : 63,93 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,20	15,76	2 074 773	2,25	15,59	7 399 865	2,31	15,39	106 620
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,01	14,48	2 375 261	2,07	14,38	6 250 189	2,12	14,19	267 173
Partenaire : option AFA [2]	1,08	12,53	257 123	1,13	12,49	634 954	1,21	12,44	1 036
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	0,89	12,69	527 053	0,95	12,63	736 323	1,00	12,59	11 412

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et consacre une tranche de son actif à des actions canadiennes et étrangères.

Dix principaux placements	% de l'actif
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2055-12-01	3,93
Gouv. du Canada, 3,25 %, 2034-12-01	3,23
Province de l'Ontario, 4,15 %, 2034-06-02	2,81
Gouv. du Canada, 3 %, 2034-06-01	2,62
Province de Québec, 4,2 %, 2057-12-01	2,52
Fid. Can pour l'hab. No 1 note à taux variable, 2026-09-15	2,45
Province de l'Ontario, 3,8 %, 2034-12-02	2,04
Billet du Trésor des États-Unis R.R., 2,13 %, 2054-02-15	1,70
Province de l'Ontario, 4,6 %, 2055-12-02	1,60
Province de Québec, 4,4 %, 2055-12-01	1,45
Total	24,34
Nombre total des placements :	**2176**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	62,56
Actions étrangères	15,89
Actions canadiennes	15,64
Autres	4,44
Liquidités et équivalents	1,47

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 250,70 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,26 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

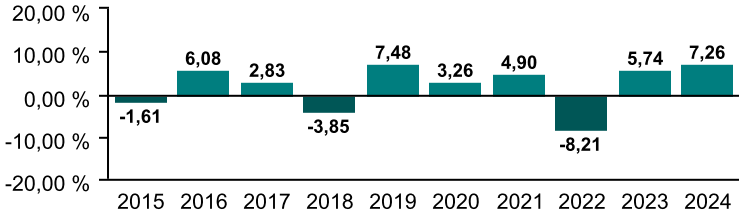

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

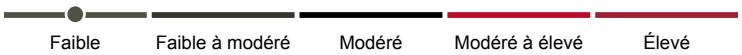

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts et d'une croissance modeste aux termes d'actions canadiennes et étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Revenu fixe canadien équilibré

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,20	2,01	1,08	0,89	s.o.	s.o.	0,50
75 / 100	2,25	2,07	1,13	0,95	0,11	s.o.	0,50
100 / 100	2,31	2,12	1,21	1,00	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Revenu fixe canadien équilibré

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu stratégique

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 17 décembre 2010
Date de création du fonds : 17 décembre 2010
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 273 356 488 $
Taux de rotation du portefeuille : 5,80 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,61	16,90	914 385	2,94	16,52	5 741 936	3,00	16,16	89 343
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,26	18,47	591 737	2,43	18,09	2 416 776	2,65	17,59	33 521
Partenaire : option AFA [2]	1,50	13,23	63 002	1,82	13,01	974 040	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,15	13,55	66 601	1,32	13,40	295 786	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe et/ou des titres de participation axés sur le revenu de partout dans le monde, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Revenu stratégique Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Banque Royale du Canada	2,44
Banque de Montréal	1,58
La Banque Toronto-Dominion Com New	1,57
Microsoft Corp.	1,44
Canadian Natural Resources Ltd.	1,32
Apple Inc.	1,24
Canadian Pacific Kansas City Limited	1,19
Enbridge Inc.	1,13
Financière Sun Life Inc.	1,08
Agnico-Eagle Mines Ltd.	0,97
Total	13,95
Nombre total des placements :	**2557**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	39,63
Actions canadiennes	30,34
Actions étrangères	26,91
Liquidités et équivalents	1,76
Autres	1,35

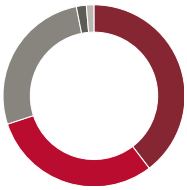

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 405,88 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 3,47 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

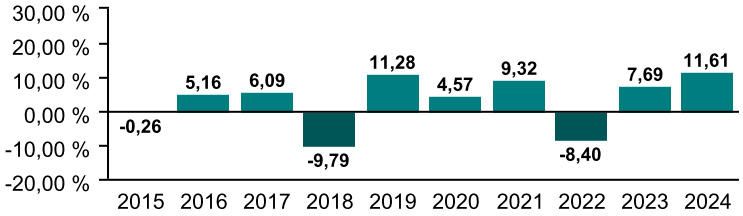

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

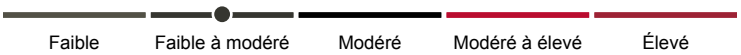

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations et des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

Le fonds Revenu stratégique ne sera plus offert au sein des polices assorties de la garantie de revenu viager (GRV). Toutes les primes existantes peuvent demeurer dans le fonds, sauf si vous décidez de procéder à une substitution pour passer à un fond admissible à la GRV. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Revenu stratégique

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,61	2,26	1,50	1,15	s.o.	s.o.	1,10
75 / 100	2,94	2,43	1,82	1,32	0,11	s.o.	1,10
100 / 100	3,00	2,65	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Revenu stratégique

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance équilibrée canadienne

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 04 novembre 2019
Date de création du fonds : 04 novembre 2019
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 131 260 003 $
Taux de rotation du portefeuille : 4,16 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,61	13,43	956 341	2,77	13,31	5 728 852	2,93	13,21	95 811
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,20	13,71	449 150	2,37	13,59	1 762 414	2,59	13,44	83 835
Partenaire : option AFA [2]	1,50	14,21	12 086	1,67	14,09	460 100	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,09	14,51	15 143	1,26	14,39	47 249	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit dans des titres à revenu fixe canadiens et étrangers et dans des actions canadiennes et étrangères, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Croissance équilibrée canadienne Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Banque Royale du Canada	2,56
Gouv. du Canada, 3 %, 2034-06-01	2,30
Gouv. du Canada, 3,25 %, 2034-12-01	1,74
Province de Québec, 4,4 %, 2055-12-01	1,67
Constellation Software Inc.	1,64
Amazon.com Inc.	1,57
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2055-12-01	1,56
Shopify Inc. Cl A	1,51
Apple Inc.	1,38
Microsoft Corp.	1,34
Total	17,27
Nombre total des placements :	**1174**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	34,46
Revenu fixe	32,32
Actions étrangères	28,60
Liquidités et équivalents	4,37
Autres	0,24

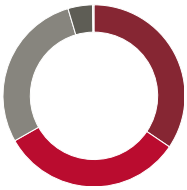

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 5 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 04 novembre 2019 détiendrait 1 342,52 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,88 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 5 dernières années. Au cours des 5 dernières années, on note 4 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

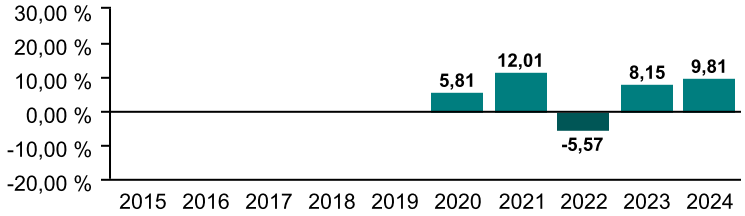

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

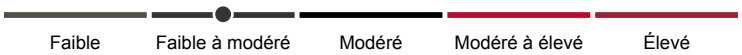

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations, des actions canadiennes et des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Croissance équilibrée canadienne

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,61	2,20	1,50	1,09	s.o.	s.o.	0,80
75 / 100	2,77	2,37	1,67	1,26	0,11	s.o.	0,80
100 / 100	2,93	2,59	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Croissance équilibrée canadienne

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Équilibré d'actions canadiennes

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 04 novembre 2019
Date de création du fonds : 04 novembre 2019
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 59 845 319 $
Taux de rotation du portefeuille : 7,00 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,69	13,38	255 781	2,74	13,35	2 868 769	2,90	13,24	37 326
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,34	13,63	238 479	2,51	13,51	689 921	2,73	13,32	12 974
Partenaire : option AFA [2]	1,57	14,17	10 552	1,62	14,14	204 187	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,22	14,40	22 180	1,39	14,31	19 295	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et dans des actions canadiennes, et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères, actuellement par l'entremise du Fonds canadien équilibré Mackenzie Ivy.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Brookfield Corporation VtgCl A	3,95
Intact Financial Corporation	3,87
Restaurant Brands International Inc.	2,90
Banque Royale du Canada	2,86
Emera Inc.	2,83
Visa Inc. Com Cl A	2,82
Alimentation Couche-Tard Inc.	2,72
Williams Cos. Inc. (The)	2,69
Microsoft Corp.	2,68
Alphabet Inc. Cap Stk Cl C	2,66
Total	29,97
Nombre total des placements :	**2078**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	52,22
Actions étrangères	23,09
Revenu fixe	22,31
Liquidités et équivalents	2,11
Autres	0,27

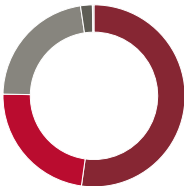

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 5 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 04 novembre 2019 détiendrait 1 338,45 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,81 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 5 dernières années. Au cours des 5 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

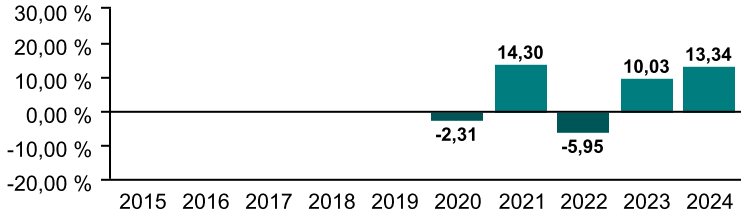

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

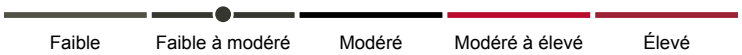

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations, des actions canadiennes et des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Équilibré d'actions canadiennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,69	2,34	1,57	1,22	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,74	2,51	1,62	1,39	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,90	2,73	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Équilibré d'actions canadiennes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Équilibré de valeur canadienne

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 04 novembre 2019
Date de création du fonds : 04 novembre 2019
Gestionnaire : Beutel, Goodman & Company Ltd.

Valeur totale du fonds : 690 164 327 $
Taux de rotation du portefeuille : 51,60 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,72	12,96	5 386 146	2,94	12,81	24 466 807	3,10	12,71	334 145
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,36	13,20	3 819 885	2,53	13,08	12 235 836	2,76	12,93	305 294
Partenaire : option AFA [2]	1,59	13,73	317 140	1,82	13,57	2 403 822	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,24	13,98	840 151	1,41	13,86	648 976	1,61	13,70	382

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et dans des actions canadiennes, et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements	% de l'actif
La Banque Toronto-Dominion Com New	3,00
Banque Royale du Canada	2,99
Gouv. du Canada, 3 %, 2034-06-01	2,43
Banque de Montréal	2,21
RB Global, Inc	1,90
Gouv. du Canada, 3,25 %, 2034-12-01	1,77
Metro Inc.	1,55
Chemin de fer Canadien Limitée	1,44
Alimentation Couche-Tard Inc.	1,43
Gen Digital Inc.	1,37
Total	20,10
Nombre total des placements :	**245**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	38,03
Revenu fixe	33,42
Actions étrangères	28,51
Liquidités et équivalents	0,05

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 5 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 04 novembre 2019 détiendrait 1 295,89 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,15 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 5 dernières années. Au cours des 5 dernières années, on note 4 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

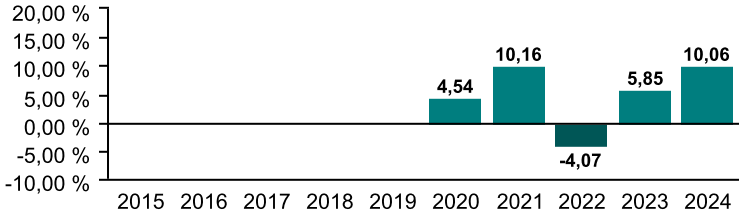

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

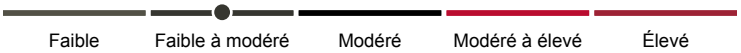

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations, des actions canadiennes et des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Équilibré de valeur canadienne

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,72	2,36	1,59	1,24	s.o.	s.o.	0,80
75 / 100	2,94	2,53	1,82	1,41	0,11	s.o.	0,80
100 / 100	3,10	2,76	--	1,61	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Équilibré de valeur canadienne

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Équilibré neutre canadien

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de Placements Greystone TD

Valeur totale du fonds : 319 302 019 $
Taux de rotation du portefeuille : 11,86 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,70	21,67	1 184 794	2,99	21,20	8 425 839	3,15	20,71	139 854
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,35	22,06	792 259	2,51	21,64	2 649 678	2,73	21,02	239 567
Partenaire : option AFA [2]	1,59	14,78	71 314	1,89	14,50	1 173 210	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,24	15,12	46 954	1,41	14,96	176 248	1,63	14,75	8 367

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe et dans des actions, par l'intermédiaire du Fonds équilibré en gestion commune TD Greystone.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2033-06-01	4,68
Fid. Can pour l'hab. No 1, 1,75 %, 2030-06-15	3,26
Gouv. du Canada, 0,02 %, 2031-06-01	2,62
Province de l'Ontario, 3,65 %, 2033-06-02	2,48
NVIDIA Corp.	1,80
Banque Royale du Canada	1,78
Apple Inc.	1,68
Microsoft Corp.	1,68
Gouv. du Canada, 1,25 %, 2030-06-01	1,57
Shopify Inc. Cl A	1,33
Total	22,88
Nombre total des placements :	**373**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	39,27
Revenu fixe	36,17
Actions canadiennes	20,75
Liquidités et équivalents	3,80

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 630,18 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,01 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

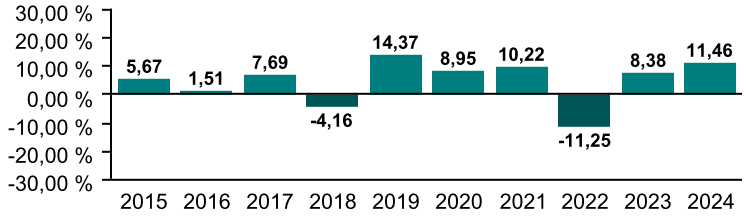

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

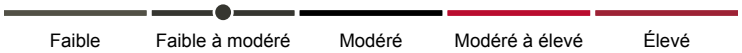

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations et des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Équilibré neutre canadien

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,70	2,35	1,59	1,24	s.o.	s.o.	1,10
75 / 100	2,99	2,51	1,89	1,41	0,11	s.o.	1,10
100 / 100	3,15	2,73	--	1,63	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Équilibré neutre canadien

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Équilibré d'excellence canadienne

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 novembre 1998
Gestionnaire : Invesco Canada Ltée

Valeur totale du fonds : 325 735 105 $
Taux de rotation du portefeuille : 5,99 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,86	23,31	978 778	3,01	22,99	6 559 362	3,18	22,38	201 335
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,34	24,00	697 383	2,51	23,55	2 299 769	2,73	22,86	207 469
Partenaire : option AFA [2]	1,74	14,88	28 519	1,90	14,73	786 370	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,22	15,30	55 763	1,39	15,14	165 993	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et dans des actions, par l'intermédiaire du Fonds de croissance du revenu Invesco.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Brookfield Corporation VtgCl A	5,31
Banque Royale du Canada	3,99
Icon PLC Shs	3,44
Aon PLCCl A	2,93
ATS Corporation	2,82
La Banque Toronto-Dominion Com New	2,79
Telus Corp.	2,78
UnitedHealth Group Inc.	2,68
Fairfax Financial Holdings Ltd. Sub Vtg	2,60
Canadian Natural Resources Ltd.	2,58
Total	31,92
Nombre total des placements :	**297**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	41,76
Revenu fixe	28,96
Actions étrangères	28,05
Liquidités et équivalents	1,33

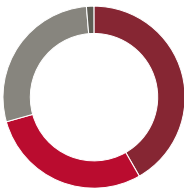

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 631,46 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,02 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

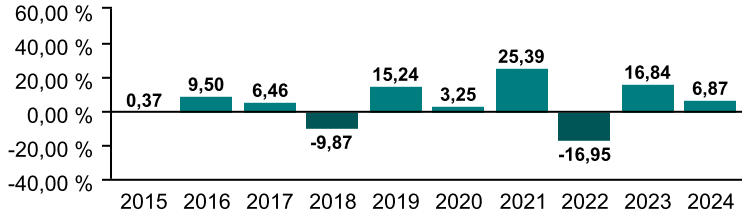

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des actions et des obligations, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

Le 28 octobre 2024, l'évaluation de risque de ce fonds est passée de « faible à modéré » à « modéré ». Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Équilibré d'excellence canadienne

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,86	2,34	1,74	1,22	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,01	2,51	1,90	1,39	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,18	2,73	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Équilibré d'excellence canadienne

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu stratégique mondial

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 14 novembre 2016
Date de création du fonds : 14 novembre 2016
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 45 376 235 $
Taux de rotation du portefeuille : 5,18 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,63	13,81	342 717	2,85	13,60	1 037 441	3,02	13,42	49 488
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,38	14,12	367 169	2,55	13,93	1 024 766	2,78	13,68	39 763
Partenaire : option AFA [2]	1,52	13,58	22 572	1,74	13,39	30 629	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,27	13,79	27 845	1,44	13,65	52 636	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe et dans des actions axées sur le revenu de partout dans le monde, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Revenu stratégique mondial Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Billet du Trésor des États-Unis, 4,38 %, 2034-05-15	3,44
Billet du Trésor des États-Unis, 3,88 %, 2034-08-15	2,83
Apple Inc.	2,61
Microsoft Corp.	2,56
Billet du Trésor des États-Unis, 4,25 %, 2029-06-30	2,24
Billet du Trésor des États-Unis, 3,5 %, 2033-02-15	1,99
Amazon.com Inc.	1,83
JPMorgan Chase & Co.	1,68
Billet du Trésor des États-Unis, 3,88 %, 2033-08-15	1,54
Alphabet Inc. Cl A	1,51
Total	22,23
Nombre total des placements :	**1469**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	55,75
Revenu fixe	40,57
Liquidités et équivalents	3,12
Autres	0,55
Actions canadiennes	0,01

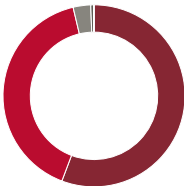

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 8 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 14 novembre 2016 détiendrait 1 381,02 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 4,05 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 8 dernières années. Au cours des 8 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

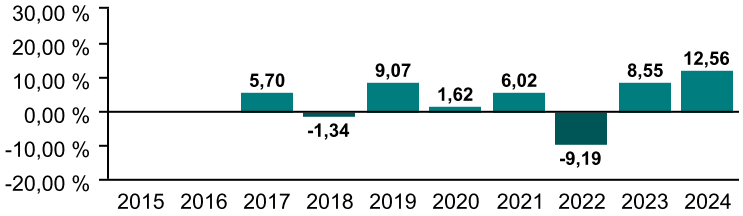

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

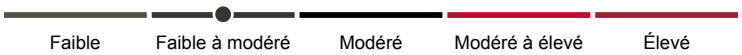

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations canadiennes et étrangères et des actions axées sur le revenu canadiennes et étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Revenu stratégique mondial

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,63	2,38	1,52	1,27	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,85	2,55	1,74	1,44	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,02	2,78	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Revenu stratégique mondial

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille Fidelity Revenu mondial

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 11 mai 2020
Date de création du fonds : 11 mai 2020
Gestionnaire : Fidelity Investments Canada s.r.i.

Valeur totale du fonds : 98 567 313 $
Taux de rotation du portefeuille : 9,03 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,75	12,15	1 455 075	3,03	11,99	2 448 570
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,39	12,35	1 113 049	2,68	12,19	2 531 936
Partenaire : option AFA [2]	1,62	12,77	19 814	1,90	12,63	100 276
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,26	13,00	126 987	1,55	12,82	61 629

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe à l'échelle mondiale, mais comprend également des titres de participation mondiaux par l'intermédiaire du Portefeuille Fidelity Revenu mondial.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Can Bond MA Base - Ser O	4,61
Billet du Trésor des États-Unis, 4,38 %, 2034-05-15	2,45
Fidelity High Income Commercial Real Estate Currency Neutral Multi-Asset Base Fund	1,76
iShares Comex Gold Trust ETF	1,66
Fiducie de placement mondiale à rendement élevé Fidelity	1,51
High Yield Investments Directly Held	1,27
Germany, 2,6 %, 2033-08-15	1,06
Mkt Neut Alt MABF - Ser O	0,94
Apple Inc.	0,92
E-MINI RUSS 2000 MAR25 RTYH5	0,90
Total	17,07
Nombre total des placements :	**4362**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	34,69
Revenu fixe	34,35
Autres	11,50
Actions canadiennes	11,32
Liquidités et équivalents	5,32

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 11 mai 2020 détiendrait 1 214,55 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 4,28 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

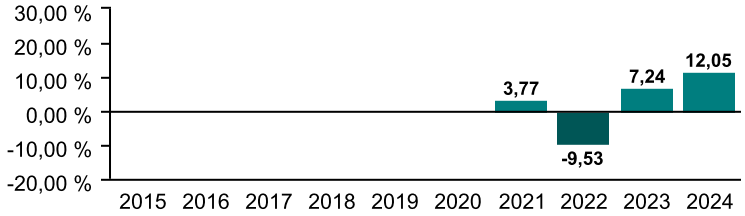

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

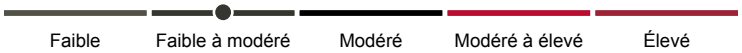

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui cherche à bénéficier des obligations et des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations de partout à travers le monde, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Portefeuille Fidelity Revenu mondial

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,75	2,39	1,62	1,26	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,03	2,68	1,90	1,55	0,11	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Portefeuille Fidelity Revenu mondial

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille Fidelity Équilibre mondial

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 11 mai 2020
Date de création du fonds : 11 mai 2020
Gestionnaire : Fidelity Investments Canada s.r.i.

Valeur totale du fonds : 199 756 648 $
Taux de rotation du portefeuille : 2,79 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,83	13,71	2 667 435	3,11	13,54	4 556 186
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,54	13,90	1 790 227	2,82	13,72	3 980 986
Partenaire : option AFA [2]	1,72	14,44	71 512	1,99	14,25	214 032
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,42	14,64	439 656	1,70	14,45	404 250

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des titres de participation, mais comprend également des titres à revenu fixe à l'échelle mondiale par l'intermédiaire du Portefeuille Fidelity Équilibre mondial.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Can Bond MA Base - Ser O	2,87
Billet du Trésor des États-Unis, 4,38 %, 2034-05-15	2,21
NVIDIA Corp.	1,75
Meta Platforms Inc. Cl A	1,70
iShares Comex Gold Trust ETF	1,59
Billet du Trésor des États-Unis, 3,75 %, 2030-05-31	1,31
Apple Inc.	1,25
High Yield Investments Directly Held	1,18
Banque Royale du Canada	1,07
Shopify Inc. Cl A	0,96
Total	15,90
Nombre total des placements :	**3949**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	50,07
Revenu fixe	20,85
Actions canadiennes	16,41
Autres	7,21
Liquidités et équivalents	2,88

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 11 mai 2020 détiendrait 1 371,04 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 7,04 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

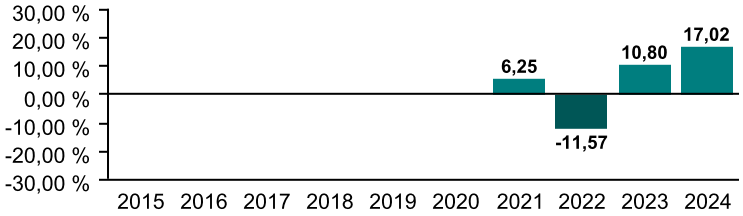

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

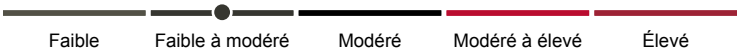

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui souhaite bénéficier des actions et des obligations, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Portefeuille Fidelity Équilibre mondial

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,83	2,54	1,72	1,42	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,11	2,82	1,99	1,70	0,11	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Portefeuille Fidelity Équilibre mondial

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Équilibré de valeur mondiale

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 11 mai 2020
Date de création du fonds : 11 mai 2020
Gestionnaire : Beutel, Goodman & Company Ltd.

Valeur totale du fonds : 59 396 973 $
Taux de rotation du portefeuille : 53,82 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,84	13,70	659 072	3,13	13,52	1 172 833
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,49	13,92	470 157	2,77	13,74	1 317 028
Partenaire : option AFA [2]	1,71	14,44	142 274	2,00	14,24	52 641
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,36	14,67	346 941	1,64	14,48	77 285

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions étrangères et dans une combinaison de titres à revenu fixe canadiens et étrangers.

Dix principaux placements	% de l'actif
Gen Digital Inc.	2,49
eBay Inc.	2,34
Merck & Co. Inc.	2,33
American Express Co.	2,33
Amdocs Ltd. Shs	2,24
Comcast Corp. Cl A	2,17
Kimberly-Clark Corp.	2,12
PPG Industries Inc.	2,10
Qualcomm Inc.	2,01
Medtronic PLC Shs	1,99
Total	22,13
Nombre total des placements :	**197**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	66,17
Revenu fixe	30,22
Actions canadiennes	3,21
Liquidités et équivalents	0,37
Autres	0,03

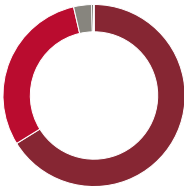

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 11 mai 2020 détiendrait 1 369,66 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 7,01 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

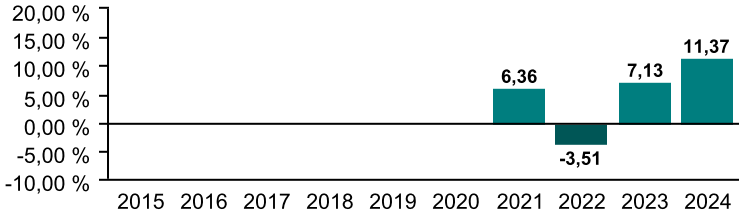

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

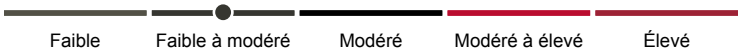

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui cherche à bénéficier des obligations et des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations de partout à travers le monde, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Équilibré de valeur mondiale

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,84	2,49	1,71	1,36	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,13	2,77	2,00	1,64	0,11	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Équilibré de valeur mondiale

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Mondial équilibré

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 310 201 961 $
Taux de rotation du portefeuille : 5,94 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,77	26,49	1 662 840	2,99	26,03	4 571 863	3,15	25,33	515 833
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,53	24,67	989 095	2,70	24,20	3 446 031	2,92	23,50	444 908
Partenaire : option AFA [2]	1,66	15,37	14 783	1,89	15,15	137 347	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,43	15,62	60 063	1,59	15,46	134 122	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe étrangers et dans des actions étrangères, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Mondial équilibré Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Alphabet Inc. Cl A	3,68
Berkshire Hathaway Inc. Cl B New	3,18
Brookfield Corporation VtgCl A	2,92
Amazon.com Inc.	2,89
Microsoft Corp.	2,88
Apple Inc.	2,67
Texas Instruments Inc.	2,52
Amphenol Corp. Cl A	2,49
Automatic Data Processing Inc.	2,48
Accenture PLCClass A	2,35
Total	28,06
Nombre total des placements :	**835**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	72,85
Revenu fixe	21,77
Actions canadiennes	3,00
Liquidités et équivalents	1,97
Autres	0,40

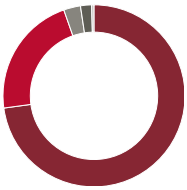

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 723,41 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,59 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

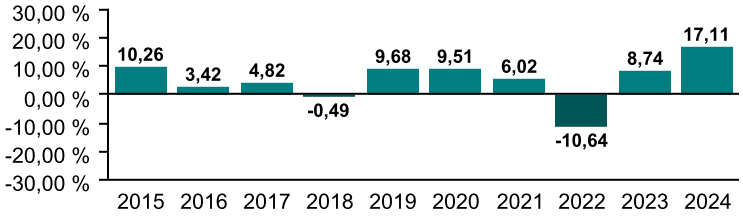

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

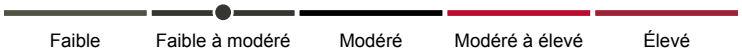

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui cherche à bénéficier des obligations et des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Mondial équilibré

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,77	2,53	1,66	1,43	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,99	2,70	1,89	1,59	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,15	2,92	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Mondial équilibré

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Équilibré d'occasions mondiales de croissance

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 11 mai 2020
Date de création du fonds : 11 mai 2020
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 45 531 278 $
Taux de rotation du portefeuille : 9,21 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,85	12,35	488 345	3,13	12,19	1 098 062
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,50	12,55	487 318	2,78	12,39	1 394 741
Partenaire : option AFA [2]	1,73	13,00	9 355	2,01	12,82	38 770
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,38	13,21	16 512	1,66	13,03	25 405

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des actions mondiales et des titres à revenu fixe provenant des quatre coins du monde par l'intermédiaire du Fonds équilibré mondial de croissance Mackenzie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Apple Inc.	2,90
Microsoft Corp.	2,79
Amazon.com Inc.	2,52
Aon PLCCl A	2,46
Roper Technologies Inc.	2,36
Compass Group PLC Ord Gbp0.1105	2,33
Schneider Electric S.E. Ord	2,30
Waste Connections Inc.	2,28
Alcon Inc. Act Nom	2,22
Stryker Corp. Common	1,91
Total	24,07
Nombre total des placements :	**2583**

Répartition des placements

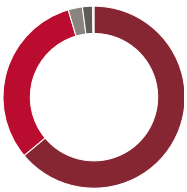

	% de l'actif
Actions étrangères	63,92
Revenu fixe	31,51
Actions canadiennes	2,53
Liquidités et équivalents	1,79
Autres	0,24

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 11 mai 2020 détiendrait 1 234,89 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 4,65 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

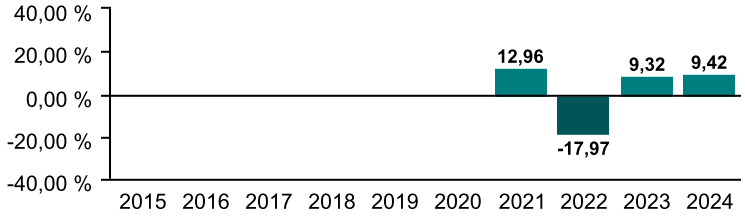

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

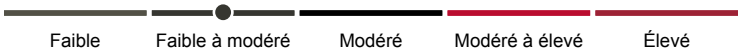

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui cherche à bénéficier des obligations et des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Équilibré d'occasions mondiales de croissance

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,85	2,50	1,73	1,38	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,13	2,78	2,01	1,66	0,11	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Équilibré d'occasions mondiales de croissance

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Équilibré mondial de croissance

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 11 mai 2020
Date de création du fonds : 11 mai 2020
Gestionnaire : T. Rowe Price (Canada), Inc.

Valeur totale du fonds : 76 499 783 $
Taux de rotation du portefeuille : 9,99 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,83	12,93	712 213	3,11	12,76	1 982 234
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,51	13,13	621 320	2,79	12,96	2 135 229
Partenaire : option AFA [2]	1,71	13,63	47 645	1,99	13,44	35 745
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,38	13,83	134 138	1,66	13,65	55 187

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions et des titres à revenu fixe étrangers par l'intermédiaire des fonds distincts suivants : le Fonds d'actions mondiales de croissance Canada Vie et le Fonds du revenu fixe multisectoriel mondial Canada Vie.

Dix principaux placements	% de l'actif
Actions mondiales de croissance	59,93
Revenu fixe multisectoriel mondial	40,07
Total	100,00
Nombre total des placements :	**2**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	55,11
Revenu fixe	32,12
Liquidités et équivalents	8,65
Actions canadiennes	1,27
Autres	-0,19

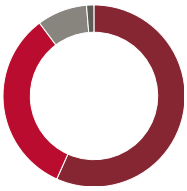

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 11 mai 2020 détiendrait 1 292,84 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,69 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

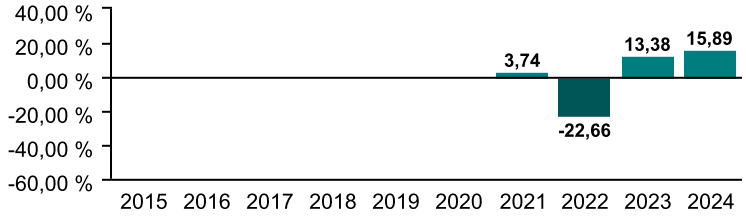

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

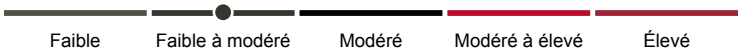

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui cherche à bénéficier des actions et des obligations, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations de partout à travers le monde, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En 2024, la Canada Vie a renoncé à une partie des frais équivalant à 0,03 pour cent pour la série privilégiée 1 et la série privilégiée Partenaire. Toutefois, la Canada Vie n'est aucunement tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut cesser de le faire en tout temps sans préavis.

Équilibré mondial de croissance

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,83	2,51	1,71	1,38	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,11	2,79	1,99	1,66	0,11	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Équilibré mondial de croissance

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions canadiennes à faible volatilité

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 04 novembre 2019
Date de création du fonds : 04 novembre 2019
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 16 095 692 $
Taux de rotation du portefeuille : 59,69 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,71	14,20	109 290	2,93	14,04	342 534	3,27	13,80	12 313
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,24	14,54	108 933	2,46	14,38	411 830	2,80	14,13	98 224
Partenaire : option AFA [2]	1,58	15,07	71	1,81	14,87	9 766	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,13	15,40	2 632	1,34	15,23	10 596	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
•Polices FERR : placement initial de 10 000 $
•Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes, en misant prioritairement sur les compagnies et les secteurs qui semblent moins sensibles aux fluctuations que le marché en général.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Financière Sun Life Inc.	3,91
Banque Royale du Canada	3,16
Intact Financial Corporation	3,09
Bank of Nova Scotia (The)	2,81
Enbridge Inc.	2,73
Société Financière Manuvie	2,66
Metro Inc.	2,65
Thomson Reuters Corp. Com No Par	2,51
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2,45
Fortis Inc.	2,44
Total	28,41
Nombre total des placements :	**85**

Répartition des placements

	% de l'actif
Actions canadiennes	97,83
Liquidités et équivalents	1,97
Actions étrangères	0,21

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 5 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 04 novembre 2019 détiendrait 1 420,08 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 7,04 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 5 dernières années. Au cours des 5 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

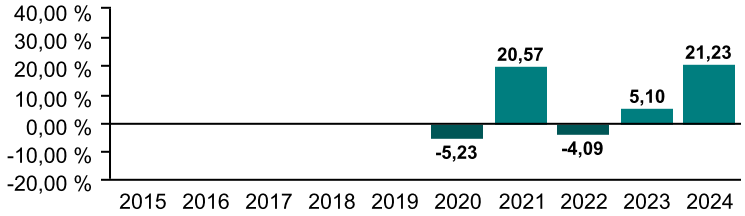

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Actions canadiennes à faible volatilité

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,71	2,24	1,58	1,13	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,93	2,46	1,81	1,34	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,27	2,80	--	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Actions canadiennes à faible volatilité

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Dividendes canadiens de base

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 novembre 1998
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 1 453 301 759 $
Taux de rotation du portefeuille : 17,75 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,54	28,45	3 345 591	2,65	28,09	10 583 281	3,13	26,15	864 866
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,16	25,20	3 167 078	2,39	24,52	14 253 630	2,72	23,47	918 836
Partenaire : option AFA [2]	1,43	14,84	153 879	1,54	14,73	353 038	2,02	14,29	33 230
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,05	15,20	209 449	1,28	14,99	530 481	1,61	14,67	16 190

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes qui sont productrices de dividendes.

Dix principaux placements	% de l'actif
Banque Royale du Canada	8,58
La Banque Toronto-Dominion Com New	6,02
Banque de Montréal	5,61
Financière Sun Life Inc.	4,62
Enbridge Inc.	4,37
Canadian Natural Resources Ltd.	4,19
Société Financière Manuvie	3,46
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,33
Bank of Nova Scotia (The)	3,28
TC Energy Corp.	3,07
Total	46,53
Nombre total des placements :	**52**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	97,17
Actions étrangères	2,16
Autres	0,50
Liquidités et équivalents	0,17

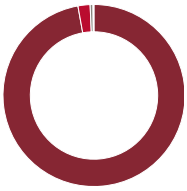

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 675,83 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,30 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.

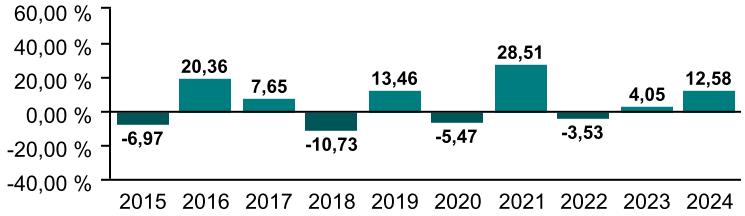

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche d'un revenu en dividendes et du potentiel de croissance des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Dividendes canadiens de base

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,54	2,16	1,43	1,05	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,65	2,39	1,54	1,28	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,13	2,72	2,02	1,61	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Dividendes canadiens de base

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Dividendes principalement canadiens

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 novembre 1998
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 387 651 178 $
Taux de rotation du portefeuille : 16,19 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,65	25,08	1 433 510	2,76	24,62	4 126 295	3,13	23,45	96 960
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,18	23,32	1 558 476	2,40	22,69	4 356 270	2,74	21,75	90 958
Partenaire : option AFA [2]	1,53	16,19	214 090	1,64	16,07	213 138	2,01	15,69	9 096
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,06	16,68	497 501	1,29	16,44	314 342	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes qui sont productrices de dividendes, et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements	% de l'actif
Banque Royale du Canada	7,83
La Banque Toronto-Dominion Com New	5,57
Banque de Montréal	5,16
Financière Sun Life Inc.	4,12
Enbridge Inc.	4,02
Canadian Natural Resources Ltd.	3,85
Société Financière Manuvie	3,16
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,06
Bank of Nova Scotia (The)	3,03
TC Energy Corp.	2,81
Total	42,61
Nombre total des placements :	**80**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	88,80
Actions étrangères	10,29
Autres	1,18
Liquidités et équivalents	-0,27

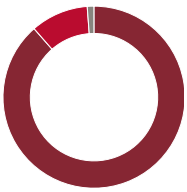

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 677,60 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,31 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.

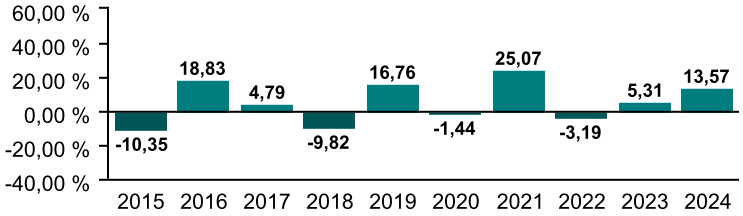

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche d'un revenu en dividendes et du potentiel de croissance des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Dividendes principalement canadiens

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,65	2,18	1,53	1,06	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,76	2,40	1,64	1,29	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,13	2,74	2,01	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Dividendes principalement canadiens

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Dividendes canadiens

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 04 novembre 2019
Date de création du fonds : 04 novembre 2019
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 171 731 262 $
Taux de rotation du portefeuille : 5,16 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,81	14,21	1 966 538	2,98	14,09	3 303 744	3,35	13,82	117 709
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,40	14,51	1 872 159	2,62	14,35	3 686 066	2,96	14,10	69 923
Partenaire : option AFA [2]	1,69	15,08	48 588	1,86	14,92	102 596	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,28	15,37	184 556	1,50	15,19	101 558	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions canadiennes, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Dividendes canadiens Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Banque Royale du Canada	7,31
La Banque Toronto-Dominion Com New	5,08
Banque de Montréal	4,75
Financière Sun Life Inc.	3,92
Enbridge Inc.	3,72
Canadian Natural Resources Ltd.	3,57
Société Financière Manuvie	2,94
Canadian Pacific Kansas City Limited	2,84
Bank of Nova Scotia (The)	2,79
TC Energy Corp.	2,62
Total	39,54
Nombre total des placements :	**168**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	82,55
Actions étrangères	16,78
Liquidités et équivalents	0,56
Autres	0,11

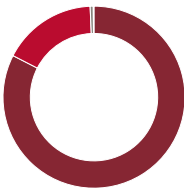

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 5 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 04 novembre 2019 détiendrait 1 420,76 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 7,05 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 5 dernières années. Au cours des 5 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

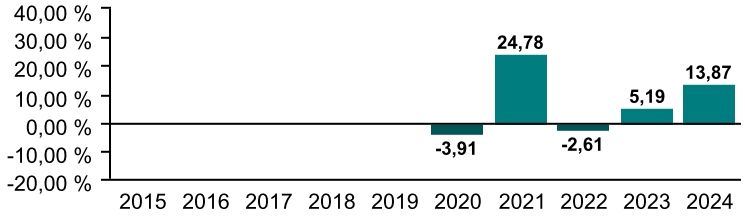

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche d'un revenu en dividendes et du potentiel de croissance des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Dividendes canadiens

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,81	2,40	1,69	1,28	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,98	2,62	1,86	1,50	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,35	2,96	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Dividendes canadiens

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Dividendes et revenus canadiens

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 novembre 1998
Gestionnaire : Placements AGF Inc.

Valeur totale du fonds : 25 698 996 $
Taux de rotation du portefeuille : 0,10 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,93	19,33	48 822	3,04	18,78	186 740	3,45	18,01	59 832
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,47	19,84	75 154	2,69	19,32	143 177	3,02	18,52	22 300
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	1,59	16,45	3 825	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions canadiennes, par l'intermédiaire du fonds Revenu de dividendes canadiens AGF.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Banque Royale du Canada	4,00
Amazon.com Inc.	2,58
Constellation Software Inc.	2,57
Shopify Inc. Cl A	2,34
Apple Inc.	2,34
Microsoft Corp.	2,26
Aon PLCCl A	2,04
Roper Technologies Inc.	1,93
Brookfield Corporation VtgCl A	1,86
Canadian Natural Resources Ltd.	1,86
Total	23,78
Nombre total des placements :	**276**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	51,73
Actions étrangères	47,22
Liquidités et équivalents	0,99
Autres	0,05

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 503,06 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 4,16 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 5 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 5 années au cours desquelles la valeur a diminué.

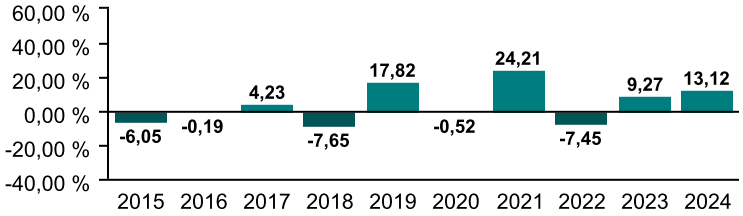

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, y compris d'un volume d'actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

Avant le 14 février 2025, ce fonds s'appelait Croissance principalement canadienne II. En février 2025, le fonds sous-jacent est passé du fonds Croissance principalement canadienne Canada Vie au fonds Revenu de dividendes canadiens AGF et Placements AGF Inc. a assumé la responsabilité de la gestion du portefeuille. Les rendements et les 10 principaux investissements proviennent du fonds Croissance principalement canadienne Canada Vie en date du 31 décembre 2024, réalisés par le gestionnaire de placements précédent, Placements Mackenzie. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Dividendes et revenus canadiens

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,93	2,47	--	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,04	2,69	--	1,59	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,45	3,02	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Dividendes et revenus canadiens

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance canadienne

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 17 juin 2019
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 208 861 488 $
Taux de rotation du portefeuille : 9,17 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,71	15,04	212 965	2,88	14,87	250 882
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,26	15,39	204 709	2,48	15,21	282 386
Partenaire : option AFA [2]	1,60	15,98	18 084	1,77	15,82	9 896
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,15	16,38	13 941	1,37	16,17	1 192

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions canadiennes, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Croissance canadiennes Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Banque Royale du Canada	7,90
Constellation Software Inc.	5,00
Shopify Inc. Cl A	4,63
Canadian Natural Resources Ltd.	3,68
Brookfield Corporation VtgCl A	3,65
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,28
Banque Nationale du Canada	2,95
Pembina Pipeline Corp.	2,92
Banque de Montréal	2,70
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2,62
Total	39,32
Nombre total des placements :	**58**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	91,20
Actions étrangères	7,30
Liquidités et équivalents	1,30
Autres	0,21

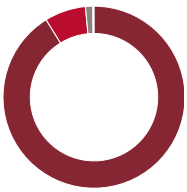

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 5 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 17 juin 2019 détiendrait 1 503,63 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 7,64 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 5 dernières années. Au cours des 5 dernières années, on note 4 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

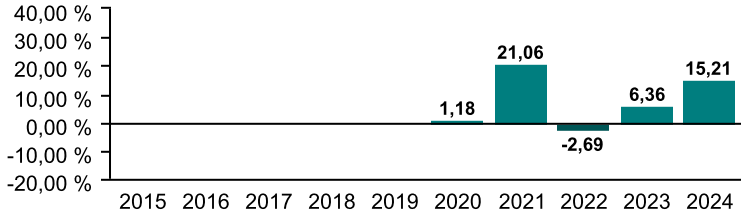

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Croissance canadienne

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,71	2,26	1,60	1,15	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,88	2,48	1,77	1,37	0,16	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie verse une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de l'option de frais d'acquisition.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Croissance canadienne

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions canadiennes

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 novembre 1998
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 126 539 138 $
Taux de rotation du portefeuille : 41,38 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,67	23,11	213 291	2,89	22,49	482 040	3,22	21,42	20 525
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,21	24,79	151 995	2,43	24,16	367 208	2,76	23,13	54 652
Partenaire : option AFA [2]	1,56	16,08	4 713	1,79	15,85	20 660	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,11	16,56	6 415	1,33	16,33	16 927	1,66	15,98	5 135

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements	% de l'actif
Banque Royale du Canada	7,96
Constellation Software Inc.	5,06
Shopify Inc. Cl A	4,67
Canadian Natural Resources Ltd.	3,74
Brookfield Corporation VtgCl A	3,67
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,31
Banque Nationale du Canada	2,99
Pembina Pipeline Corp.	2,96
Banque de Montréal	2,72
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2,63
Total	39,71
Nombre total des placements :	**58**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	91,84
Actions étrangères	7,32
Autres	0,44
Liquidités et équivalents	0,40

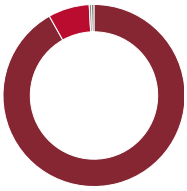

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 709,68 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,51 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

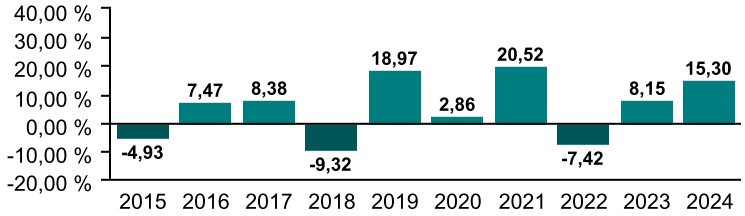

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, y compris d'un volume modéré d'actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Actions canadiennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,67	2,21	1,56	1,11	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,89	2,43	1,79	1,33	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,22	2,76	--	1,66	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Actions canadiennes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions de valeur canadiennes

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 22 août 2001
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 193 458 176 $
Taux de rotation du portefeuille : 8,73 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,70	21,63	163 490	2,86	21,18	421 494	3,23	20,10	21 109
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,23	24,19	138 194	2,45	23,56	334 805	2,79	22,57	21 775
Partenaire : option AFA [2]	1,58	16,09	2 659	1,75	15,91	32 450	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,12	16,57	43 234	1,34	16,33	39 856	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements	% de l'actif
Banque Royale du Canada	7,47
La Banque Toronto-Dominion Com New	4,44
Canadian Natural Resources Ltd.	3,47
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,38
Chemin de fer Canadien Limitée	3,23
Banque de Montréal	3,22
Brookfield Corporation VtgCl A	2,95
Agnico-Eagle Mines Ltd.	2,82
Suncor Energy Inc.	2,72
Financière Sun Life Inc.	2,69
Total	36,37
Nombre total des placements :	**555**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	92,94
Actions étrangères	5,15
Autres	1,44
Liquidités et équivalents	0,47

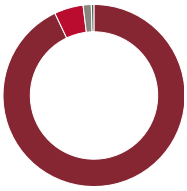

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 723,87 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,60 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.

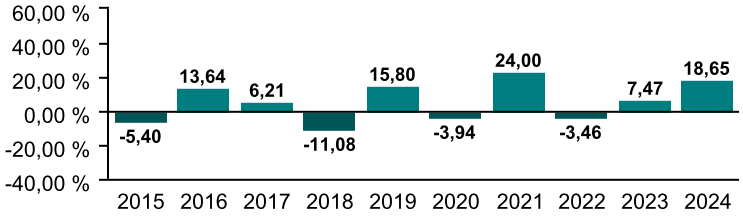

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche d'un revenu en dividendes et du potentiel de croissance des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Actions de valeur canadiennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,70	2,23	1,58	1,12	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,86	2,45	1,75	1,34	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,23	2,79	--	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Actions de valeur canadiennes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance principalement canadienne

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 novembre 1998
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 151 301 480 $
Taux de rotation du portefeuille : 7,48 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,96	26,45	826 434	3,07	25,88	1 513 878	3,48	24,70	100 161
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,50	27,21	855 659	2,72	26,47	1 490 827	3,05	25,37	48 566
Partenaire : option AFA [2]	1,84	16,94	70 691	1,96	16,82	144 182	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,38	17,47	243 064	1,60	17,22	210 619	1,94	16,86	13 220

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions canadiennes, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Croissance principalement canadienne Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Banque Royale du Canada	4,00
Amazon.com Inc.	2,58
Constellation Software Inc.	2,57
Shopify Inc. Cl A	2,34
Apple Inc.	2,34
Microsoft Corp.	2,26
Aon PLCCl A	2,04
Roper Technologies Inc.	1,93
Brookfield Corporation VtgCl A	1,86
Canadian Natural Resources Ltd.	1,86
Total	23,78
Nombre total des placements :	**276**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	51,73
Actions étrangères	47,22
Liquidités et équivalents	0,99
Autres	0,05

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 858,83 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 6,40 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

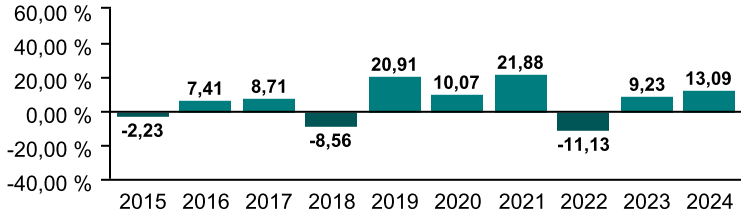

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Croissance principalement canadienne

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,96	2,50	1,84	1,38	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,07	2,72	1,96	1,60	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,48	3,05	--	1,94	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Croissance principalement canadienne

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Valeur principalement canadienne

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 04 novembre 2019
Date de création du fonds : 04 novembre 2019
Gestionnaire : Beutel, Goodman & Company Ltd.

Valeur totale du fonds : 319 183 807 $
Taux de rotation du portefeuille : 26,69 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,83	14,40	2 522 825	3,05	14,25	5 726 305	3,43	13,97	126 198
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,42	14,71	2 789 388	2,65	14,54	7 190 705	2,98	14,30	120 262
Partenaire : option AFA [2]	1,71	15,25	232 873	1,92	15,09	338 654	2,30	14,80	2 282
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,30	15,58	577 783	1,52	15,40	756 695	1,86	15,14	20 058

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements	% de l'actif
La Banque Toronto-Dominion Com New	5,38
Banque Royale du Canada	5,37
Banque de Montréal	3,96
RB Global, Inc	3,40
Metro Inc.	2,78
Chemin de fer Canadien Limitée	2,58
Alimentation Couche-Tard Inc.	2,56
Société Financière Manuvie	2,39
CGI Inc. Cl A Sub Vtg	2,37
Rogers Communications Inc. Cl B Non Vtg	2,22
Total	33,00
Nombre total des placements :	**71**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	68,08
Actions étrangères	29,09
Revenu fixe	2,58
Liquidités et équivalents	0,26

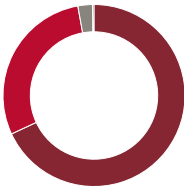

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 5 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 04 novembre 2019 détiendrait 1 440,40 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 7,33 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 5 dernières années. Au cours des 5 dernières années, on note 4 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

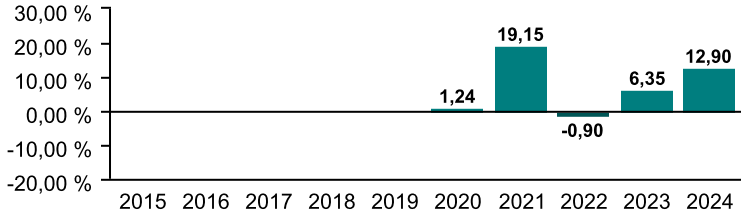

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

Faible | Faible à modéré | **Modéré** | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, y compris d'un volume modéré d'actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Valeur principalement canadienne

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,83	2,42	1,71	1,30	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,05	2,65	1,92	1,52	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,43	2,98	2,30	1,86	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Valeur principalement canadienne

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Fidelity Frontière Nord®

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 novembre 1998
Gestionnaire : Fidelity Investments Canada s.r.i.

Valeur totale du fonds : 211 631 923 $
Taux de rotation du portefeuille : 5,15 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	3,09	29,82	784 762	3,42	28,74	1 678 706	3,70	27,55	290 066
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,68	29,75	605 888	2,90	28,99	1 773 720	3,23	27,75	186 905
Partenaire : option AFA [2]	1,97	18,02	13 293	2,30	17,63	92 779	2,58	17,23	3 224
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,56	18,41	2 840	1,78	18,23	73 663	2,13	17,75	10 866

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit surtout dans des actions canadiennes, par l'intermédiaire du *Fonds Fidelity Frontière Nord®*.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Banque Royale du Canada	5,51
La Banque Toronto-Dominion Com New	4,42
Alimentation Couche-Tard Inc.	3,79
Fairfax Financial Holdings Ltd. Sub Vtg	3,78
Shopify Inc. Cl A	3,54
Agnico-Eagle Mines Ltd.	3,43
Constellation Software Inc.	3,35
Canadian Natural Resources Ltd.	3,23
Intact Financial Corporation	3,17
Groupe SNC-Lavalin Inc	3,09
Total	37,30
Nombre total des placements :	**153**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	90,80
Actions étrangères	5,88
Liquidités et équivalents	3,22
Revenu fixe	0,05

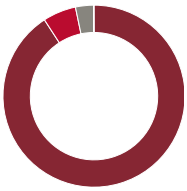

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 896,63 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 6,61 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

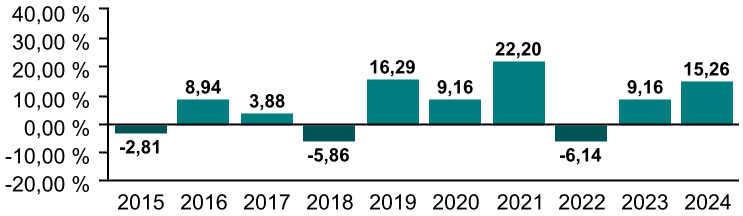

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, y compris d'un volume modéré d'actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Fidelity Frontière Nord®

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,09	2,68	1,97	1,56	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,42	2,90	2,30	1,78	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,70	3,23	2,58	2,13	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Fidelity Frontière Nord®

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions fondamentales canadiennes

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 17 juin 2019
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : Connor, Clark & Lunn Investment Management Ltd.
Valeur totale du fonds : 62 500 855 $
Taux de rotation du portefeuille : 14,82 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,73	14,90	640 587	3,01	14,65	776 258
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,44	15,13	767 933	2,72	14,89	835 606
Partenaire : option AFA [2]	1,61	15,83	11 058	1,89	15,59	44 286
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,33	16,09	53 614	1,61	15,84	143 767

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions canadiennes, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Actions fondamentales canadiennes Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Banque Royale du Canada	6,91
Shopify Inc. Cl A	5,19
Constellation Software Inc.	3,24
Banque Canadienne Impériale de Commerce	3,14
La Banque Toronto-Dominion Com New	3,11
Société Financière Manuvie	3,03
Agnico-Eagle Mines Ltd.	2,99
Brookfield Corporation VtgCl A	2,93
Canadian Natural Resources Ltd.	2,85
TC Energy Corp.	2,71
Total	36,11
Nombre total des placements :	**96**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	97,82
Actions étrangères	1,79
Liquidités et équivalents	0,30
Autres	0,09

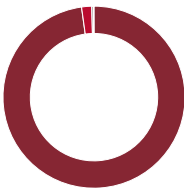

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 5 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 17 juin 2019 détiendrait 1 490,03 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 7,46 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 5 dernières années. Au cours des 5 dernières années, on note 4 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

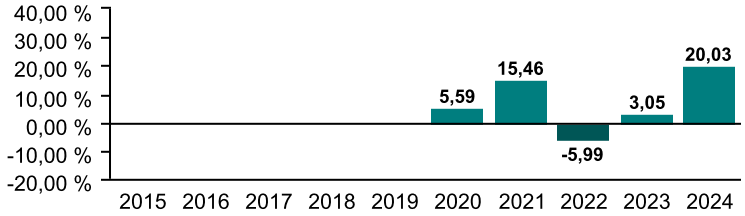

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

Avant le 10 mai 2024, ce fonds s'appelait le Fonds concentré d'actions canadiennes et avant le 23 octobre 2023, ce fonds s'appelait le Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours. En juillet 2023, le nom du fonds sous-jacent est passé de Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours à Fonds concentré d'actions canadiennes Canada Vie puis, le 27 novembre 2023, le nom du fonds sous-jacent est passé de Fonds concentré d'actions canadiennes Canada Vie à Fonds d'actions fondamentales canadiennes Canada Vie et Gestion de placements Connor, Clark & Lunn Ltée en assume les responsabilités de gestion de portefeuille. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Actions fondamentales canadiennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,73	2,44	1,61	1,33	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,01	2,72	1,89	1,61	0,16	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie verse une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de l'option de frais d'acquisition.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Actions fondamentales canadiennes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Petites et moyennes capitalisations canadiennes

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 21 novembre 2003
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 118 513 228 $
Taux de rotation du portefeuille : 40,23 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,81	28,20	422 270	3,03	27,27	840 452	3,45	25,65	52 725
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,34	23,67	479 173	2,57	23,02	784 369	2,96	21,92	44 148
Partenaire : option AFA [2]	1,69	14,63	31 073	1,91	14,42	65 599	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,23	15,07	45 632	1,45	14,86	41 510	1,85	14,49	1 000

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions émises par des sociétés canadiennes à moyenne capitalisation et il souscrit un certain volume d'actions étrangères.

Dix principaux placements	% de l'actif
Definity Financial Corporation	4,59
Element Fleet Management Corp.	4,47
The Descartes Systems Group Inc.	4,03
Savaria Corporation	3,83
Aritzia Inc. Sub Vtg Shs	3,51
Alamos Gold Inc. Com Cl A	3,42
Tecsys Inc.	3,29
Trisura Group Ltd. Com New	3,19
Colliers International Group Inc. Sub Vtg Sh	3,11
Quincaillerie Richelieu Ltée	2,95
Total	36,38
Nombre total des placements :	**179**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	98,83
Liquidités et équivalents	0,85
Actions étrangères	0,32

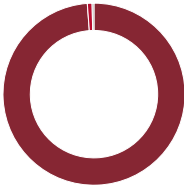

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 711,06 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,52 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

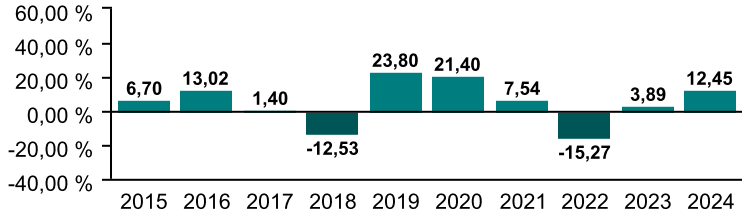

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions d'entreprises de taille plus petite, y compris d'un volume modéré d'actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Petites et moyennes capitalisations canadiennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,81	2,34	1,69	1,23	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,03	2,57	1,91	1,45	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,45	2,96	--	1,85	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Petites et moyennes capitalisations canadiennes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Immobilier

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 21 novembre 2005
Gestionnaire : Conseillers immobiliers GWL inc.

Valeur totale du fonds : 515 403 016 $
Taux de rotation du portefeuille : 3,19 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	3,06	17,79	2 754 807	3,16	17,40	2 503 384	3,60	16,31	326 318
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,60	15,49	2 133 944	2,76	15,17	2 614 984	3,15	14,46	242 002
Partenaire : option AFA [2]	1,95	11,79	330 956	2,05	11,71	365 674	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,49	12,14	847 542	1,66	12,01	587 046	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit, directement ou indirectement, dans un portefeuille constitué principalement de biens immobiliers productifs de revenus au Canada.

Dix principaux placements	% de l'actif
Laird Business Park, Mississauga, ON	4,66
The Livmore High Park, Toronto, ON	4,08
High Park Village - West Tower, Toronto, ON	3,78
Grenadier Square Redevelopment, Toronto, ON	3,39
320 McRae Avenue, Ottawa, ON	3,08
The Lillian Redpath Towers, Toronto, ON	2,65
33 Yonge Street, Toronto, ON	2,40
Bayview Village Place, Toronto, ON	2,33
6301, 6315, 6325 106 Avenue SE, Calgary, AB	2,16
50 Prince Arthur Avenue, Toronto, ON	2,09
Total	30,62
Nombre total des placements :	**105**

Répartition des placements	% de l'actif
Immobilier	93,01
Liquidités et équivalents	3,59
Revenu fixe	3,40

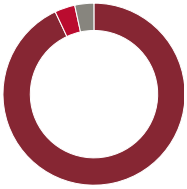

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 196,11 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 1,81 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

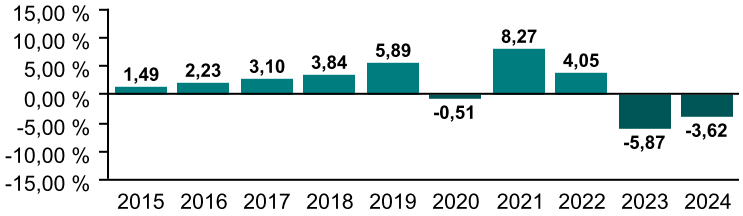

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

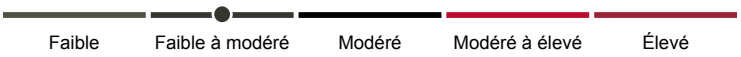

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de croissance à long terme, par la voie d'un portefeuille de biens immobiliers canadiens, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré, à cause des hausses et des baisses du marché immobilier. Il se peut que les rachats soient interrompus provisoirement durant toute période pendant laquelle le fonds ne contiendrait pas suffisamment de liquidités ou de titres facilement négociables pour faire face aux demandes de rachat. **Ce fonds doit être considéré comme un placement à long terme, car il ne convient pas à une personne qui pourrait être forcée de convertir rapidement ses avoirs en argent comptant**.

Notes

Au cours des cinq dernières années, les activités d'achat de biens immobiliers du fonds Immobilier ont atteint un total de 294 millions de dollars, alors que celles des ventes représentaient un total de 994 millions de dollars.

Immobilier

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,06	2,60	1,95	1,49	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,16	2,76	2,05	1,66	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,60	3,15	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Immobilier

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions mondiales à faible volatilité

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 04 novembre 2019
Date de création du fonds : 04 novembre 2019
Gestionnaire : Irish Life Investment Managers Limited

Valeur totale du fonds : 24 416 092 $
Taux de rotation du portefeuille : 48,84 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,88	13,82	79 699	3,04	13,71	242 233	3,41	13,44	5 724
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,43	14,15	113 573	2,65	13,99	272 344	2,98	13,75	11 071
Partenaire : option AFA [2]	1,80	14,64	923	1,94	14,51	12 556	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,32	14,98	3 352	1,54	14,81	21 063	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des actions d'entreprises de partout dans le monde, en misant prioritairement sur les compagnies et les secteurs qui semblent moins sensibles aux fluctuations que le marché en général.

Dix principaux placements	% de l'actif
Apple Inc.	5,15
Microsoft Corp.	4,20
NVIDIA Corp.	2,41
Amazon.com Inc.	1,50
Alphabet Inc. Cl A	1,47
Bank Hapoalim B.M. Share	1,31
Kroger Co.	1,27
Walmart Inc.	1,26
AbbVie Inc.	1,25
Visa Inc. Com Cl A	1,25
Total	21,07
Nombre total des placements :	**4393**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	96,16
Liquidités et équivalents	2,49
Actions canadiennes	1,33
Autres	0,02

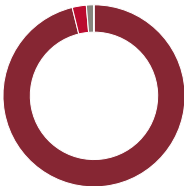

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 5 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 04 novembre 2019 détiendrait 1 381,78 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 6,47 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 5 dernières années. Au cours des 5 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

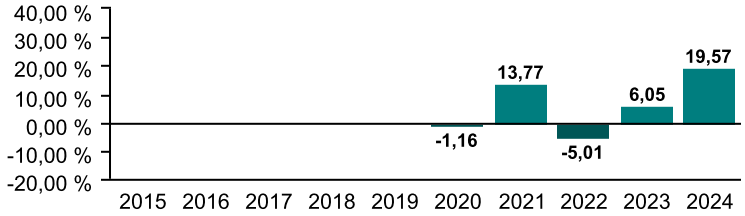

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

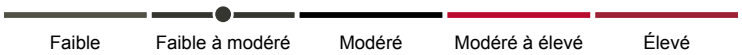

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions mondiales, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Actions mondiales à faible volatilité

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,88	2,43	1,80	1,32	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,04	2,65	1,94	1,54	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,41	2,98	--	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Actions mondiales à faible volatilité

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Dividendes mondiaux

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 12 janvier 2015
Date de création du fonds : 12 janvier 2015
Gestionnaire : Setanta Asset Management Limited

Valeur totale du fonds : 253 161 724 $
Taux de rotation du portefeuille : 20,81 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,86	16,65	1 064 892	3,03	16,38	2 149 610	3,31	15,94	80 120
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,40	17,43	1 046 998	2,67	16,92	3 053 029	3,01	16,31	150 743
Partenaire : option AFA [2]	1,75	13,91	34 926	1,91	13,76	67 123	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,28	14,33	59 884	1,56	14,08	142 279	1,89	13,80	4 528

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions de partout dans le monde qui sont productrices de dividendes.

Dix principaux placements	% de l'actif
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd. Reçu de dépositaire américain sponsorisé	4,21
Procter & Gamble Co.	4,05
Sanofi Ord	3,73
Novartis AG Namen Akt	3,63
Allianz SE Allianz Sevink Namens Aktien O N	3,56
DCC plc Ordinary Shares	3,47
CRH PLC Shs	3,30
Johnson & Johnson	3,15
L'Air Liquide S.A. Air Liquide	3,14
Terna SpA Terna Rete Elettrica Nazionale Spa Azioni Ordinarie Ordinary	3,11
Total	35,34
Nombre total des placements :	**40**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	98,32
Liquidités et équivalents	1,44
Autres	0,24

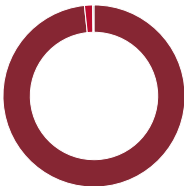

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 9 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 12 janvier 2015 détiendrait 1 665,17 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,25 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 9 dernières années. Au cours des 9 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

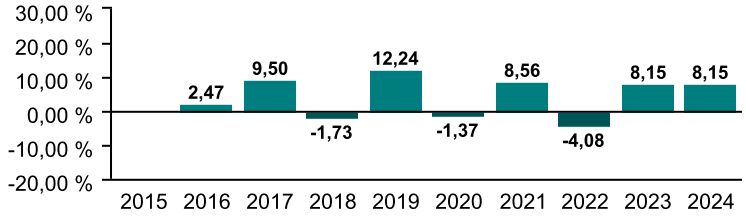

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Dividendes mondiaux

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,86	2,40	1,75	1,28	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,03	2,67	1,91	1,56	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,31	3,01	--	1,89	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Dividendes mondiaux

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Dividendes et revenus mondiaux

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Placements AGF Inc.

Valeur totale du fonds : 14 561 859 $
Taux de rotation du portefeuille : 1,15 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	3,11	19,06	27 350	3,33	18,44	84 041	3,72	17,38	139 025
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,64	20,94	38 234	2,97	20,09	44 993	3,42	18,97	141 413
Partenaire : option AFA [2]	1,95	12,32	431	2,21	12,16	318	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit surtout dans des actions émises par des entreprises localisées aux quatre coins du monde, par l'intermédiaire du fonds Dividendes mondiaux AGF.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Celestica Inc.	3,63
Alstom S.A. Ord Regroupt	3,40
Wells Fargo & Co. Com, 2099-12-31	3,40
Groupe SNC-Lavalin Inc	3,37
Citigroup Inc. Com New	3,36
Brookfield Corporation VtgCl A	3,35
Salesforce.com Inc.	3,34
Broadcom Inc.	3,06
Siemens AG Siemens Agnamens Aktien O N	2,96
Hewlett Packard Enterprise Co.	2,81
Total	32,68
Nombre total des placements :	**58**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	87,12
Actions canadiennes	12,59
Liquidités et équivalents	0,27
Autres	0,01

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 322,29 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,83 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.

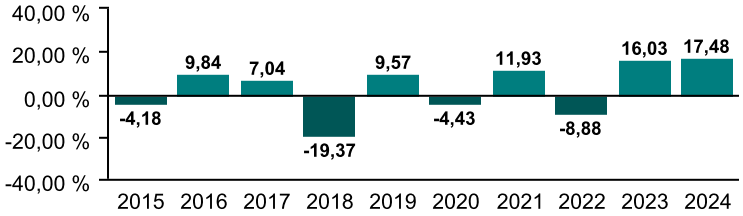

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

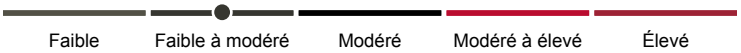

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

Avant le 14 février 2025, ce fonds s'appelait Actions mondiales de valeur. En février 2025, le fonds sous-jacent est passé du fonds Valeur Mackenzie Cundill au fonds Dividendes mondiaux AGF et Placements AGF Inc. a assumé la responsabilité de la gestion du portefeuille. Les rendements et les 10 principaux investissements proviennent du fonds Valeur Mackenzie Cundill en date du 31 décembre 2024, réalisés par le gestionnaire de placements précédent, Placements Mackenzie. Le 14 février 2025, l'évaluation de risque de ce fonds est passée de « modéré » à « faible à modéré ». Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Dividendes et revenus mondiaux

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,11	2,64	1,95	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,33	2,97	2,21	--	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,72	3,42	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Dividendes et revenus mondiaux

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions mondiales toutes capitalisations

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 novembre 1998
Gestionnaire : Setanta Asset Management Limited

Valeur totale du fonds : 175 370 724 $
Taux de rotation du portefeuille : 26,74 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,85	34,39	406 829	3,01	33,41	893 065	3,29	32,13	66 327
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,39	34,67	459 302	2,72	33,32	977 714	3,11	31,58	34 930
Partenaire : option AFA [2]	1,74	15,33	149 099	1,90	15,17	186 271	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,28	15,79	294 594	1,61	15,46	230 456	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions écoulées partout dans le monde.

Dix principaux placements	% de l'actif
Alphabet Inc. Cl A	4,59
Berkshire Hathaway Inc. Cl B New	4,47
Microsoft Corp.	4,31
Oracle Corp.	3,93
Booking Holdings Inc.	3,71
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd. Reçu de dépositaire américain sponsorisé	3,28
CRH PLC Shs	2,29
Marsh & McLennan Cos.	2,25
S&P Global Inc.	2,18
McDonald's Corp.	1,97
Total	32,97
Nombre total des placements :	**72**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	97,43
Liquidités et équivalents	2,49
Autres	0,08

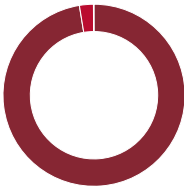

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 2 003,91 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 7,20 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

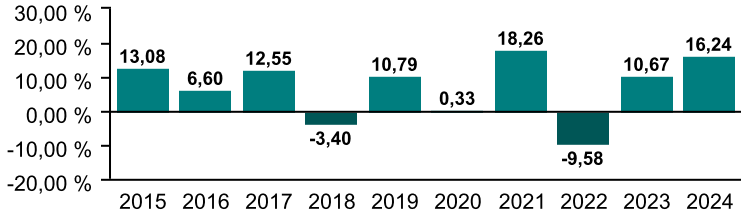

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Actions mondiales toutes capitalisations

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,85	2,39	1,74	1,28	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,01	2,72	1,90	1,61	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,29	3,11	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Actions mondiales toutes capitalisations

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Fondateurs d'actions mondiales

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 11 mai 2020
Date de création du fonds : 11 mai 2020
Gestionnaire : Beutel, Goodman & Company Ltd.

Valeur totale du fonds : 37 210 451 $
Taux de rotation du portefeuille : 25,38 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,81	15,82	282 054	3,14	15,57	451 728
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,45	16,08	163 400	2,79	15,83	503 503
Partenaire : option AFA [2]	1,69	16,65	36 734	2,03	16,40	17 069
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,34	16,92	26 828	1,67	16,67	15 163

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions écoulées partout dans le monde.

Dix principaux placements	% de l'actif
Gen Digital Inc.	3,27
eBay Inc.	3,08
Merck & Co. Inc.	3,07
American Express Co.	3,06
Amdocs Ltd. Shs	2,95
Comcast Corp. Cl A	2,86
Kimberly-Clark Corp.	2,78
PPG Industries Inc.	2,76
Qualcomm Inc.	2,64
Medtronic PLC Shs	2,62
Total	29,10
Nombre total des placements :	**100**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	91,99
Actions canadiennes	4,57
Revenu fixe	3,43
Autres	0,07

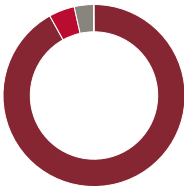

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 11 mai 2020 détiendrait 1 581,51 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 10,38 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

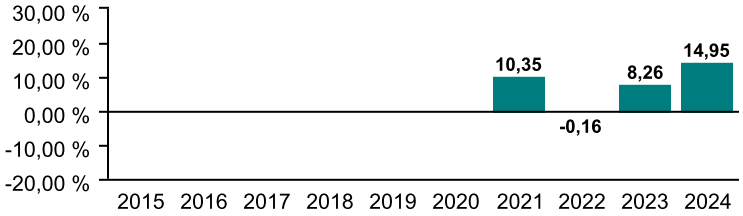

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Fondateurs d'actions mondiales

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,81	2,45	1,69	1,34	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,14	2,79	2,03	1,67	0,21	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Fondateurs d'actions mondiales

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions étrangères

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 04 novembre 2019
Date de création du fonds : 04 novembre 2019
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 61 566 761 $
Taux de rotation du portefeuille : 7,24 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	3,03	14,70	465 127	3,20	14,57	844 099	3,73	14,19	45 434
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,57	15,06	391 098	2,90	14,80	920 775	3,35	14,46	12 798
Partenaire : option AFA [2]	1,91	15,57	104 787	2,08	15,43	157 886	2,62	15,01	455
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,44	15,94	221 877	1,78	15,67	271 765	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions émises partout dans le monde, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Actions étrangères Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Alphabet Inc. Cl A	4,81
Berkshire Hathaway Inc. Cl B New	4,14
Brookfield Corporation VtgCl A	3,80
Amazon.com Inc.	3,77
Microsoft Corp.	3,76
Apple Inc.	3,49
Texas Instruments Inc.	3,28
Amphenol Corp. Cl A	3,27
Automatic Data Processing Inc.	3,23
Accenture PLCClass A	3,07
Total	36,63
Nombre total des placements :	**45**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	95,19
Actions canadiennes	3,80
Liquidités et équivalents	1,07

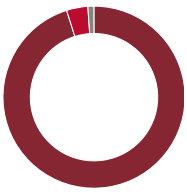

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 5 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 04 novembre 2019 détiendrait 1 469,85 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 7,75 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 5 dernières années. Au cours des 5 dernières années, on note 4 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

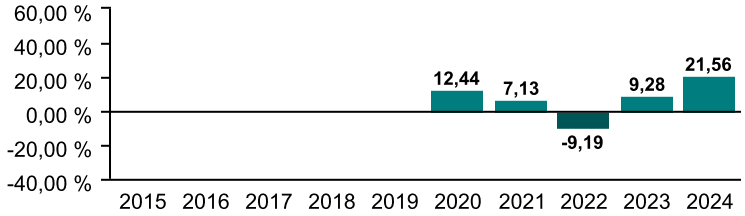

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

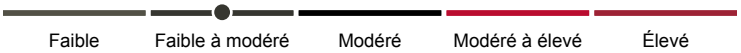

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Actions étrangères

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,03	2,57	1,91	1,44	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,20	2,90	2,08	1,78	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,73	3,35	2,62	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Actions étrangères

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Durable d'actions mondiales

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 23 octobre 2023
Date de création du fonds : 23 octobre 2023
Gestionnaire : JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.

Valeur totale du fonds : 756 651 $
Taux de rotation du portefeuille : 27,06 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	3,05	12,52	4 309	3,33	12,48	21 950
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,68	12,58	11 428	2,91	12,54	21 877
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions mondiales sélectionnées au moyen d'une approche d'investissement responsable, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Durable d'actions mondiales Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Microsoft Corp.	7,06
Amazon.com Inc.	5,98
NVIDIA Corp.	5,86
Mastercard Inc. Cl A	3,79
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd. Reçu de dépositaire américain sponsorisé	2,67
NextEra Energy Inc.	2,45
AbbVie Inc.	2,31
Linde PLC Shs	2,24
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton S.E. Shs	2,21
London Stock Exchange Group PLC Ord Gbp0.06918604	2,20
Total	36,79
Nombre total des placements :	**61**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	101,29
Liquidités et équivalents	1,83
Autres	-3,12

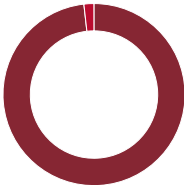

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours de la dernière année pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 23 octobre 2023 détiendrait 1 251,72 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 20,75 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours de la dernière année. Au cours de la dernière année, la valeur du fonds a augmenté.

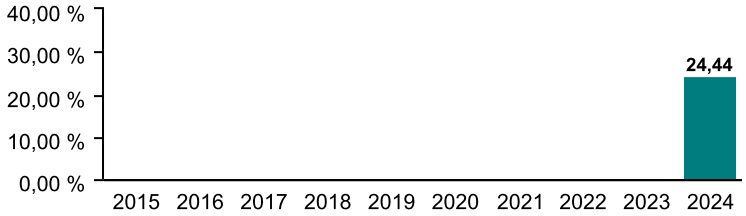

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui souhaite investir dans un fonds qui adopte une approche responsable en matière de placement et qui recherche le potentiel de croissance à long terme des actions mondiales et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent augmenter et diminuer sur une courte période, ainsi que les taux de change entre les devises ont une incidence sur sa valeur.

Durable d'actions mondiales

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,05	2,68	--	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,33	2,91	--	--	0,21	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Durable d'actions mondiales

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions mondiales

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 11 mai 2020
Date de création du fonds : 11 mai 2020
Gestionnaire : Capital Group

Valeur totale du fonds : 72 249 887 $
Taux de rotation du portefeuille : 11,21 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	3,08	15,12	504 249	3,41	14,89	1 134 714
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,72	15,37	620 090	3,06	15,13	1 755 455
Partenaire : option AFA [2]	1,96	15,91	51 989	2,30	15,67	133 779
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,61	16,17	190 438	1,94	15,92	232 481

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions mondiales des quatre coins du monde par l'intermédiaire du Fonds Capital Group actions mondiales.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Broadcom Inc.	5,83
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd. Twse Listed Stocks	5,76
Microsoft Corp.	3,89
NVIDIA Corp.	2,72
Eli Lilly & Co.	2,52
Novo Nordisk A/S Almindelig Aktie B	2,25
UnitedHealth Group Inc.	2,11
Meta Platforms Inc. Cl A	1,86
Alphabet Inc. Cl A	1,80
Amazon.com Inc.	1,72
Total	30,46
Nombre total des placements :	**216**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	89,11
Actions canadiennes	7,26
Liquidités et équivalents	3,63

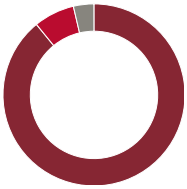

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 11 mai 2020 détiendrait 1 511,63 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 9,31 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

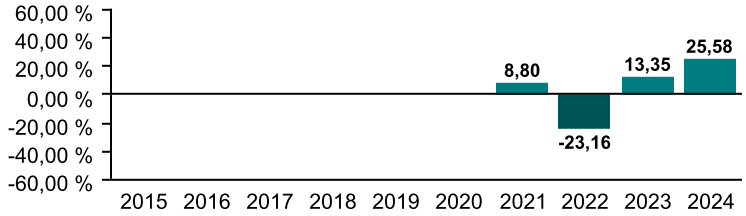

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

Faible | Faible à modéré | **Modéré** | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Actions mondiales

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,08	2,72	1,96	1,61	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,41	3,06	2,30	1,94	0,21	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Actions mondiales

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions mondiales Fidelity

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 novembre 1998
Gestionnaire : Fidelity Investments Canada s.r.i.

Valeur totale du fonds : 127 535 309 $
Taux de rotation du portefeuille : 4,71 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	3,22	34,00	511 586	3,50	33,02	1 003 109	3,83	31,42	230 816
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,82	35,89	326 200	3,15	34,43	779 083	3,59	32,57	103 644
Partenaire : option AFA [2]	2,12	16,17	54 721	2,39	15,89	125 189	2,72	15,55	38 179
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,71	16,60	114 423	2,04	16,25	259 175	2,48	15,79	11 510

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit surtout dans des actions émises aux quatre coins du monde, par l'intermédiaire du Fonds Fidelity mondial.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Prosus N.V. Shs	4,95
Alibaba Group Holding Ltd.New	4,05
Finning International Inc. Com New	3,90
Barclays PLC Shs, 0,52 %, 2099-12-31	3,45
Clarivate Plc Shs	3,39
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria S.A. Reg Shs	3,15
Siemens Energy Siemens Energy Agnamens Aktien O N	2,76
Airbus SE Airbus Group N V	2,74
Elis S.A. Ord	2,53
Reckitt Benckiser Group PLC Ord Gbp0.10	2,39
Total	33,31
Nombre total des placements :	**255**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	90,90
Actions canadiennes	5,72
Liquidités et équivalents	3,19
Revenu fixe	0,02

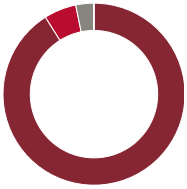

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 2 249,44 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 8,44 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

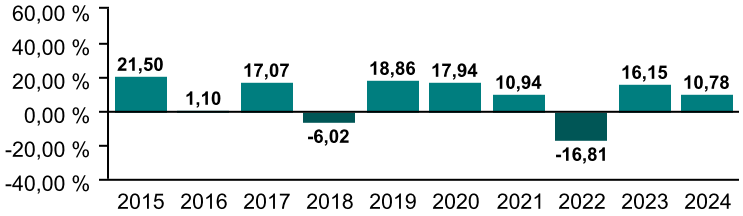

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Actions mondiales Fidelity

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,22	2,82	2,12	1,71	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,50	3,15	2,39	2,04	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,83	3,59	2,72	2,48	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Actions mondiales Fidelity

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Occasions mondiales de croissance

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 novembre 1998
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 556 339 751 $
Taux de rotation du portefeuille : 4,74 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	3,08	37,88	1 350 929	3,30	36,71	3 158 628	3,72	34,50	157 242
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,61	37,17	1 359 266	2,94	35,67	3 268 144	3,39	33,69	179 899
Partenaire : option AFA [2]	1,97	17,14	136 932	2,18	16,91	247 188	2,60	16,45	3 269
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,49	17,69	279 042	1,83	17,31	566 569	2,27	16,82	39 192

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions émises partout dans le monde, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Occasions de croissance mondiales Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Apple Inc.	3,91
Microsoft Corp.	3,78
Aon PLCCl A	3,64
Amazon.com Inc.	3,51
Compass Group PLC Ord Gbp0.1105	3,25
Schneider Electric S.E. Ord	3,20
Roper Technologies Inc.	3,20
Waste Connections Inc.	3,09
Alcon Inc. Act Nom	3,08
Verisk Analytics Inc.	2,83
Total	33,50
Nombre total des placements :	**403**

Répartition des placements

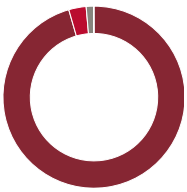

	% de l'actif
Actions étrangères	95,54
Actions canadiennes	3,09
Liquidités et équivalents	1,32
Autres	0,06

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 2 307,92 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 8,72 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

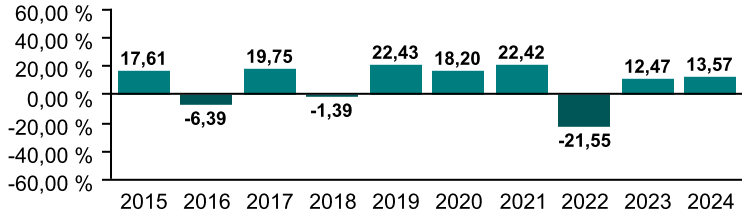

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Occasions mondiales de croissance

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,08	2,61	1,97	1,49	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,30	2,94	2,18	1,83	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,72	3,39	2,60	2,27	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Occasions mondiales de croissance

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions mondiales de croissance

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 11 mai 2020
Date de création du fonds : 11 mai 2020
Gestionnaire : T. Rowe Price (Canada), Inc.

Valeur totale du fonds : 87 360 946 $
Taux de rotation du portefeuille : 6,25 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	3,14	15,10	483 838	3,47	14,86	797 413
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,77	15,36	416 104	3,11	15,12	801 034
Partenaire : option AFA [2]	2,02	15,89	20 096	2,36	15,65	33 667
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,66	16,15	7 765	1,99	15,92	42 719

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions mondiales provenant des quatre coins du monde par l'intermédiaire du Fonds en gestion commune d'actions mondiales de croissance T. Rowe Price.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
NVIDIA Corp.	4,43
Apple Inc.	4,17
Microsoft Corp.	4,03
Amazon.com Inc.	3,27
Alphabet Inc. Cap Stk Cl C	2,69
Meta Platforms Inc. Cl A	2,47
Eli Lilly & Co.	1,82
Tesla Inc.	1,40
Bank of America Corp.	1,34
Netflix Inc.	1,10
Total	26,73
Nombre total des placements :	**162**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	91,96
Actions canadiennes	2,12
Liquidités et équivalents	0,85

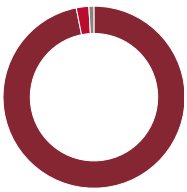

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 11 mai 2020 détiendrait 1 509,57 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 9,28 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

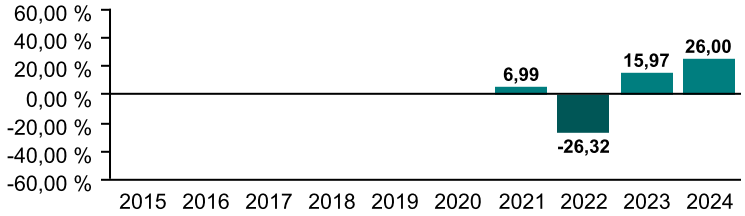

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Actions mondiales de croissance

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,14	2,77	2,02	1,66	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,47	3,11	2,36	1,99	0,21	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Actions mondiales de croissance

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance petites et moyennes capitalisations mondiales

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 23 octobre 2023
Date de création du fonds : 23 octobre 2023
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 2 051 172 $
Taux de rotation du portefeuille : 31,73 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	3,01	11,12	30 043	3,45	11,07	31 380
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,66	11,17	45 290	3,10	11,12	64 335
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,56	11,32	1 231	2,02	11,26	630

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement, directement ou indirectement, dans des actions de sociétés mondiales de petite à moyenne capitalisation, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Actions de petites et moyennes capitalisations mondiales Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Academy Sports and Outdoor Inc.	2,86
Kyndryl Holdings Inc.	2,71
Advance Auto Parts Inc.	2,56
Assured Guaranty Ltd. Shs	2,37
Kulicke & Soffa Industries Inc.	2,33
Barrett Business Services, Inc.	2,24
International General Insurance Holdings Ltd.	2,23
The Hackett Group, Inc.	2,14
Healthcare Services Group, Inc.	2,00
Air Lease Corp. Cl A	1,92
Total	23,37
Nombre total des placements :	**115**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	93,78
Liquidités et équivalents	3,86
Actions canadiennes	2,10
Autres	0,25

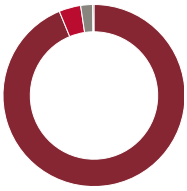

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours de la dernière année pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 23 octobre 2023 détiendrait 1 112,37 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 9,35 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours de la dernière année. Au cours de la dernière année, la valeur du fonds a augmenté.

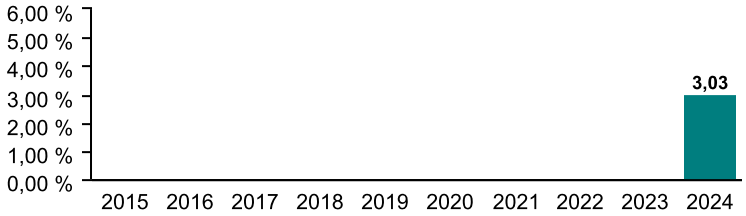

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions mondiales de petite à moyenne capitalisation et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent augmenter et diminuer sur une courte période, ainsi que les taux de change entre les devises ont une incidence sur sa valeur.

Notes

Le 26 novembre 2024, le nom du fonds sous-jacent est passé de Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales Canada Vie au Fonds d'actions de petites et moyennes capitalisations mondiales Canada Vie. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Croissance petites et moyennes capitalisations mondiales

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,01	2,66	--	1,56	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,45	3,10	--	2,02	0,21	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Croissance petites et moyennes capitalisations mondiales

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Dividendes américains

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 08 juillet 2013
Date de création du fonds : 08 juillet 2013
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 764 211 493 $
Taux de rotation du portefeuille : 40,85 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,68	38,27	2 293 475	2,90	37,42	4 614 390	3,18	36,26	384 135
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,22	40,44	2 004 039	2,49	39,18	4 825 559	2,88	37,46	238 972
Partenaire : option AFA [2]	1,57	21,08	66 430	1,79	20,78	238 483	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,11	21,71	210 992	1,39	21,32	451 941	1,77	20,80	4 138

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions américaines rapportant des dividendes.

Dix principaux placements	% de l'actif
Apple Inc.	5,28
Microsoft Corp.	5,08
Alphabet Inc. Cl A	4,46
Amazon.com Inc.	4,09
Broadcom Inc.	3,47
NVIDIA Corp.	2,61
AbbVie Inc.	2,37
JPMorgan Chase & Co.	2,30
Sempra	2,28
BlackRock Inc.	2,22
Total	34,16
Nombre total des placements :	**59**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	97,36
Actions canadiennes	1,28
Autres	1,16
Liquidités et équivalents	0,20

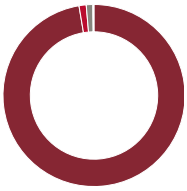

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 2 799,89 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 10,84 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 9 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

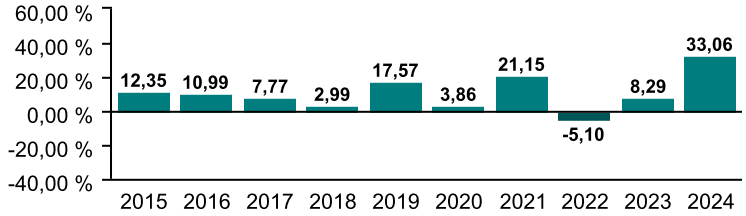

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance d'actions américaines rapportant des dividendes et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Dividendes américains

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,68	2,22	1,57	1,11	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,90	2,49	1,79	1,39	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,18	2,88	--	1,77	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Dividendes américains

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance des États-Unis

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 04 novembre 2019
Date de création du fonds : 04 novembre 2019
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 46 925 653 $
Taux de rotation du portefeuille : 35,78 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,75	15,71	458 422	2,97	15,53	763 461	3,25	15,31	51 057
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,28	16,09	400 060	2,56	15,86	1 103 174	2,95	15,55	63 738
Partenaire : option AFA [2]	1,63	16,64	5 086	1,86	16,45	19 993	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,17	17,04	27 139	1,45	16,79	20 386	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions américaines.

Dix principaux placements	% de l'actif
Apple Inc.	5,39
Microsoft Corp.	5,28
Amazon.com Inc.	4,94
Aon PLCCl A	4,80
Roper Technologies Inc.	4,30
Stryker Corp. Common	3,75
Verisk Analytics Inc.	3,72
Copart, Inc.	3,71
Amphenol Corp. Cl A	3,42
Gartner Inc.	3,30
Total	42,61
Nombre total des placements :	**507**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	95,55
Autres	1,87
Actions canadiennes	1,41
Liquidités et équivalents	1,17

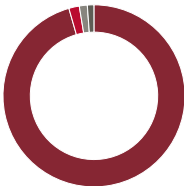

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 5 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 04 novembre 2019 détiendrait 1 571,19 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 9,15 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 5 dernières années. Au cours des 5 dernières années, on note 4 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

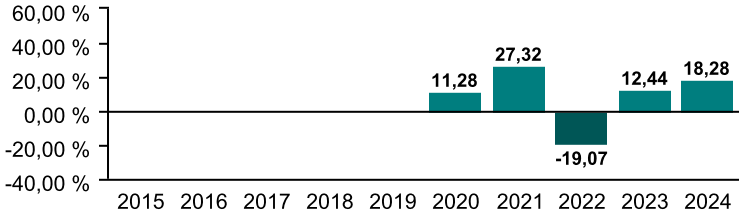

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions américaines, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Croissance des États-Unis

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,75	2,28	1,63	1,17	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,97	2,56	1,86	1,45	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,25	2,95	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Croissance des États-Unis

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Valeur américain

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 17 juin 2019
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : Putnam Investments Canada ULC

Valeur totale du fonds : 95 251 242 $
Taux de rotation du portefeuille : 1,77 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,82	18,90	643 467	3,10	18,59	860 128
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,59	19,12	1 022 730	2,87	18,82	1 198 460
Partenaire : option AFA [2]	1,71	20,07	15 306	1,99	19,76	53 930
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,48	20,33	75 887	1,76	19,88	109 793

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions américaines, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Valeur des États-Unis Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Walmart Inc.	3,41
Citigroup Inc. Com New	2,99
Exxon Mobil Corp.	2,73
Bank of America Corp.	2,63
Microsoft Corp.	2,57
UnitedHealth Group Inc.	2,51
AbbVie Inc.	2,49
Oracle Corp.	2,29
Capital One Financial Corp.	2,19
Coca-Cola Co. (The)	2,19
Total	26,00
Nombre total des placements :	**880**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	96,45
Liquidités et équivalents	3,41
Autres	0,14

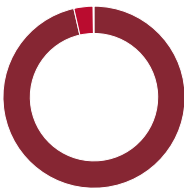

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 5 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 17 juin 2019 détiendrait 1 890,46 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 12,18 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 5 dernières années. Au cours des 5 dernières années, on note 5 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 années au cours desquelles la valeur a diminué.

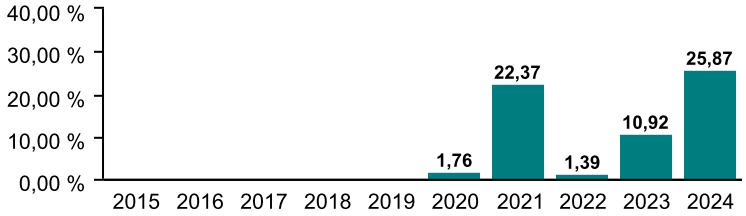

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions américaines, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Valeur américain

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,82	2,59	1,71	1,48	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,10	2,87	1,99	1,76	0,16	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie verse une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de l'option de frais d'acquisition.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Valeur américain

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance toutes capitalisations américaines

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 22 août 2001
Gestionnaire : Putnam Investments Canada ULC

Valeur totale du fonds : 1 439 256 994 $
Taux de rotation du portefeuille : 3,98 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,99	89,50	2 436 750	3,02	88,95	3 733 696	3,44	83,06	812 320
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,48	81,35	2 332 302	2,76	78,48	4 005 219	3,20	74,27	434 310
Partenaire : option AFA [2]	1,89	28,39	98 999	1,92	28,34	187 132	2,33	27,58	3 013
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,38	29,36	205 292	1,65	28,85	377 451	2,09	28,04	27 423

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions américaines, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Croissance toutes capitalisations américaines Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Apple Inc.	9,71
NVIDIA Corp.	9,20
Amazon.com Inc.	8,14
Microsoft Corp.	8,12
Broadcom Inc.	5,20
Alphabet Inc. Cap Stk Cl C	4,27
Meta Platforms Inc. Cl A	4,21
Tesla Inc.	3,87
Mastercard Inc. Cl A	2,98
Netflix Inc.	2,23
Total	57,94
Nombre total des placements :	**58**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	96,18
Actions canadiennes	2,28
Liquidités et équivalents	1,71
Autres	-0,17

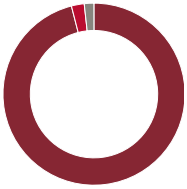

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 4 351,27 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 15,84 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 9 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

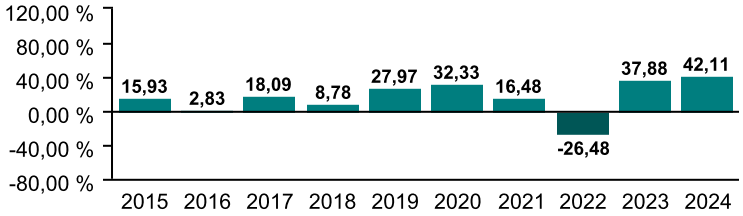

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions américaines, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Croissance toutes capitalisations américaines

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,99	2,48	1,89	1,38	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,02	2,76	1,92	1,65	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,44	3,20	2,33	2,09	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Croissance toutes capitalisations américaines

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions américaines ESG

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 23 octobre 2023
Date de création du fonds : 23 octobre 2023
Gestionnaire : JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.

Valeur totale du fonds : 5 869 377 $
Taux de rotation du portefeuille : 40,96 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,83	13,57	7 380	3,11	13,52	14 160
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,48	13,63	1 397	2,76	13,58	331 175
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	2,01	13,71	1 498
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions américaines sélectionnées au moyen d'une approche d'investissement responsable, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Actions américaines ESG Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Apple Inc.	7,53
NVIDIA Corp.	7,13
Microsoft Corp.	6,84
Amazon.com Inc.	4,51
Meta Platforms Inc. Cl A	2,86
Alphabet Inc. Cl A	2,26
Tesla Inc.	2,15
Broadcom Inc.	1,97
Alphabet Inc. Cap Stk Cl C	1,70
Berkshire Hathaway Inc. Cl B New	1,68
Total	38,63
Nombre total des placements :	**251**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	101,35
Liquidités et équivalents	0,07
Actions canadiennes	0,06
Autres	-1,48

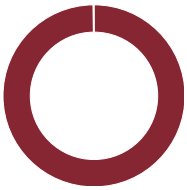

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours de la dernière année pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 23 octobre 2023 détiendrait 1 356,68 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 29,19 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours de la dernière année. Au cours de la dernière année, la valeur du fonds a augmenté.

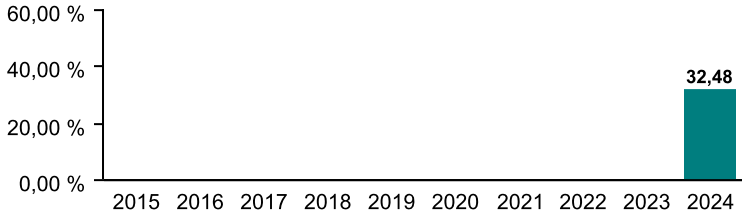

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui souhaite investir dans un fonds qui adopte une approche responsable en matière de placement et qui recherche le potentiel de croissance à long terme des actions américaines et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent augmenter et diminuer sur une courte période, ainsi que les taux de change entre les devises ont une incidence sur sa valeur.

Actions américaines ESG

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,83	2,48	--	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,11	2,76	2,01	--	0,16	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Actions américaines ESG

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions américaines de transition vers de faibles émissions de carbone

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 23 octobre 2023
Date de création du fonds : 23 octobre 2023
Gestionnaire : JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.

Valeur totale du fonds : 508 926 $
Taux de rotation du portefeuille : 28,04 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,83	12,21	8 540	3,11	12,19	23 999
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,48	12,30	3 214	2,76	12,25	5 925
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions de sociétés américaines qui sont bien placées pour profiter d'une transition vers une économie à faibles émissions de carbone, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Actions américaines de transition vers de faibles émissions de carbone Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Apple Inc.	7,13
NVIDIA Corp.	6,29
Microsoft Corp.	5,75
Amazon.com Inc.	3,71
Alphabet Inc. Cl A	3,64
Tesla Inc.	2,45
Broadcom Inc.	2,43
Meta Platforms Inc. Cl A	2,23
Eli Lilly & Co.	1,48
Visa Inc. Com Cl A	1,26
Total	36,36
Nombre total des placements :	**432**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	101,91
Actions canadiennes	0,17
Liquidités et équivalents	0,15
Autres	-2,22

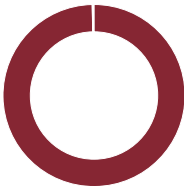

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours de la dernière année pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 23 octobre 2023 détiendrait 1 220,72 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 18,23 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours de la dernière année. Au cours de la dernière année, la valeur du fonds a augmenté.

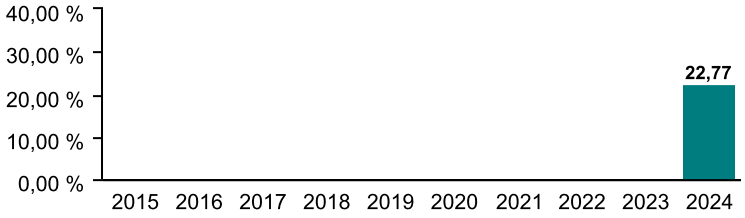

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui souhaite investir dans un fonds qui adopte une approche responsable en matière de placement et qui recherche le potentiel de croissance à long terme des actions américaines et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent augmenter et diminuer sur une courte période, ainsi que les taux de change entre les devises ont une incidence sur sa valeur.

Actions américaines de transition vers de faibles émissions de carbone

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,83	2,48	--	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,11	2,76	--	--	0,16	s.o.	s.o.

Actions américaines de transition vers de faibles émissions de carbone

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Valeur américaine

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 04 novembre 2019
Date de création du fonds : 04 novembre 2019
Gestionnaire : Beutel, Goodman & Company Ltd.

Valeur totale du fonds : 126 357 099 $
Taux de rotation du portefeuille : 14,43 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,96	16,08	908 784	3,19	15,90	1 674 023	3,52	15,63	102 675
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,46	16,50	1 175 080	2,74	16,26	2 568 978	3,13	15,79	174 610
Partenaire : option AFA [2]	1,84	16,87	63 920	2,06	16,84	176 585	2,43	16,39	272
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,34	17,47	108 654	1,62	17,22	270 104	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit surtout dans des actions américaines, par l'intermédiaire du Fonds d'actions américaines Beutel Goodman.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Biogen Inc.	5,49
Medtronic PLC Shs	5,27
PPG Industries Inc.	5,21
Comcast Corp. Cl A	5,18
Merck & Co. Inc.	4,97
Kimberly-Clark Corp.	4,51
Gen Digital Inc.	4,48
eBay Inc.	4,29
Harley-Davidson Inc.	4,15
Amdocs Ltd. Shs	4,04
Total	47,60
Nombre total des placements :	**33**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	95,43
Liquidités et équivalents	4,57

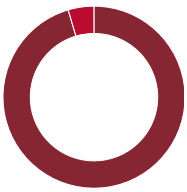

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 5 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 04 novembre 2019 détiendrait 1 607,96 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 9,65 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 5 dernières années. Au cours des 5 dernières années, on note 5 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 années au cours desquelles la valeur a diminué.

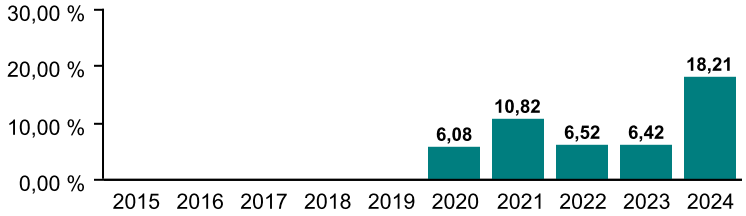

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions américaines, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En 2024, la Canada Vie a renoncé à une partie des frais équivalant à 0,02 pour cent pour la série privilégiée 1. Toutefois, la Canada Vie n'est aucunement tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut cesser de le faire en tout temps sans préavis.

Valeur américaine

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,96	2,46	1,84	1,34	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,19	2,74	2,06	1,62	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,52	3,13	2,43	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Valeur américaine

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Fidelity Discipline Actions® Amérique

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 21 novembre 2005
Gestionnaire : Fidelity Investments Canada s.r.i.

Valeur totale du fonds : 62 297 882 $
Taux de rotation du portefeuille : 0,15 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	3,09	60,91	74 143	3,47	58,46	191 050	3,80	55,59	52 126
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,69	57,93	80 463	2,96	56,07	247 799	3,34	53,33	26 333
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit surtout dans des actions émises par des entreprises américaines, par l'intermédiaire du *Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique®*.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Apple Inc.	8,65
NVIDIA Corp.	7,59
Microsoft Corp.	4,86
Amazon.com Inc.	4,43
Alphabet Inc. Cap Stk Cl C	3,81
Tesla Inc.	2,30
Meta Platforms Inc. Cl A	2,24
Wells Fargo & Co. Com, 2099-12-31	2,10
Eli Lilly & Co.	1,99
Exxon Mobil Corp.	1,98
Total	39,96
Nombre total des placements :	**295**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	98,03
Liquidités et équivalents	2,22
Revenu fixe	0,01

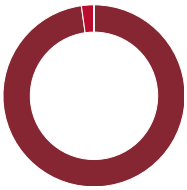

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 3 121,30 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 12,06 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

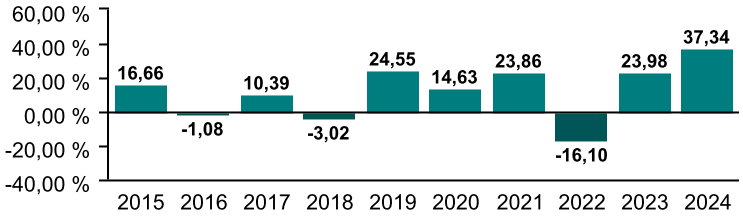

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

Faible | Faible à modéré | **Modéré** | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions américaines, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Fidelity Discipline Actions® Amérique

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,09	2,69	--	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,47	2,96	--	--	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,80	3,34	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Fidelity Discipline Actions® Amérique

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Concentré d'actions américaines

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 17 juin 2019
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : Aristotle Capital Management

Valeur totale du fonds : 62 941 422 $
Taux de rotation du portefeuille : 13,59 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,83	16,56	643 123	3,11	16,29	461 578
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,60	16,76	912 317	2,88	16,50	541 971
Partenaire : option AFA [2]	1,72	17,59	16 028	2,00	17,32	55 099
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,49	17,82	33 197	1,76	17,55	116 636

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions américaines, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Concentré d'actions américaines Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Parker-Hannifin Corp.	4,61
Ameriprise Financial Inc.	3,91
Microsoft Corp.	3,79
Capital One Financial Corp.	3,21
Lennar Corp. Cl A	3,03
Corteva Inc.	2,98
ANSYS, Inc.	2,80
Martin Marietta Materials Inc.	2,63
Atmos Energy Corp.	2,57
Sony Group Corp. Reçu de dépositaire américain Amern Sh New	2,55
Total	32,08
Nombre total des placements :	**43**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	98,85
Liquidités et équivalents	1,10
Autres	0,05

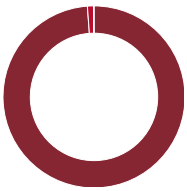

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 5 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 17 juin 2019 détiendrait 1 656,10 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 9,53 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 5 dernières années. Au cours des 5 dernières années, on note 4 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

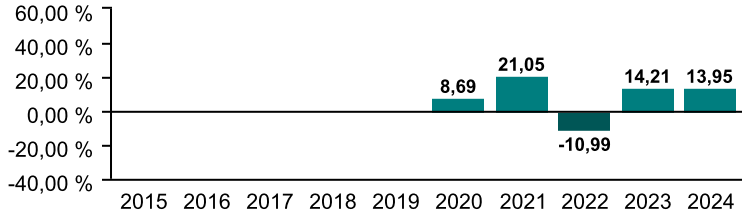

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions américaines, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Concentré d'actions américaines

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,83	2,60	1,72	1,49	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,11	2,88	2,00	1,76	0,16	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie verse une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de l'option de frais d'acquisition.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Concentré d'actions américaines

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance moyennes capitalisations américaines

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 04 novembre 2019
Date de création du fonds : 04 novembre 2019
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 49 470 583 $
Taux de rotation du portefeuille : 35,42 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,84	14,26	538 296	3,17	14,02	881 736	3,61	13,71	23 067
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,33	14,64	541 795	2,60	14,44	904 060	3,05	14,11	60 442
Partenaire : option AFA [2]	1,73	15,10	28 153	2,07	14,84	42 832	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,22	15,50	78 185	1,50	15,28	80 663	1,94	14,94	60 323

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
•Polices FERR : placement initial de 10 000 $
•Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions émises par des entreprises américaines à moyenne capitalisation.

Dix principaux placements	% de l'actif
DexCom, Inc.	5,53
Akamai Technologies Inc.	4,95
SS&C Technologies Holdings Inc.	4,84
Bio-Techne Corporation	4,77
CoStar Group Inc.	4,66
Vontier Corp.	4,65
Charles River Laboratories International Inc.	4,45
Cirrus Logic Inc.	4,40
HealthEquity Inc.	4,17
Hologic Inc.	4,02
Total	46,46
Nombre total des placements :	**32**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	94,34
Autres	4,63
Liquidités et équivalents	1,03

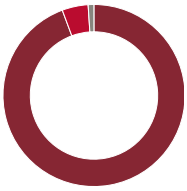

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 5 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 04 novembre 2019 détiendrait 1 426,16 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 7,12 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 5 dernières années. Au cours des 5 dernières années, on note 4 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

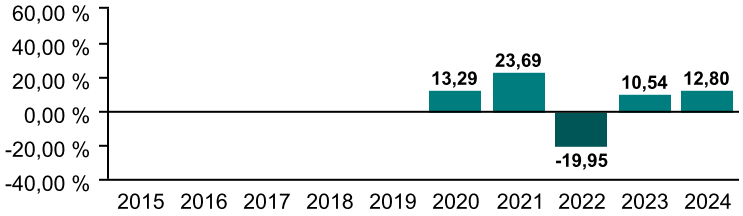

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions américaines, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Croissance moyennes capitalisations américaines

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,84	2,33	1,73	1,22	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,17	2,60	2,07	1,50	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,61	3,05	--	1,94	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Croissance moyennes capitalisations américaines

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Valeur internationale

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 17 juin 2019
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : Setanta Asset Management Limited

Valeur totale du fonds : 120 439 215 $
Taux de rotation du portefeuille : 6,30 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,90	11,59	117 644	3,18	11,40	96 823
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,61	11,76	78 713	2,89	11,58	138 763
Partenaire : option AFA [2]	1,78	12,28	1 160	2,06	12,12	18 438
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,49	12,50	26 979	1,77	12,27	13 365

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions émises par des entreprises situées à l'extérieur de l'Amérique du Nord, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Valeur internationales Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd. Reçu de dépositaire américain sponsorisé	4,74
DCC PLC	4,34
Thai Beverage Public Co. Ltd. Foreign Shares	4,29
CRH PLC [London Shares]	4,24
Tencent Holdings Ltd.Par New Hkd 0.00002	4,20
Deutsche Boerse AG Deutsche Borse Agnamens Aktien O N	4,18
Samsung Electronics Co. Ltd. Samsungelectronics	3,84
Alcon Inc. Act Nom	3,75
Ryanair Holdings PLC Reçu de dépositaire américain sponsorisé New	3,64
EssilorLuxottica Shs	3,50
Total	40,72
Nombre total des placements :	**38**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	99,23
Liquidités et équivalents	0,68
Autres	0,09

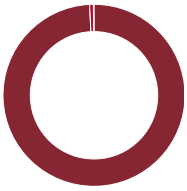

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 5 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 17 juin 2019 détiendrait 1 159,01 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,70 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 5 dernières années. Au cours des 5 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

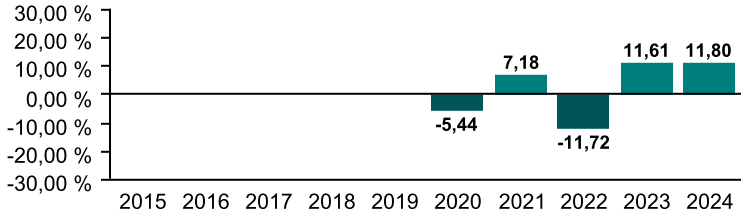

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Valeur internationale

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,90	2,61	1,78	1,49	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,18	2,89	2,06	1,77	0,21	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie verse une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de l'option de frais d'acquisition.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Valeur internationale

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Concentré d'actions internationales

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 17 juin 2019
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : C WorldWide Asset Management

Valeur totale du fonds : 112 882 936 $
Taux de rotation du portefeuille : 4,03 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,95	14,30	974 775	3,29	14,02	1 677 406
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,67	14,51	1 326 995	3,00	14,25	2 078 753
Partenaire : option AFA [2]	1,84	15,19	71 868	2,17	14,91	83 519
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,55	15,43	264 388	1,88	15,15	240 236

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions émises par des entreprises situées à l'extérieur de l'Amérique du Nord, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Concentré d'actions internationales Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
SAP SE SAP Seinhaber Aktien O N	5,98
HDFC Bank Ltd. Reçu de dépositaire américain Adr Repstg 3 Shs	5,61
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd. Reçu de dépositaire américain sponsorisé	5,22
L'Air Liquide S.A. Air Liquide	4,91
Novo Nordisk A/S Almindelig Aktie B	4,46
Ferguson PLC	4,15
HOYA Corp. Com Stk	3,98
Schneider Electric S.E. Ord	3,59
AstraZeneca PLC	3,58
Sony Group Corp. Shs	3,57
Total	45,04
Nombre total des placements :	**30**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	99,38
Liquidités et équivalents	0,54
Autres	0,08

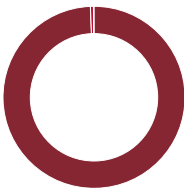

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 5 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 17 juin 2019 détiendrait 1 429,71 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 6,66 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 5 dernières années. Au cours des 5 dernières années, on note 4 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

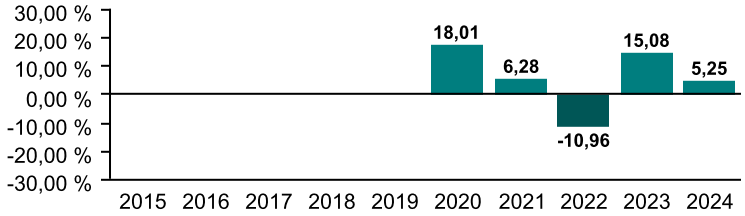

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Concentré d'actions internationales

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,95	2,67	1,84	1,55	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,29	3,00	2,17	1,88	0,21	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie verse une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de l'option de frais d'acquisition.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Concentré d'actions internationales

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions internationales

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 04 novembre 2019
Date de création du fonds : 04 novembre 2019
Gestionnaire : JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.

Valeur totale du fonds : 16 081 007 $
Taux de rotation du portefeuille : 36,46 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,94	11,81	182 215	3,17	11,68	371 252	3,59	11,43	57 215
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,53	12,06	243 115	2,87	11,86	321 004	3,32	11,59	9 520
Partenaire : option AFA [2]	1,82	12,51	7 439	2,04	12,37	14 511	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,41	12,78	28 832	1,74	12,56	20 675	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions écoulées ailleurs qu'au Canada et aux États-Unis.

Dix principaux placements	% de l'actif
Sony Group Corp. Shs	3,03
ASML Holding N.V. Asml Holding N V	2,68
Deutsche Telekom AG Deutsche Telekom Agnamens Aktien O N	2,62
3i Group PLC Ord Gbp0.738636	2,39
AstraZeneca PLC Shs	2,28
Shell PLC Ord Sh	2,27
Novo Nordisk A/S Almindelig Aktie B	2,20
SAP SE SAP Seinhaber Aktien O N	2,18
DBS Group Holdings Ltd Dbs Group Holdings Ltd	2,18
RELX PLC Shs	2,07
Total	23,89
Nombre total des placements :	**73**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	97,65
Liquidités et équivalents	2,23
Autres	0,13

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 5 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 04 novembre 2019 détiendrait 1 181,27 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 3,28 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 5 dernières années. Au cours des 5 dernières années, on note 4 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

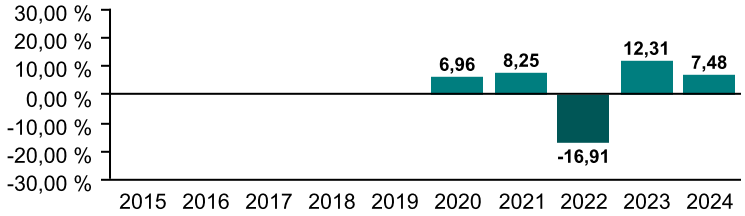

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Actions internationales

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,94	2,53	1,82	1,41	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,17	2,87	2,04	1,74	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,59	3,32	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Actions internationales

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance internationale

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 04 novembre 2019
Date de création du fonds : 04 novembre 2019
Gestionnaire : JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.

Valeur totale du fonds : 125 583 596 $
Taux de rotation du portefeuille : 31,02 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	3,09	12,83	294 286	3,36	12,66	425 377	3,78	12,38	78 808
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,57	13,18	268 712	2,96	12,92	356 712	3,46	12,59	70 546
Partenaire : option AFA [2]	1,97	13,59	5 493	2,24	13,40	20 263	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,45	13,95	7 210	1,84	13,68	31 103	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions écoulées ailleurs qu'au Canada et aux États-Unis.

Dix principaux placements	% de l'actif
ASML Holding N.V. Asml Holding N V	4,34
Sony Group Corp. Shs	3,74
Novo Nordisk A/S Almindelig Aktie B	3,64
Safran SA Shs	3,38
Recruit Holdings Co. Ltd. Com Stk	3,20
RELX PLC Shs	3,09
L'Air Liquide S.A. Air Liquide	2,85
InterContinental Hotels Group PLC Ord Gbp0.208521303	2,79
London Stock Exchange Group PLC Ord Gbp0.06918604	2,71
SAP SE SAP Seinhaber Aktien O N	2,57
Total	32,32
Nombre total des placements :	**65**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	98,35
Liquidités et équivalents	1,55
Autres	0,11

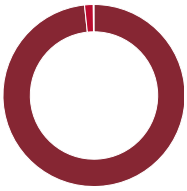

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 5 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 04 novembre 2019 détiendrait 1 283,24 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 4,95 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 5 dernières années. Au cours des 5 dernières années, on note 4 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

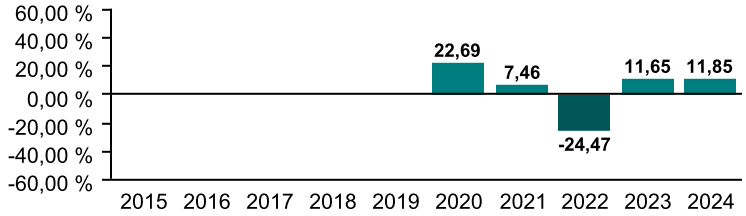

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Croissance internationale

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,09	2,57	1,97	1,45	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,36	2,96	2,24	1,84	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,78	3,46	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Croissance internationale

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actifs réels diversifiés

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 23 octobre 2023
Date de création du fonds : 23 octobre 2023
Gestionnaire : Cohen & Steers

Valeur totale du fonds : 8 483 258 $
Taux de rotation du portefeuille : 11,04 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	3,00	11,44	44 907	3,33	11,39	251 966
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,73	11,47	59 649	3,01	11,43	242 606
Partenaire : option AFA [2]	1,89	11,59	5 135	2,23	11,54	3 316
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,62	11,62	19 384	1,90	11,58	13 374

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans une combinaison d'actions et de titres à revenu fixe d'émetteurs de partout dans le monde desquels on s'attend à ce qu'ils soient collectivement résilients face à l'inflation, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Actifs réels diversifiés Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
abrdn Bloomberg All Commodity Strategy	2,33
TC Energy Corp.	2,16
SPDR Portfolio Short Term Corporate Bond ETF	2,14
Williams Cos. Inc. (The)	1,98
American Tower Corp.	1,78
Shell PLC Ord Sh	1,72
National Grid PLC Ord Gbp0.12431289	1,68
Vinci S.A. Shs	1,58
Welltower Inc.	1,48
Corteva Inc.	1,42
Total	18,28
Nombre total des placements :	**247**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	65,05
Revenu fixe	19,56
Actions canadiennes	9,51
Autres	3,55
Liquidités et équivalents	2,34

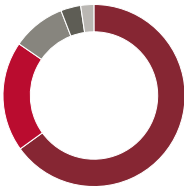

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours de la dernière année pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 23 octobre 2023 détiendrait 1 143,50 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 11,92 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours de la dernière année. Au cours de la dernière année, la valeur du fonds a augmenté.

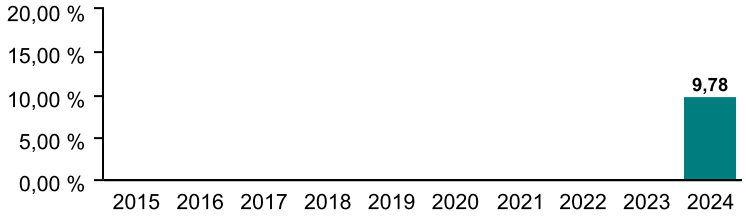

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

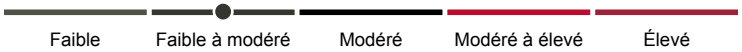

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen terme, qui recherche un fonds multi-actifs et dont l'exposition à l'inflation est inférieure à celle d'autres fonds à détenir au sein de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions, des obligations et des marchandises, l'évolution des taux d'intérêt et des cours boursiers, qui peuvent augmenter ou diminuer en peu de temps, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En 2024, la Canada Vie a renoncé à une partie des frais équivalant à 0,02 pour cent pour la série privilégiée 1 et la série privilégiée Partenaire. Toutefois, la Canada Vie n'est aucunement tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut cesser de le faire en tout temps sans préavis.

Actifs réels diversifiés

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,00	2,73	1,89	1,62	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,33	3,01	2,23	1,90	0,16	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Actifs réels diversifiés

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Fidelity Étoile du Nord®

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 21 novembre 2005
Gestionnaire : Fidelity Investments Canada s.r.i.

Valeur totale du fonds : 87 456 782 $
Taux de rotation du portefeuille : 7,34 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	3,20	35,05	281 869	3,53	33,72	688 109	3,87	31,98	103 376
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,84	35,14	165 179	3,18	33,74	462 733	3,63	31,87	113 507
Partenaire : option AFA [2]	2,08	16,78	1 563	2,42	16,45	15 659	2,74	16,08	597
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,73	17,17	22 595	2,06	16,82	22 560	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit surtout dans des actions émises par des entreprises localisées aux quatre coins du monde, par l'intermédiaire du *Fonds Fidelity Étoile du Nord®*.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
NVIDIA Corp.	3,63
Microsoft Corp.	2,91
Meta Platforms Inc. Cl A	2,16
Amazon.com Inc.	1,87
Alphabet Inc. Cap Stk Cl C	1,43
Imperial Brands PLC Shs	1,26
Metro Inc.	1,08
British American Tobacco PLC Shs	1,04
Apple Inc.	1,03
Roku, Inc. Com Cl A	0,98
Total	17,38
Nombre total des placements :	**973**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	91,43
Actions canadiennes	4,30
Liquidités et équivalents	3,97
Revenu fixe	0,05

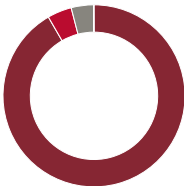

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 946,25 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 6,89 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

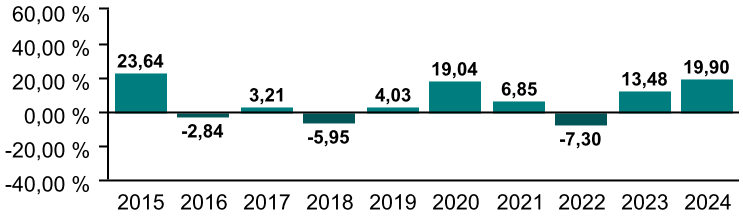

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Fidelity Étoile du Nord®

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,20	2,84	2,08	1,73	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,53	3,18	2,42	2,06	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,87	3,63	2,74	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Fidelity Étoile du Nord®

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions de marchés émergents

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 19 octobre 2015
Date de création du fonds : 19 octobre 2015
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 6 099 856 $
Taux de rotation du portefeuille : 6,61 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	3,31	16,05	74 954	3,53	15,72	135 718	3,86	15,26	30 630
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,58	17,19	28 311	3,02	16,52	72 724	3,46	15,86	16 169
Partenaire : option AFA [2]	2,21	13,87	1 388	2,42	13,68	480	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	1,92	14,15	142	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit surtout dans des actions émises par des entreprises actives dans les marchés émergents, par l'intermédiaire du Fonds Mackenzie Marchés émergents.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd. Twse Listed Stocks	10,28
Tencent Holdings Ltd.Par New Hkd 0.00002	5,01
Hon Hai Precision Industry Co. Ltd. Twse Listed Stocks	2,25
China Tower Corporation Limited China Tower Registered Shares H 00788	1,83
Geely Automobile Holdings Ltd. Shs	1,82
AAC Technologies Holdings Inc.New	1,81
Sunny Optical Technology (Group) Company Limited Shs	1,78
Pop Mart International Group Limited Usd Ord Shs	1,76
Kia Corp. Kiamotors	1,75
HD Korea Shipbuilding & Offshore Engineering Co., Ltd. Korea Shipbuilding & Offshore Engineering	1,75
Total	30,04
Nombre total des placements :	**138**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	98,52
Liquidités et équivalents	1,56

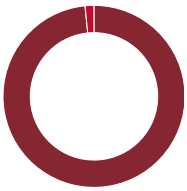

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 9 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 19 octobre 2015 détiendrait 1 604,51 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,27 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 9 dernières années. Au cours des 9 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

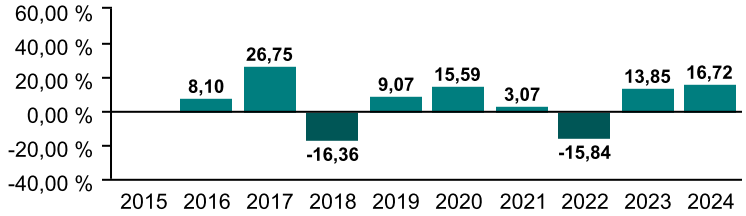

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré à élevé*.

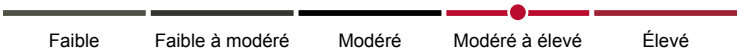

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions d'entreprises présentes dans les marchés émergents, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré à élevé. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Actions de marchés émergents

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,31	2,58	2,21	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,53	3,02	2,42	1,92	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,86	3,46	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Actions de marchés émergents

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions à grande capitalisation de marchés émergents

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 17 juin 2019
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 18 408 433 $
Taux de rotation du portefeuille : 15,63 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	3,28	14,46	212 266	3,62	14,10	261 494
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,88	14,68	209 432	3,22	14,41	228 557
Partenaire : option AFA [2]	2,17	15,26	8 586	2,50	14,98	14 634
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,77	15,61	34 628	2,11	15,32	3 002

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions émises par des entreprises actives dans les marchés émergents, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Actions à grande capitalisation de marchés émergents Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd. Twse Listed Stocks	10,61
Tencent Holdings Ltd.Par New Hkd 0.00002	5,97
China Construction Bank Corp.-H -	2,32
Alibaba Group Holding Ltd.New	2,00
Geely Automobile Holdings Ltd. Shs	1,85
Hon Hai Precision Industry Co. Ltd. Twse Listed Stocks	1,85
HD Korea Shipbuilding & Offshore Engineering Co., Ltd. Korea Shipbuilding & Offshore Engineering	1,83
Qifu Technology, Inc. Reçu de dépositaire américain Adr	1,81
Kia Corp. Kiamotors	1,81
Pop Mart International Group Limited Usd Ord Shs	1,80
Total	31,85
Nombre total des placements :	**356**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	98,46
Autres	0,82
Liquidités et équivalents	0,71

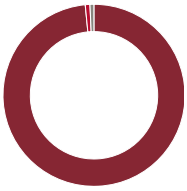

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 5 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 17 juin 2019 détiendrait 1 445,79 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 6,88 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 5 dernières années. Au cours des 5 dernières années, on note 4 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

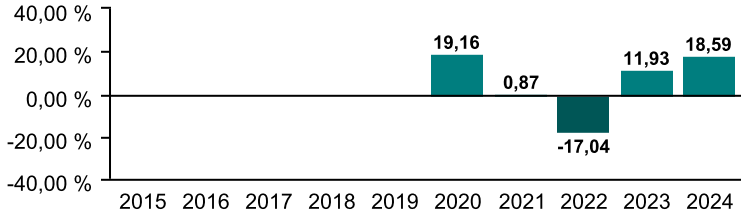

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré à élevé*.

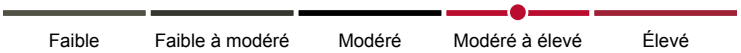

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions d'entreprises présentes dans les marchés émergents, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de modéré à élevé. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Actions à grande capitalisation de marchés émergents

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,28	2,88	2,17	1,77	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,62	3,22	2,50	2,11	0,21	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie verse une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de l'option de frais d'acquisition.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Actions à grande capitalisation de marchés émergents

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Concentré d'actions de marchés émergents

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 17 juin 2019
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : Northcape Capital

Valeur totale du fonds : 37 028 957 $
Taux de rotation du portefeuille : 7,57 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	3,52	12,07	491 839	3,85	11,81	690 521
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	3,12	12,32	555 071	3,45	12,09	679 274
Partenaire : option AFA [2]	2,40	12,80	24 710	2,73	12,56	31 876
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	2,00	13,10	63 121	2,33	12,86	51 303

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions émises par des entreprises actives dans les marchés émergents, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Concentré d'actions des marchés émergents Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd. Twse Listed Stocks	9,45
Tata Consultancy Services Ltd. Eq New Fv Re 1	5,92
Maruti Suzuki India Limited Eq	5,65
PT Bank Central Asia Tbk Bank Central Asia Tbk	5,49
HDFC Bank Ltd. Reçu de dépositaire américain Adr Repstg 3 Shs	5,30
SK hynix Inc. Shs	4,78
Samsung Electronics Co. Ltd. Samsungelectronics	4,73
Dino Polska S.A. Dino Polska Sa	4,67
Grupo Aeroportuario del Pacifico S.A.B. de C.V. Reçu de dépositaire américain sponsorisé Sponsored Ads Repstg 10 Ser B Shs	4,37
Fomento Economico Mexicano S.A.B. de C.V. Reçu de dépositaire américain sponsorisé Repstg Unit 1 Ser B Sh	4,26
Total	54,62
Nombre total des placements :	**35**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	98,75
Liquidités et équivalents	1,93
Autres	-0,69

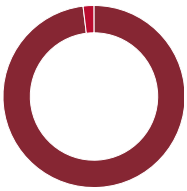

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 5 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 17 juin 2019 détiendrait 1 206,67 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 3,45 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 5 dernières années. Au cours des 5 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

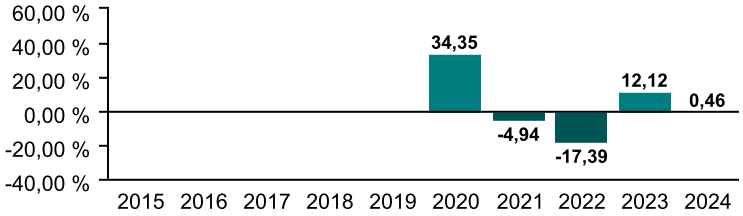

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré à élevé*.

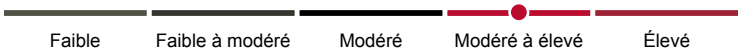

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions d'entreprises présentes dans les marchés émergents, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de modéré à élevé. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Concentré d'actions de marchés émergents

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,52	3,12	2,40	2,00	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,85	3,45	2,73	2,33	0,21	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie verse une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de l'option de frais d'acquisition.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Concentré d'actions de marchés émergents

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Durable d'actions de marchés émergents

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 23 octobre 2023
Date de création du fonds : 23 octobre 2023
Gestionnaire : JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.
Valeur totale du fonds : 252 842 $
Taux de rotation du portefeuille : 142,74 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	3,39	11,42	3 708	3,78	11,35	9 658
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	3,06	11,46	6 660	3,35	11,44	103
Partenaire : option AFA [2]	2,27	11,58	72	2,67	11,51	311
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions de marchés émergents dans des sociétés durables ou dont les caractéristiques de durabilité s'améliorent, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Durable d'actions de marchés émergents Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd. Reçu de dépositaire américain sponsorisé	9,43
Tencent Holdings Ltd.Par New Hkd 0.00002	7,62
Delta Electronics Inc. Twse Listed Stocks	2,63
Accton Technology Corporation Twse Listed Stocks	2,47
Yum China Holdings, Inc.	2,42
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria S.A. Reg Shs	2,40
PT Bank Central Asia Tbk Bank Central Asia Tbk	2,39
Mahindra & Mahindra Limited Eq New F V Rs 5	2,28
HDFC Bank Ltd. Eq New Fv Re 1	2,20
Wal-Mart de México, S.A.B. de C.V. Shares Of Financial Groups And Industrial Retail	2,03
Total	35,88
Nombre total des placements :	**65**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	102,29
Liquidités et équivalents	0,87
Autres	-3,17

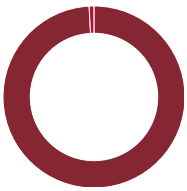

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours de la dernière année pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 23 octobre 2023 détiendrait 1 141,61 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 11,76 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours de la dernière année. Au cours de la dernière année, la valeur du fonds a augmenté.

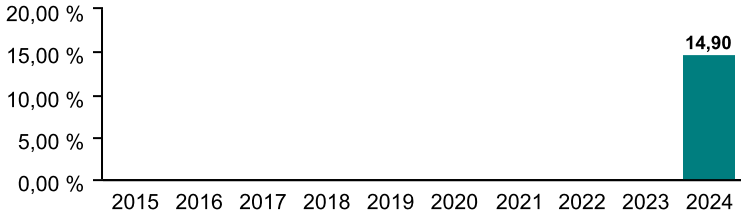

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré à élevé*.

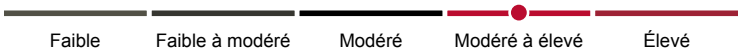

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui souhaite investir dans un fonds qui adopte une approche responsable en matière de placement et qui recherche le potentiel de croissance à long terme des actions des marchés émergents et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré à élevé. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent augmenter et diminuer sur une courte période, ainsi que les taux de change entre les devises ont une incidence sur sa valeur.

Durable d'actions de marchés émergents

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,39	3,06	2,27	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,78	3,35	2,67	--	0,21	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Durable d'actions de marchés émergents

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Mondiales d'infrastructures

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 49 371 840 $
Taux de rotation du portefeuille : 83,97 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,97	22,18	252 898	3,31	21,37	593 625	3,64	20,25	72 174
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,51	23,84	266 335	2,84	22,89	756 112	3,29	21,63	89 287
Partenaire : option AFA [2]	1,86	14,17	10 521	2,19	13,87	29 129	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,39	14,60	9 559	1,73	14,29	57 422	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement les titres d'entreprises réparties à l'échelle mondiale, dont les activités sont liées aux infrastructures ou qui tirent profit indirectement de celles-ci.

Dix principaux placements	% de l'actif
Aena S.M.E., S.A. Aena S M E S A Ant Aena S A Acciones	5,03
NextEra Energy Inc.	3,94
Enbridge Inc.	3,53
Duke Energy Corp. Com New	3,35
Iberdrola S.A. Iberdrola S A Acciones Por Desdoblamiento	3,04
Transurban Group Fully Paid Ordinary Units Stapled Securities	2,77
Deutsche Telekom AG Deutsche Telekom Agnamens Aktien O N	2,50
ATCO Ltd. Cl I Non Vtg	2,40
Enel SpA Enel Spa Azioni Ordinarie Ordinary Shares	2,34
Williams Cos. Inc. (The)	2,25
Total	31,15
Nombre total des placements :	**144**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	90,52
Actions canadiennes	8,53
Liquidités et équivalents	0,89
Autres	0,06

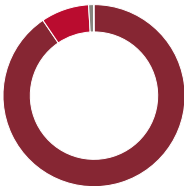

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 585,71 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 4,72 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

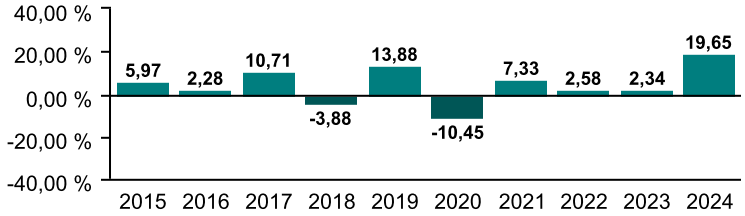

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des titres d'entreprises mondiales dont les activités sont liées aux infrastructures, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Mondiales d'infrastructures

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,97	2,51	1,86	1,39	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,31	2,84	2,19	1,73	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,64	3,29	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Mondiales d'infrastructures

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Science et technologie

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 04 novembre 2019
Date de création du fonds : 04 novembre 2019
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 626 886 172 $
Taux de rotation du portefeuille : 16,72 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	3,00	23,93	4 985 053	3,13	23,77	7 083 928	3,74	23,04	450 707
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,48	24,57	4 910 426	2,81	24,15	6 617 213	3,37	23,48	664 070
Partenaire : option AFA [2]	1,89	25,32	57 634	2,03	25,15	129 215	2,63	24,38	2 058
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,38	26,00	101 631	1,71	25,56	378 994	2,26	24,85	16 268

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions émises par des entreprises canadiennes et américaines qui sont actives dans le secteur Science et technologie.

Dix principaux placements	% de l'actif
Apple Inc.	8,74
Shopify Inc. Cl A	7,43
Alphabet Inc. Cl A	7,39
Microsoft Corp.	6,94
NVIDIA Corp.	6,65
Amazon.com Inc.	6,59
Constellation Software Inc.	5,68
ServiceNow Inc.	4,02
Cadence Design Systems Inc.	3,64
Roper Technologies Inc.	3,52
Total	60,61
Nombre total des placements :	**29**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	80,00
Actions canadiennes	17,69
Autres	2,22
Liquidités et équivalents	0,09

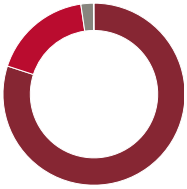

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 5 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 04 novembre 2019 détiendrait 2 392,86 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 18,43 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 5 dernières années. Au cours des 5 dernières années, on note 4 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

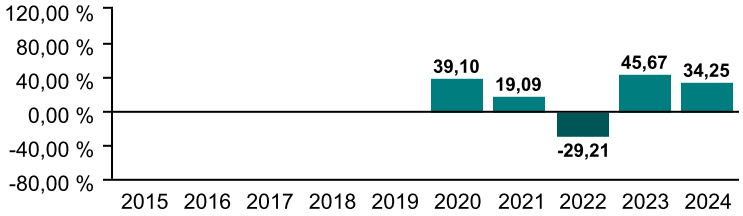

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré à élevé*.

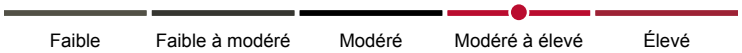

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des titres d'entreprises canadiennes et américaines qui sont actives dans le secteur Science et technologie, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré à élevé en raison du recours à des titres d'un seul secteur économique.

Science et technologie

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,00	2,48	1,89	1,38	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,13	2,81	2,03	1,71	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,74	3,37	2,63	2,26	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Science et technologie

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Ressources mondiales

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 21 novembre 2003
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 116 153 435 $
Taux de rotation du portefeuille : 6,88 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	3,13	17,20	751 192	3,35	16,61	1 182 056	3,74	15,66	254 447
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,66	16,01	663 517	2,82	15,52	1 532 426	3,21	14,60	242 453
Partenaire : option AFA [2]	2,03	16,31	14 353	2,25	16,08	62 356	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,55	16,82	50 601	1,72	16,57	48 833	2,10	15,81	19 068

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit dans des sociétés mondiales qui sont actives dans les secteurs de l'énergie et des ressources naturelles, par l'intermédiaire du fonds commun de placements Ressources mondiales Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Tourmaline Oil Corp.	4,18
Shell PLC Reçu de dépositaire américain sponsorisé Repstg Ord Sh	3,88
TotalEnergies SE Reçu de dépositaire américain sponsorisé	3,49
Advantage Energy Ltd.	2,95
BP PLC Reçu de dépositaire américain sponsorisé	2,77
Endeavour Mining PLC Shs	2,75
Whitecap Resources Inc. Com New	2,33
Williams Cos. Inc. (The)	2,17
Interfor Corporation	2,01
Glencore PLC Ord Usd0.01	1,98
Total	28,52
Nombre total des placements :	**163**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	48,00
Actions étrangères	45,21
Liquidités et équivalents	3,97
Autres	2,55
Revenu fixe	0,27

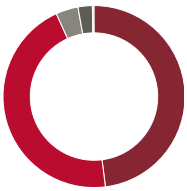

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 711,54 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,52 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

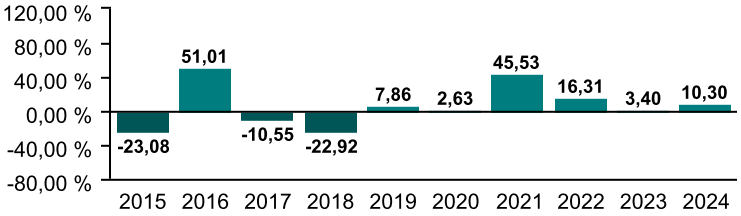

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Élevé*.

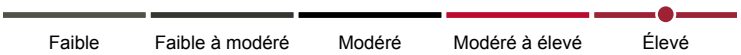

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des titres d'entreprises actives dans les industries de ressources naturelles, et qui est prête à assumer un niveau de risque plus élevé en raison du recours à des titres d'un seul secteur économique.

Ressources mondiales

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,13	2,66	2,03	1,55	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,35	2,82	2,25	1,72	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,74	3,21	--	2,10	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Ressources mondiales

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Aperçu du fonds – Constellation

Marché monétaire

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 13 janvier 2020
Date de création du fonds : 27 novembre 1998
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 758 676 896 $
Taux de rotation du portefeuille : 25,36 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Programme Constellation : option AFA[1]	0,93	11,02	10 844	0,95	11,03	12 427	--	--	--

Pour la série du programme Constellation, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : 25 000 $ pour l'ensemble des polices de fonds distincts applicables de la Canada Vie

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des instruments écoulés sur le marché monétaire canadien, notamment des papiers commerciaux de qualité et des titres de créance émis à court terme par l'État.

Dix principaux placements	% de l'actif
Banque Canadienne Impériale de Commerce note à taux variable, 2025-02-03	5,44
Banque Royale du Canada, 3,37 %, 2025-09-29	4,89
Banque Nationale du Canada note à taux variable, 2025-01-24	3,17
Vancouver Airport Fuel Facilities Corporation, 2,17 %, 2025-06-23	2,91
Banque Nationale du Canada, 2025-10-20	2,64
John Deere Financial Inc., 2,41 %, 2025-01-14	2,41
MUFG Bank Ltd. 04-23-2025	2,17
407 International Inc., 1,8 %, 2025-05-22	2,00
Toyota Crédit Canada Inc., 2,11 %, 2025-02-26	1,97
Province of Newfoundland and Labrador 01-02-2025	1,91
Total	29,52
Nombre total des placements :	**107**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	91,60
Autres	8,20
Liquidités et équivalents	0,20

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série Constellation. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de la série du programme Constellation n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option AFA série du programme Constellation et ayant opté pour la police avec garantie de 75/75 le 13 janvier 2020 détiendrait 1 102,23 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 1,98 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel de l'option AFA série du programme Constellation d'une police avec garantie de 75/75 au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 4 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 années au cours desquelles la valeur a diminué.

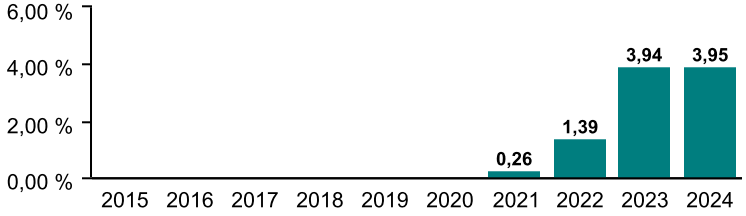

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

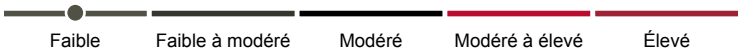

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui vise la sécurité à court terme et qui envisage conserver son placement pendant un court laps de temps.

Notes

La Canada Vie renonce actuellement à une partie des frais pour ce fonds. Toutefois, la Canada Vie n'est aucunement tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut cesser de le faire en tout temps sans préavis. En 2024, la Canada Vie a renoncé à des frais équivalant à 0,25 pour cent aux termes d'une police avec garantie de 75/75 et à 0,23 pour cent aux termes d'une police avec garantie de 75/100.

Marché monétaire

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Série du programme Constellation (option AFA)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série du programme Constellation, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série du programme Constellation : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**	**Frais supplémentaires**	
75 / 75	0,93	s.o.	s.o.
75 / 100	0,95	0,11	s.o.
100 / 100	--	0,11	0,05

Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations canadiennes de base

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 13 janvier 2020
Date de création du fonds : 19 octobre 2015
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 160 040 047 $
Taux de rotation du portefeuille : 88,85 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Programme Constellation : option AFA[1]	1,54	9,84	1 299 966	1,65	9,79	614 450	1,70	9,76	28 073

Pour la série du programme Constellation, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : 25 000 $ pour l'ensemble des polices de fonds distincts applicables de la Canada Vie

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des titres à revenu fixe canadiens, émis par des gouvernements et des sociétés.

Dix principaux placements	% de l'actif
Gouv. du Canada, 3 %, 2034-06-01	6,07
Province de l'Ontario, 4,15 %, 2034-06-02	5,09
Province de l'Ontario, 3,8 %, 2034-12-02	4,91
Fid. Can pour l'hab. No 1, 3,1 %, 2028-06-15	3,02
Gouv. du Canada, 3,25 %, 2034-12-01	2,84
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2055-12-01	2,68
Province de Québec, 4,4 %, 2055-12-01	2,58
Billet du Trésor des États-Unis R.R., 2,13 %, 2054-02-15	2,14
Province de l'Ontario, 4,6 %, 2055-12-02	2,06
Province de Québec, 4,45 %, 2034-09-01	1,97
Total	33,34
Nombre total des placements :	**335**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	93,70
Autres	5,26
Liquidités et équivalents	1,03

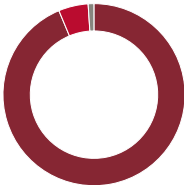

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série Constellation. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de la série du programme Constellation n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option AFA série du programme Constellation et ayant opté pour la police avec garantie de 75/75 le 13 janvier 2020 détiendrait 984,30 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de -0,32 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel de l'option AFA série du programme Constellation d'une police avec garantie de 75/75 au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

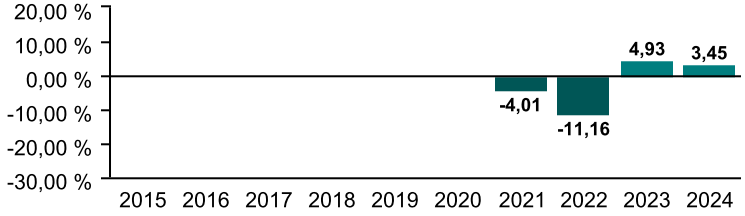

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

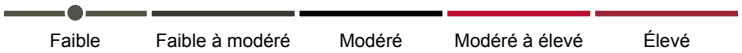

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Obligations canadiennes de base

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Série du programme Constellation (option AFA)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série du programme Constellation, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série du programme Constellation : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**	**Frais supplémentaires**	
75 / 75	1,54	s.o.	s.o.
75 / 100	1,65	0,11	s.o.
100 / 100	1,70	0,11	0,05

Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations canadiennes de base Plus

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 13 janvier 2020
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 48 754 527 $
Taux de rotation du portefeuille : 10,97 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Programme Constellation : option AFA[1]	1,56	10,06	541 533	1,67	10,00	713 405	1,72	9,98	19 588

Pour la série du programme Constellation, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : 25 000 $ pour l'ensemble des polices de fonds distincts applicables de la Canada Vie

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et étrangers émis par des gouvernements et des sociétés, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Canadien à revenu fixe de base Plus Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Gouv. du Canada, 3 %, 2034-06-01	5,25
Province de Québec, 4,4 %, 2055-12-01	2,95
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2055-12-01	2,82
Province de l'Ontario, 4,15 %, 2034-06-02	2,36
Province de Québec, 4,2 %, 2057-12-01	2,31
Billet du Trésor des États-Unis, 2,13 %, 2054-02-15	2,31
Fid. Can pour l'hab. No 1, 1,25 %, 2026-06-15	1,62
Province de l'Ontario, 3,8 %, 2034-12-02	1,56
TransCanada Trust, 0,05 %, 2077-05-18	1,46
New Zealand, 3,5 %, 2033-04-14	1,45
Total	24,08
Nombre total des placements :	**996**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	94,19
Liquidités et équivalents	4,84
Autres	0,89
Actions canadiennes	0,08

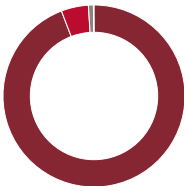

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série Constellation. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de la série du programme Constellation n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option AFA série du programme Constellation et ayant opté pour la police avec garantie de 75/75 le 13 janvier 2020 détiendrait 1 005,98 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 0,12 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel de l'option AFA série du programme Constellation d'une police avec garantie de 75/75 au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

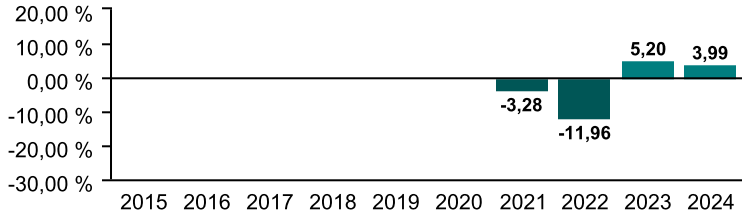

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

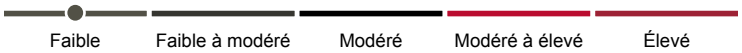

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Obligations canadiennes de base Plus

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Série du programme Constellation (option AFA)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série du programme Constellation, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série du programme Constellation : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**	**Frais supplémentaires**	
75 / 75	1,56	s.o.	s.o.
75 / 100	1,67	0,11	s.o.
100 / 100	1,72	0,11	0,05

Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Durable d'obligations mondiales

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 23 octobre 2023
Date de création du fonds : 23 octobre 2023
Gestionnaire : JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.

Valeur totale du fonds : 454 121 $
Taux de rotation du portefeuille : 36,91 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Programme Constellation : option AFA[1]	--	--	--	2,04	10,02	736

Pour la série du programme Constellation, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : 25 000 $ pour l'ensemble des polices de fonds distincts applicables de la Canada Vie

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe émis par des gouvernements et des sociétés partout dans le monde, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Durable d'obligations mondiales Canada Vie. Le fonds gère les placements selon une approche responsable.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Billet du Trésor des États-Unis, 4,38 %, 2034-05-15	9,53
Billet du Trésor des États-Unis, 3,88 %, 2034-08-15	5,39
Billet du Trésor des États-Unis, 4,63 %, 2031-04-30	3,44
Billet du Trésor des États-Unis, 4,25 %, 2031-06-30	3,33
Secretaría General Del Tesoro Y Política Financiera, 3,55 %, 2033-10-31	2,85
Italy, 3,85 %, 2035-02-01	2,04
Federal Home Loan Mortgage Corp Participation Certificates Pool Number SD8245, 4,5 %, 2052-09-01	2,03
Ministry of Finance Japan, 1,5 %, 2043-09-20	1,95
GNMA II Guaranteed Certificate Multi Issuer - Pool Number - MA8570, 5,5 %, 2053-01-20	1,89
Ministry of Finance Japan, 0,9 %, 2034-09-20	1,70
Total	34,15
Nombre total des placements :	**170**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	101,71
Liquidités et équivalents	0,59
Autres	-2,30

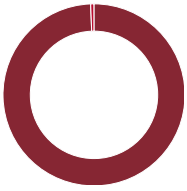

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours de la dernière année pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série Constellation. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de la série du programme Constellation n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option AFA série du programme Constellation et ayant opté pour la police avec garantie de 75/75 le 23 octobre 2023 détiendrait 1 003,41 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 0,29 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel de l'option AFA série du programme Constellation d'une police avec garantie de 75/75 au cours de la dernière année. Au cours de la dernière année, la valeur du fonds a augmenté.

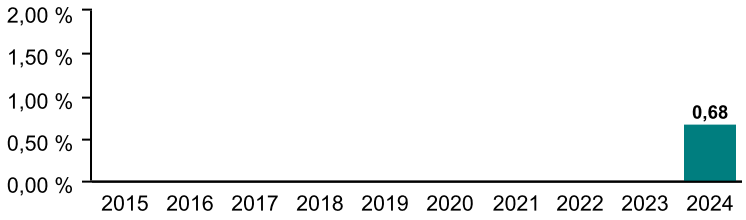

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

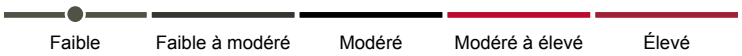

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui souhaite investir dans un fonds qui adopte une approche responsable en matière de placement et qui recherche un revenu et une appréciation du capital, à moyen ou à long terme, avec une exposition aux obligations mondiales et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds souscrit des obligations provenant de partout dans le monde, l'évolution des taux d'intérêt et des taux de change entre les devises a une incidence sur sa valeur.

Durable d'obligations mondiales

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Série du programme Constellation (option AFA)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série du programme Constellation, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série du programme Constellation : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**	**Frais supplémentaires**	
75 / 75	--	s.o.	s.o.
75 / 100	2,04	0,11	s.o.

Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations mondiales de base Plus

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 13 janvier 2020
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 14 047 670 $
Taux de rotation du portefeuille : 22,28 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Programme Constellation : option AFA[1]	1,92	9,82	243 502	2,09	9,74	128 406	2,26	9,66	7 742

Pour la série du programme Constellation, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : 25 000 $ pour l'ensemble des polices de fonds distincts applicables de la Canada Vie

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe émis par des gouvernements et des sociétés partout dans le monde, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Obligations mondiales de base Plus Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Billet du Trésor des États-Unis, 3,88 %, 2034-08-15	5,73
Billet du Trésor des États-Unis, 4,25 %, 2029-06-30	5,38
Billet du Trésor des États-Unis, 0,13 %, 2032-01-15	4,43
Billet du Trésor des États-Unis, 3,5 %, 2033-02-15	3,76
Billet du Trésor des États-Unis, 3,88 %, 2033-08-15	3,40
Belgium, 2,85 %, 2034-10-22	2,90
HM Treasury, 0,88 %, 2033-07-31	2,73
Secretaria do Tesouro Nacional, 10 %, 2029-01-01	2,63
Billet du Trésor des États-Unis, 1,25 %, 2050-05-15	2,59
Billet du Trésor des États-Unis, 4,38 %, 2034-05-15	2,39
Total	35,94
Nombre total des placements :	**743**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	93,89
Liquidités et équivalents	4,51
Autres	1,22
Actions canadiennes	0,25
Actions étrangères	0,13

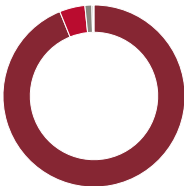

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série Constellation. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de la série du programme Constellation n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option AFA série du programme Constellation et ayant opté pour la police avec garantie de 75/75 le 13 janvier 2020 détiendrait 981,86 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de -0,37 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel de l'option AFA série du programme Constellation d'une police avec garantie de 75/75 au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

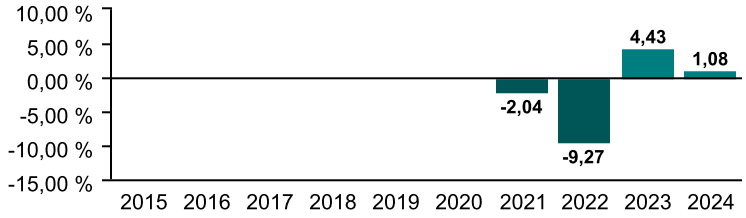

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

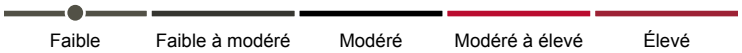

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds souscrit des obligations provenant de partout dans le monde, l'évolution des taux d'intérêt et des taux de change entre les devises a une incidence sur sa valeur.

Obligations mondiales de base Plus

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Série du programme Constellation (option AFA)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série du programme Constellation, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série du programme Constellation : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**	**Frais supplémentaires**	
75 / 75	1,92	s.o.	s.o.
75 / 100	2,09	0,11	s.o.
100 / 100	2,26	0,11	0,05

Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations mondiales multisectorielles

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 13 janvier 2020
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : Brandywine Global Investment Management, LLC
Valeur totale du fonds : 305 183 216 $
Taux de rotation du portefeuille : 2,93 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Programme Constellation : option AFA[1]	1,91	10,38	329 932	2,08	10,30	285 952	2,25	10,21	7 132

Pour la série du programme Constellation, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : 25 000 $ pour l'ensemble des polices de fonds distincts applicables de la Canada Vie

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe émis par des gouvernements et des sociétés partout dans le monde, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Obligations mondiales multisectorielles Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Mexico, 7,5 %, 2033-05-26	2,65
Petroleos Mexicanos, 5,35 %, 2028-02-12	2,44
HM Treasury, 3,75 %, 2053-10-22	2,20
Freddie Mac Stacr Remic Trust, 8,67 %, 2043-11-25	2,08
Secretaria do Tesouro Nacional, 10 %, 2027-01-01	1,68
EchoStar Corp., 10,75 %, 2029-11-30	1,43
Freddie Mac Stacr Remic Trust, 2042-06-25	1,17
Freddie Mac Stacr Remic Trust, 2042-07-25	1,15
Freddie Mac Stacr Remic Trust 2021-Dna5, 2034-01-25	1,07
Argentina, 2030-07-09	1,05
Total	16,92
Nombre total des placements :	**166**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	85,50
Liquidités et équivalents	13,13
Autres	1,37

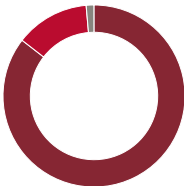

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série Constellation. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de la série du programme Constellation n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option AFA série du programme Constellation et ayant opté pour la police avec garantie de 75/75 le 13 janvier 2020 détiendrait 1 038,07 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 0,76 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel de l'option AFA série du programme Constellation d'une police avec garantie de 75/75 au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

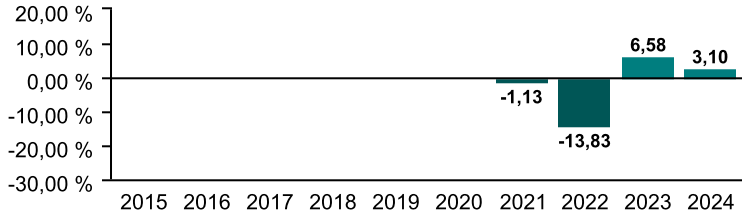

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

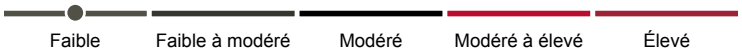

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds souscrit des obligations provenant de partout dans le monde, l'évolution des taux d'intérêt et des taux de change entre les devises a une incidence sur sa valeur.

Obligations mondiales multisectorielles

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Série du programme Constellation (option AFA)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série du programme Constellation, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série du programme Constellation : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**	**Frais supplémentaires**	
75 / 75	1,91	s.o.	s.o.
75 / 100	2,08	0,11	s.o.
100 / 100	2,25	0,11	0,05

Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance canadienne

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 13 janvier 2020
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 208 861 488 $
Taux de rotation du portefeuille : 9,17 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Programme Constellation : option AFA[1]	1,67	15,04	387 150	2,00	14,79	168 885	2,33	14,55	18 915

Pour la série du programme Constellation, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : 25 000 $ pour l'ensemble des polices de fonds distincts applicables de la Canada Vie

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions canadiennes, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Croissance canadiennes Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Banque Royale du Canada	7,90
Constellation Software Inc.	5,00
Shopify Inc. Cl A	4,63
Canadian Natural Resources Ltd.	3,68
Brookfield Corporation VtgCl A	3,65
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,28
Banque Nationale du Canada	2,95
Pembina Pipeline Corp.	2,92
Banque de Montréal	2,70
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2,62
Total	39,32
Nombre total des placements :	**58**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	91,20
Actions étrangères	7,30
Liquidités et équivalents	1,30
Autres	0,21

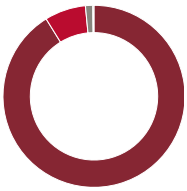

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série Constellation. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de la série du programme Constellation n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option AFA série du programme Constellation et ayant opté pour la police avec garantie de 75/75 le 13 janvier 2020 détiendrait 1 503,66 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 8,56 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel de l'option AFA série du programme Constellation d'une police avec garantie de 75/75 au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

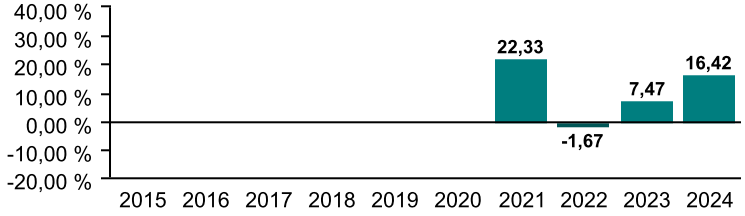

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Croissance canadienne

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Série du programme Constellation (option AFA)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série du programme Constellation, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série du programme Constellation : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**	**Frais supplémentaires**	
75 / 75	1,67	s.o.	s.o.
75 / 100	2,00	0,16	s.o.
100 / 100	2,33	0,16	0,21

Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions fondamentales canadiennes

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 13 janvier 2020
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : Connor, Clark & Lunn Investment Management Ltd.
Valeur totale du fonds : 62 500 855 $
Taux de rotation du portefeuille : 14,82 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Programme Constellation : option AFA[1]	1,68	14,70	307 480	2,01	14,46	258 253	2,35	14,22	5 458

Pour la série du programme Constellation, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : 25 000 $ pour l'ensemble des polices de fonds distincts applicables de la Canada Vie

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions canadiennes, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Actions fondamentales canadiennes Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Banque Royale du Canada	6,91
Shopify Inc. Cl A	5,19
Constellation Software Inc.	3,24
Banque Canadienne Impériale de Commerce	3,14
La Banque Toronto-Dominion Com New	3,11
Société Financière Manuvie	3,03
Agnico-Eagle Mines Ltd.	2,99
Brookfield Corporation VtgCl A	2,93
Canadian Natural Resources Ltd.	2,85
TC Energy Corp.	2,71
Total	36,11
Nombre total des placements :	**96**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	97,82
Actions étrangères	1,79
Liquidités et équivalents	0,30
Autres	0,09

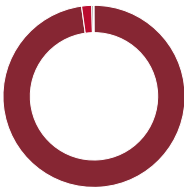

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série Constellation. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de la série du programme Constellation n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option AFA série du programme Constellation et ayant opté pour la police avec garantie de 75/75 le 13 janvier 2020 détiendrait 1 469,99 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 8,07 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel de l'option AFA série du programme Constellation d'une police avec garantie de 75/75 au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

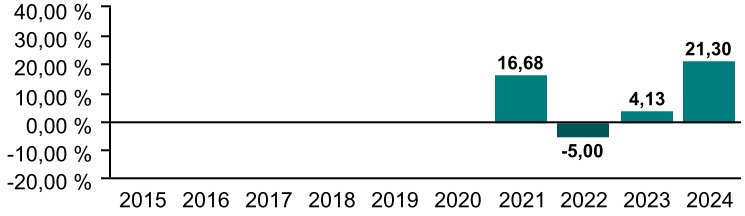

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

Avant le 10 mai 2024, ce fonds s'appelait le Fonds concentré d'actions canadiennes et avant le 23 octobre 2023, ce fonds s'appelait le Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours. En juillet 2023, le nom du fonds sous-jacent est passé de Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours à Fonds concentré d'actions canadiennes Canada Vie puis, le 27 novembre 2023, le nom du fonds sous-jacent est passé de Fonds concentré d'actions canadiennes Canada Vie à Fonds d'actions fondamentales canadiennes Canada Vie et Gestion de placements Connor, Clark & Lunn Ltée en assume les responsabilités de gestion de portefeuille. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Actions fondamentales canadiennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Série du programme Constellation (option AFA)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série du programme Constellation, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série du programme Constellation : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**	**Frais supplémentaires**	
75 / 75	1,68	s.o.	s.o.
75 / 100	2,01	0,16	s.o.
100 / 100	2,35	0,16	0,21

Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Valeur américain

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 13 janvier 2020
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : Putnam Investments Canada ULC

Valeur totale du fonds : 95 251 242 $
Taux de rotation du portefeuille : 1,77 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Programme Constellation : option AFA[1]	1,83	18,30	571 576	2,22	17,96	233 894	2,50	17,71	28 081

Pour la série du programme Constellation, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : 25 000 $ pour l'ensemble des polices de fonds distincts applicables de la Canada Vie

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions américaines, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Valeur des États-Unis Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Walmart Inc.	3,41
Citigroup Inc. Com New	2,99
Exxon Mobil Corp.	2,73
Bank of America Corp.	2,63
Microsoft Corp.	2,57
UnitedHealth Group Inc.	2,51
AbbVie Inc.	2,49
Oracle Corp.	2,29
Capital One Financial Corp.	2,19
Coca-Cola Co. (The)	2,19
Total	26,00
Nombre total des placements :	**880**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	96,45
Liquidités et équivalents	3,41
Autres	0,14

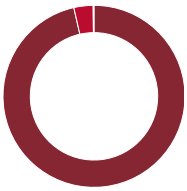

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série Constellation. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de la série du programme Constellation n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option AFA série du programme Constellation et ayant opté pour la police avec garantie de 75/75 le 13 janvier 2020 détiendrait 1 830,46 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 12,94 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel de l'option AFA série du programme Constellation d'une police avec garantie de 75/75 au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 4 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 années au cours desquelles la valeur a diminué.

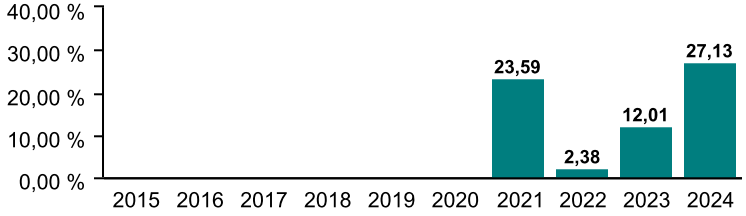

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions américaines, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Valeur américain

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Série du programme Constellation (option AFA)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série du programme Constellation, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série du programme Constellation : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**	**Frais supplémentaires**	
75 / 75	1,83	s.o.	s.o.
75 / 100	2,22	0,16	s.o.
100 / 100	2,50	0,16	0,21

Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Concentré d'actions américaines

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 13 janvier 2020
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : Aristotle Capital Management

Valeur totale du fonds : 62 941 422 $
Taux de rotation du portefeuille : 13,59 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Programme Constellation : option AFA[1]	1,84	15,81	443 537	2,23	15,51	438 647	2,51	15,30	9 012

Pour la série du programme Constellation, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : 25 000 $ pour l'ensemble des polices de fonds distincts applicables de la Canada Vie

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions américaines, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Concentré d'actions américaines Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Parker-Hannifin Corp.	4,61
Ameriprise Financial Inc.	3,91
Microsoft Corp.	3,79
Capital One Financial Corp.	3,21
Lennar Corp. Cl A	3,03
Corteva Inc.	2,98
ANSYS, Inc.	2,80
Martin Marietta Materials Inc.	2,63
Atmos Energy Corp.	2,57
Sony Group Corp. Reçu de dépositaire américain Amern Sh New	2,55
Total	32,08
Nombre total des placements :	**43**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	98,85
Liquidités et équivalents	1,10
Autres	0,05

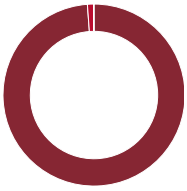

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série Constellation. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de la série du programme Constellation n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option AFA série du programme Constellation et ayant opté pour la police avec garantie de 75/75 le 13 janvier 2020 détiendrait 1 581,10 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 9,66 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel de l'option AFA série du programme Constellation d'une police avec garantie de 75/75 au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

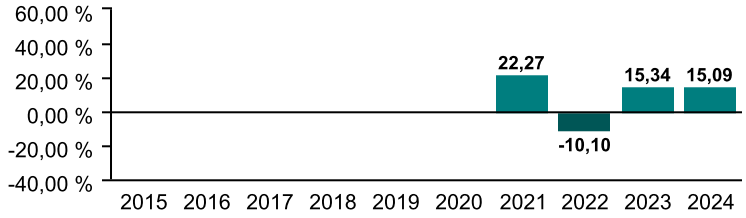

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions américaines, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Concentré d'actions américaines

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Série du programme Constellation (option AFA)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série du programme Constellation, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série du programme Constellation : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**	**Frais supplémentaires**	
75 / 75	1,84	s.o.	s.o.
75 / 100	2,23	0,16	s.o.
100 / 100	2,51	0,16	0,21

Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions américaines ESG

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 23 octobre 2023
Date de création du fonds : 23 octobre 2023
Gestionnaire : JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.

Valeur totale du fonds : 5 869 377 $
Taux de rotation du portefeuille : 40,96 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Programme Constellation : option AFA[1]	1,83	13,73	71 866	2,24	13,67	3 880

Pour la série du programme Constellation, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : 25 000 $ pour l'ensemble des polices de fonds distincts applicables de la Canada Vie

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions américaines sélectionnées au moyen d'une approche d'investissement responsable, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Actions américaines ESG Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Apple Inc.	7,53
NVIDIA Corp.	7,13
Microsoft Corp.	6,84
Amazon.com Inc.	4,51
Meta Platforms Inc. Cl A	2,86
Alphabet Inc. Cl A	2,26
Tesla Inc.	2,15
Broadcom Inc.	1,97
Alphabet Inc. Cap Stk Cl C	1,70
Berkshire Hathaway Inc. Cl B New	1,68
Total	38,63
Nombre total des placements :	**251**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	101,35
Liquidités et équivalents	0,07
Actions canadiennes	0,06
Autres	-1,48

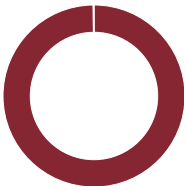

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours de la dernière année pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série Constellation. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de la série du programme Constellation n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option AFA série du programme Constellation et ayant opté pour la police avec garantie de 75/75 le 23 octobre 2023 détiendrait 1 373,08 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 30,50 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel de l'option AFA série du programme Constellation d'une police avec garantie de 75/75 au cours de la dernière année. Au cours de la dernière année, la valeur du fonds a augmenté.

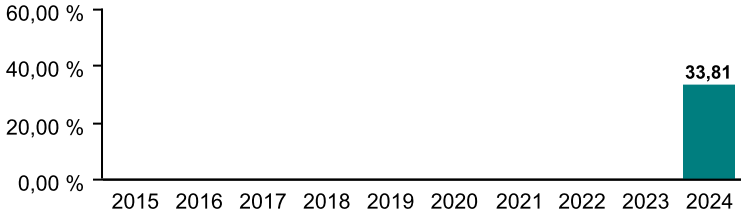

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

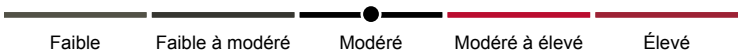

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui souhaite investir dans un fonds qui adopte une approche responsable en matière de placement et qui recherche le potentiel de croissance à long terme des actions américaines et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent augmenter et diminuer sur une courte période, ainsi que les taux de change entre les devises ont une incidence sur sa valeur.

Actions américaines ESG

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Série du programme Constellation (option AFA)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série du programme Constellation, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série du programme Constellation : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**	**Frais supplémentaires**	
75 / 75	1,83	s.o.	s.o.
75 / 100	2,24	0,16	s.o.

Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance toutes capitalisations américaines

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 28 octobre 2024
Date de création du fonds : 22 août 2001
Gestionnaire : Putnam Investments Canada ULC

Valeur totale du fonds : 1 439 256 994 $
Taux de rotation du portefeuille : 3,98 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Programme Constellation : option AFA[1]	1,83	10,88	3 304	2,21	10,87	1 488	--	--	--

Pour la série du programme Constellation, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : 25 000 $ pour l'ensemble des polices de fonds distincts applicables de la Canada Vie

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions américaines, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Croissance toutes capitalisations américaines Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Apple Inc.	9,71
NVIDIA Corp.	9,20
Amazon.com Inc.	8,14
Microsoft Corp.	8,12
Broadcom Inc.	5,20
Alphabet Inc. Cap Stk Cl C	4,27
Meta Platforms Inc. Cl A	4,21
Tesla Inc.	3,87
Mastercard Inc. Cl A	2,98
Netflix Inc.	2,23
Total	57,94
Nombre total des placements :	**58**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	96,18
Actions canadiennes	2,28
Liquidités et équivalents	1,71
Autres	-0,17

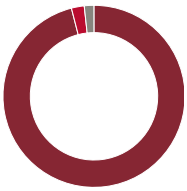

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années. Le rendement indiqué ci-dessous correspond au fonds de la série standard d'une police avec garantie de 75/75. Le RFG de la série Constellation 75/75 est moins élevé que celui de la série standard 75/75, car vous payez les frais de services-conseils et de gestion séparément. Pour la série standard 75/75, ces frais sont inclus dans le RFG. Cela signifie qu'on s'attend à ce que les rendements pour la série Constellation 75/75 soient plus élevés que ce qui est indiqué ci-dessous. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de la série du programme Constellation n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans le fonds de la série standard d'une police avec garantie de 75/75 31 décembre 2014 détiendrait 4 351,27 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 15,84 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds de la série standard d'une police avec garantie de 75/75 au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 9 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

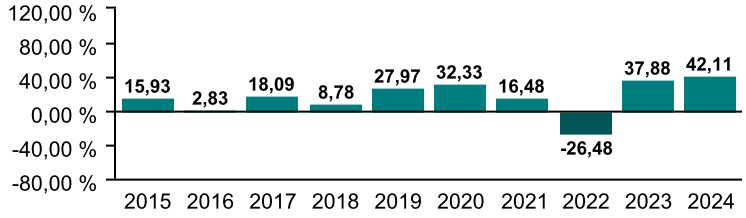

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions américaines, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Croissance toutes capitalisations américaines

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Série du programme Constellation (option AFA)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série du programme Constellation, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série du programme Constellation : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**	**Frais supplémentaires**	
75 / 75	1,83	s.o.	s.o.
75 / 100	2,21	0,16	s.o.
100 / 100	--	0,16	0,21

Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions internationales

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 24 octobre 2023
Date de création du fonds : 04 novembre 2019
Gestionnaire : JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.
Valeur totale du fonds : 16 081 007 $
Taux de rotation du portefeuille : 36,46 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Programme Constellation : option AFA[1]	1,86	11,99	5 669	2,24	11,94	1 299	--	--	--

Pour la série du programme Constellation, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : 25 000 $ pour l'ensemble des polices de fonds distincts applicables de la Canada Vie

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions écoulées ailleurs qu'au Canada et aux États-Unis.

Dix principaux placements	% de l'actif
Sony Group Corp. Shs	3,03
ASML Holding N.V. Asml Holding N V	2,68
Deutsche Telekom AG Deutsche Telekom Agnamens Aktien O N	2,62
3i Group PLC Ord Gbp0.738636	2,39
AstraZeneca PLC Shs	2,28
Shell PLC Ord Sh	2,27
Novo Nordisk A/S Almindelig Aktie B	2,20
SAP SE SAP Seinhaber Aktien O N	2,18
DBS Group Holdings Ltd Dbs Group Holdings Ltd	2,18
RELX PLC Shs	2,07
Total	23,89
Nombre total des placements :	**73**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	97,65
Liquidités et équivalents	2,23
Autres	0,13

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours de la dernière année pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série Constellation. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de la série du programme Constellation n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option AFA série du programme Constellation et ayant opté pour la police avec garantie de 75/75 le 24 octobre 2023 détiendrait 1 198,91 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 16,49 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel de l'option AFA série du programme Constellation d'une police avec garantie de 75/75 au cours de la dernière année. Au cours de la dernière année, la valeur du fonds a augmenté.

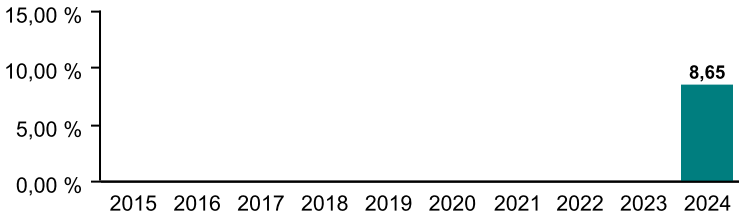

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

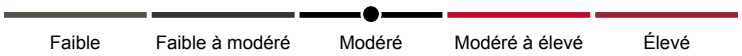

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Actions internationales

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Série du programme Constellation (option AFA)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série du programme Constellation, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série du programme Constellation : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**	**Frais supplémentaires**	
75 / 75	1,86	s.o.	s.o.
75 / 100	2,24	0,21	s.o.
100 / 100	--	0,21	0,27

Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Valeur internationale

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 13 janvier 2020
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : Setanta Asset Management Limited

Valeur totale du fonds : 120 439 215 $
Taux de rotation du portefeuille : 6,30 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Programme Constellation : option AFA[1]	1,90	11,69	513 222	2,29	11,47	217 049	2,63	11,28	26 630

Pour la série du programme Constellation, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : 25 000 $ pour l'ensemble des polices de fonds distincts applicables de la Canada Vie

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions émises par des entreprises situées à l'extérieur de l'Amérique du Nord, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Valeur internationales Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd. Reçu de dépositaire américain sponsorisé	4,74
DCC PLC	4,34
Thai Beverage Public Co. Ltd. Foreign Shares	4,29
CRH PLC [London Shares]	4,24
Tencent Holdings Ltd.Par New Hkd 0.00002	4,20
Deutsche Boerse AG Deutsche Borse Agnamens Aktien O N	4,18
Samsung Electronics Co. Ltd. Samsungelectronics	3,84
Alcon Inc. Act Nom	3,75
Ryanair Holdings PLC Reçu de dépositaire américain sponsorisé New	3,64
EssilorLuxottica Shs	3,50
Total	40,72
Nombre total des placements :	**38**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	99,23
Liquidités et équivalents	0,68
Autres	0,09

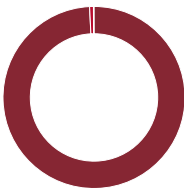

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série Constellation. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de la série du programme Constellation n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option AFA série du programme Constellation et ayant opté pour la police avec garantie de 75/75 le 13 janvier 2020 détiendrait 1 168,91 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 3,19 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel de l'option AFA série du programme Constellation d'une police avec garantie de 75/75 au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

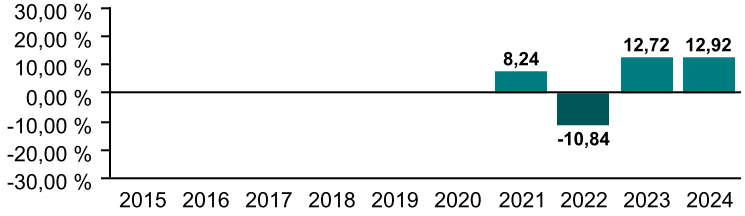

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Valeur internationale

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Série du programme Constellation (option AFA)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série du programme Constellation, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série du programme Constellation : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**	**Frais supplémentaires**	
75 / 75	1,90	s.o.	s.o.
75 / 100	2,29	0,21	s.o.
100 / 100	2,63	0,21	0,27

Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Concentré d'actions internationales

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 13 janvier 2020
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : C WorldWide Asset Management

Valeur totale du fonds : 112 882 936 $
Taux de rotation du portefeuille : 4,03 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Programme Constellation : option AFA[1]	1,90	13,92	348 849	2,29	13,65	296 652	2,63	13,43	5 995

Pour la série du programme Constellation, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : 25 000 $ pour l'ensemble des polices de fonds distincts applicables de la Canada Vie

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions émises par des entreprises situées à l'extérieur de l'Amérique du Nord, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Concentré d'actions internationales Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
SAP SE SAP Seinhaber Aktien O N	5,98
HDFC Bank Ltd. Reçu de dépositaire américain Adr Repstg 3 Shs	5,61
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd. Reçu de dépositaire américain sponsorisé	5,22
L'Air Liquide S.A. Air Liquide	4,91
Novo Nordisk A/S Almindelig Aktie B	4,46
Ferguson PLC	4,15
HOYA Corp. Com Stk	3,98
Schneider Electric S.E. Ord	3,59
AstraZeneca PLC	3,58
Sony Group Corp. Shs	3,57
Total	45,04
Nombre total des placements :	**30**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	99,38
Liquidités et équivalents	0,54
Autres	0,08

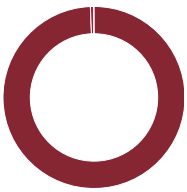

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série Constellation. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de la série du programme Constellation n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option AFA série du programme Constellation et ayant opté pour la police avec garantie de 75/75 le 13 janvier 2020 détiendrait 1 391,63 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 6,88 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel de l'option AFA série du programme Constellation d'une police avec garantie de 75/75 au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

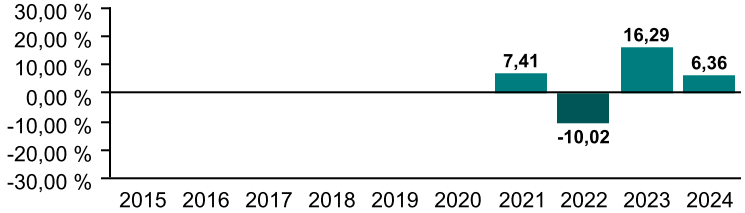

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Concentré d'actions internationales

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Série du programme Constellation (option AFA)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série du programme Constellation, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série du programme Constellation : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**	**Frais supplémentaires**	
75 / 75	1,90	s.o.	s.o.
75 / 100	2,29	0,21	s.o.
100 / 100	2,63	0,21	0,27

Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions à grande capitalisation de marchés émergents

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 13 janvier 2020
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 18 408 433 $
Taux de rotation du portefeuille : 15,63 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Programme Constellation : option AFA[1]	2,57	13,26	132 471	2,90	13,04	53 140	3,24	12,83	5 045

Pour la série du programme Constellation, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : 25 000 $ pour l'ensemble des polices de fonds distincts applicables de la Canada Vie

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions émises par des entreprises actives dans les marchés émergents, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Actions à grande capitalisation de marchés émergents Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd. Twse Listed Stocks	10,61
Tencent Holdings Ltd.Par New Hkd 0.00002	5,97
China Construction Bank Corp.-H -	2,32
Alibaba Group Holding Ltd.New	2,00
Geely Automobile Holdings Ltd. Shs	1,85
Hon Hai Precision Industry Co. Ltd. Twse Listed Stocks	1,85
HD Korea Shipbuilding & Offshore Engineering Co., Ltd. Korea Shipbuilding & Offshore Engineering	1,83
Qifu Technology, Inc. Reçu de dépositaire américain Adr	1,81
Kia Corp. Kiamotors	1,81
Pop Mart International Group Limited Usd Ord Shs	1,80
Total	31,85
Nombre total des placements :	**356**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	98,46
Autres	0,82
Liquidités et équivalents	0,71

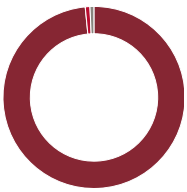

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série Constellation. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de la série du programme Constellation n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option AFA série du programme Constellation et ayant opté pour la police avec garantie de 75/75 le 13 janvier 2020 détiendrait 1 325,67 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,84 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel de l'option AFA série du programme Constellation d'une police avec garantie de 75/75 au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

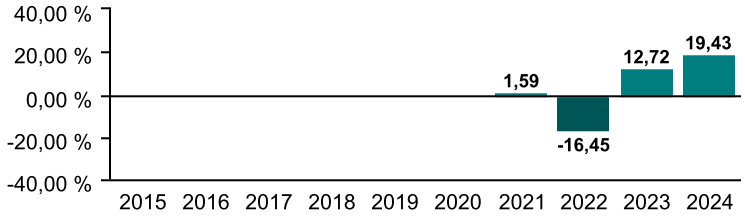

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré à élevé*.

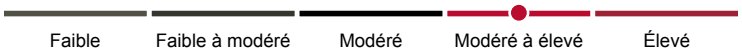

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions d'entreprises présentes dans les marchés émergents, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de modéré à élevé. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Actions à grande capitalisation de marchés émergents

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Série du programme Constellation (option AFA)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série du programme Constellation, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série du programme Constellation : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**	**Frais supplémentaires**	
75 / 75	2,57	s.o.	s.o.
75 / 100	2,90	0,21	s.o.
100 / 100	3,24	0,21	0,27

Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Concentré d'actions de marchés émergents

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 13 janvier 2020
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : Northcape Capital

Valeur totale du fonds : 37 028 957 $
Taux de rotation du portefeuille : 7,57 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Programme Constellation : option AFA[1]	2,57	12,08	107 709	2,91	11,88	94 151	3,25	11,69	3 454

Pour la série du programme Constellation, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : 25 000 $ pour l'ensemble des polices de fonds distincts applicables de la Canada Vie

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions émises par des entreprises actives dans les marchés émergents, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Concentré d'actions des marchés émergents Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd. Twse Listed Stocks	9,45
Tata Consultancy Services Ltd. Eq New Fv Re 1	5,92
Maruti Suzuki India Limited Eq	5,65
PT Bank Central Asia Tbk Bank Central Asia Tbk	5,49
HDFC Bank Ltd. Reçu de dépositaire américain Adr Repstg 3 Shs	5,30
SK hynix Inc. Shs	4,78
Samsung Electronics Co. Ltd. Samsungelectronics	4,73
Dino Polska S.A. Dino Polska Sa	4,67
Grupo Aeroportuario del Pacifico S.A.B. de C.V. Reçu de dépositaire américain sponsorisé Sponsored Ads Repstg 10 Ser B Shs	4,37
Fomento Economico Mexicano S.A.B. de C.V. Reçu de dépositaire américain sponsorisé Repstg Unit 1 Ser B Sh	4,26
Total	54,62
Nombre total des placements :	**35**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	98,75
Liquidités et équivalents	1,93
Autres	-0,69

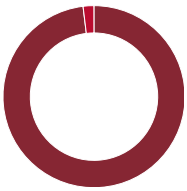

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série Constellation. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de la série du programme Constellation n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option AFA série du programme Constellation et ayant opté pour la police avec garantie de 75/75 le 13 janvier 2020 détiendrait 1 208,13 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 3,88 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel de l'option AFA série du programme Constellation d'une police avec garantie de 75/75 au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

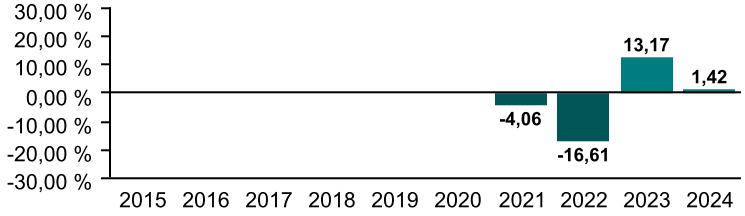

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré à élevé*.

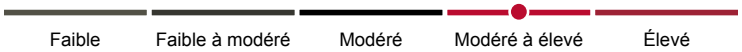

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions d'entreprises présentes dans les marchés émergents, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de modéré à élevé. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Concentré d'actions de marchés émergents

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Série du programme Constellation (option AFA)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série du programme Constellation, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série du programme Constellation : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**	**Frais supplémentaires**	
75 / 75	2,57	s.o.	s.o.
75 / 100	2,91	0,21	s.o.
100 / 100	3,25	0,21	0,27

Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Durable d'actions de marchés émergents

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 23 octobre 2023
Date de création du fonds : 23 octobre 2023
Gestionnaire : JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.
Valeur totale du fonds : 252 842 $
Taux de rotation du portefeuille : 142,74 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Programme Constellation : option AFA[1]	2,58	11,53	581	2,92	11,48	1 067

Pour la série du programme Constellation, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : 25 000 $ pour l'ensemble des polices de fonds distincts applicables de la Canada Vie

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions de marchés émergents dans des sociétés durables ou dont les caractéristiques de durabilité s'améliorent, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Durable d'actions de marchés émergents Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd. Reçu de dépositaire américain sponsorisé	9,43
Tencent Holdings Ltd.Par New Hkd 0.00002	7,62
Delta Electronics Inc. Twse Listed Stocks	2,63
Accton Technology Corporation Twse Listed Stocks	2,47
Yum China Holdings, Inc.	2,42
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria S.A. Reg Shs	2,40
PT Bank Central Asia Tbk Bank Central Asia Tbk	2,39
Mahindra & Mahindra Limited Eq New F V Rs 5	2,28
HDFC Bank Ltd. Eq New Fv Re 1	2,20
Wal-Mart de México, S.A.B. de C.V. Shares Of Financial Groups And Industrial Retail	2,03
Total	35,88
Nombre total des placements :	**65**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	102,29
Liquidités et équivalents	0,87
Autres	-3,17

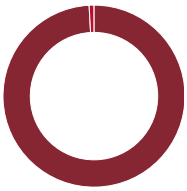

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours de la dernière année pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série Constellation. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de la série du programme Constellation n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option AFA série du programme Constellation et ayant opté pour la police avec garantie de 75/75 le 23 octobre 2023 détiendrait 1 152,68 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 12,67 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel de l'option AFA série du programme Constellation d'une police avec garantie de 75/75 au cours de la dernière année. Au cours de la dernière année, la valeur du fonds a augmenté.

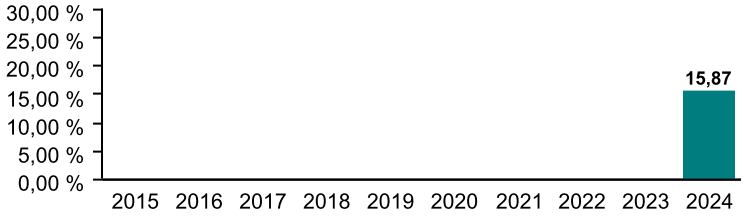

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré à élevé*.

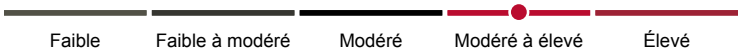

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui souhaite investir dans un fonds qui adopte une approche responsable en matière de placement et qui recherche le potentiel de croissance à long terme des actions des marchés émergents et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré à élevé. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent augmenter et diminuer sur une courte période, ainsi que les taux de change entre les devises ont une incidence sur sa valeur.

Durable d'actions de marchés émergents

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Série du programme Constellation (option AFA)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série du programme Constellation, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série du programme Constellation : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**	**Frais supplémentaires**	
75 / 75	2,58	s.o.	s.o.
75 / 100	2,92	0,21	s.o.

Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Mondial tactique

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 13 janvier 2020
Date de création du fonds : 13 janvier 2020
Gestionnaire : Irish Life Investment Managers Limited

Valeur totale du fonds : 27 660 082 $
Taux de rotation du portefeuille : 10,84 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Programme Constellation : option AFA[1]	1,95	14,95	578 504	2,34	14,66	360 109	2,62	14,46	20 304

Pour la série du programme Constellation, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : 25 000 $ pour l'ensemble des polices de fonds distincts applicables de la Canada Vie

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions de partout dans le monde, tout en assurant la protection du capital au moyen de stratégies offrant une position défensive en période de tensions sur les marchés, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Mondial tactique Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Apple Inc.	5,80
NVIDIA Corp.	5,04
Microsoft Corp.	4,80
Amazon.com Inc.	3,14
Meta Platforms Inc. Cl A	1,95
Tesla Inc.	1,73
Alphabet Inc. Cl A	1,69
Broadcom Inc.	1,66
Alphabet Inc. Cap Stk Cl C	1,39
Berkshire Hathaway Inc. Cl B New	1,27
Total	28,48
Nombre total des placements :	**4394**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	96,70
Actions canadiennes	2,92
Liquidités et équivalents	0,41

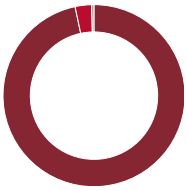

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série Constellation. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de la série du programme Constellation n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option AFA série du programme Constellation et ayant opté pour la police avec garantie de 75/75 le 13 janvier 2020 détiendrait 1 495,07 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 8,43 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel de l'option AFA série du programme Constellation d'une police avec garantie de 75/75 au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

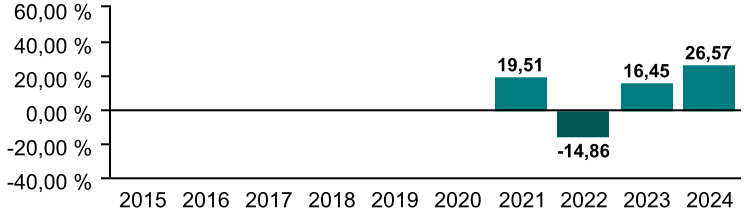

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Mondial tactique

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Série du programme Constellation (option AFA)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série du programme Constellation, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série du programme Constellation : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**	**Frais supplémentaires**	
75 / 75	1,95	s.o.	s.o.
75 / 100	2,34	0,21	s.o.
100 / 100	2,62	0,21	0,27

Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Consultez **canadavie.com**

Numéro de téléphone sans frais : **1 888 252-1847**

Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

F70-0618 – 5/25